XXV, k. 21

NOUVELLE HISTOIRE DE L'AFRIQUE FRANÇOISE.

RPJCB

NOUVELLE HISTOIRE DE L'AFRIQUE FRANÇOISE,

ENRICHIE de Cartes & d'Observations Astronomiques & Géographiques,

DE Remarques sur les Usages locaux, les Mœurs, la Religion & la nature du Commerce général de cette Partie du Monde;

AVEC la Description des productions, & la position des Fleuves & Rivieres qui servent à la Navigation & au Commerce de l'Afrique; leurs sondes, leurs distances respectives & les routes qu'il faut tenir pour y naviguer; les chemins nouveaux & directs pour les Mines d'or & pour l'intérieur de l'Afrique; la Description des Forêts qui produisent la Gomme; les moyens de rendre l'Afrique une portion précieuse à l'Etat & à la Religion; enfin une Dissertation Physique & Historique sur l'origine des Négres, & la cause de leur couleur, avec l'exposition & la réfutation des systêmes anciens & modernes sur cette matiere.

Par M. l'Abbé DEMANET,

Ci-devant Curé & Aumônier pour le Roi en Afrique.

TOME PREMIER.

A PARIS.

Chez { La Veuve DUCHESNE, Libraire, rue S. Jacques, au Temple du Goût.
LACOMBE, Libraire, Quai de Conti.

M. DCC. LXVII.

TABLE
DES CHAPITRES
Contenus dans cette Hiſtoire.
PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

DESCRIPTION générale de l'Afrique. 1

CHAPITRE II.

Deſcription des Iſles habitées de l'Afrique, avec leur poſition, leur diſtance reſpective & leurs productions. 16

CHAPITRE III.

Deſcription de l'Afrique Françoiſe, accompagnée de remarques & d'obſervations aſtronomiques, géographiques & naturelles ſur toutes ſes parties. 27

TABLE

SECTION PREMIERE.

Description de l'Isle d'Arguin & du Fort de Portendic, enrichie d'observations sur leur commerce respectif. 36

SECTION II.

Observations sur le commerce de la gomme, & la description des trois Forêts qui la produisent, avec les moyens pour rétablir ce commerce. 49

SECTION III.

Description du Sénégal & des Royaumes situés le long de ce fleuve. 62

SECTION IV.

Description du Département de Gorée, depuis le Cap Verd jusqu'à la riviere de Gambie, avec la position & distance respective de tous les Royaumes de la Côte, leurs productions & leur commerce. 86

CHAPITRE IV.

Description de la riviere de Gambie & des Royaumes situés le long de ses bords. 129

DES CHAPITRES.

CHAPITRE V.

Description de la riviere de Salum ou Bourſalum ; nouveau & principal chemin pour les mines d'or & le commerce de l'intérieur de l'Afrique. 151

CHAPITRE VI.

Description de la riviere de Caſſamance ; autre chemin nouveau pour les mines d'or & le commerce de l'intérieur de l'Afrique. 178

CHAPITRE VII.

Description de l'Iſle des Biſſeaux, des Royaumes, des Rivieres, des Iſles qui ſont aux environs, & de leur commerce reſpectif. 197

CHAPITRE VIII.

Obſervations ſur le commerce général de l'Afrique Françoiſe. 226

SECTION I.

Obſervations ſur la traite des Captifs, & ſur les marchandiſes utiles à cette traite, avec les moyens pour la faire avec avantage. 239

TABLE DES CHAPITRES.

SECTION II.

Prix des marchandiſes utiles à la traite ſelon le tarif du Magaſin de Gorée.

SECTION III.

Obſervations ſur la différence des barres de la riviere de Gambie avec celles de la côte d'Afrique. 255

PRÉFACE.

DANS la position actuelle des affaires de l'Europe, il est essentiel à la Nation Françoise de tourner ses vûes vers le commerce maritime, de conserver les branches qui lui sont restées à la derniere paix, & d'en chercher de nouvelles. L'Europe étant devenue toute marchande, il faut qu'une Nation, qui veut y tenir un rang distingué, s'occupe des objets du commerce; & plus elle le négligera, plus elle avancera vers ce degré de foiblesse & d'indigence qui annonce presque tou-

jours & le découragement du Citoyen, & le mépris de l'étranger.

Qu'on ſuive, dans notre Hiſtoire, les époques où la Nation parut dans toute ſa force ; on verra que ces époques furent celles de ſa navigation, & que ſa puiſſance ſur mer a diminué ſelon les mêmes degrés que ſon commerce maritime s'eſt rétréci. Louis le Grand ne fut l'arbitre de l'Europe que lorſque Colbert nous eut frayé des routes ſûres vers les deux Indes, & on pourroit dire que nous n'avons été inſultés depuis, que parce que nous avons négligé de ſuivre les vûes de ce grand homme, ou que nous ne les avons ſuivies que trop foiblement. Une Nation toute mariti-

me s'en eſt prévalue, en élevant ſon commerce à un tel degré, qu'elle s'eſt emparée d'une partie de nos poſſeſſions & de notre commerce. Eût-elle hazardé une entrepriſe de cette nature, ſi elle eût remarqué que ce grand objet étoit auſſi ſacré à la Nation, qu'il le fut jadis, & ſi elle n'eût été perſuadée que la France, trop riche & trop puiſſante ſur terre, jettoit des regards indifférens ſur un commerce qu'elle enviſageoit comme indigne de ſa puiſſance? Non. Elle ſçavoit trop bien que la France pouvoit lui donner la loi auſſi deſpotiquement ſur mer que ſur terre; elle ſçavoit encore que ſes armées navales, après la conquête du Port-Mahon, avoient

répandu la terreur & l'effroi parmi la Nation Angloiſe ; que de nombreuſes armées, envoyées de toutes parts, la dépouilloient de ſes propres Etats, & moiſſonnoient ſes alliés par les mêmes coups. Elle voyoit le fer & le feu partout, leurs campagnes ravagées, leurs villes détruites, & leur Nation preſque anéantie ; elle prévoyoit enfin qu'elle n'avoit plus d'autre reſſource que celle de tirer avantage de notre indifférence à ſoutenir nos poſſeſſions maritimes. Après des efforts incroyables pour nous en dépouiller, l'image affreuſe d'une guerre ſanglante contraignit ces Nations à ſe rapprocher des vûes pacifiques de notre glorieux Monarque, né

pour le bonheur des humains. Cette pacification réunit tant de Nations, moins encore par des besoins respectifs, que par des sentimens réciproques ; elle fait refleurir les arts ; elle ouvre une libre carriere à tout genre de commerce ; elle fait renaître l'abondance, & donne une nouvelle vie à tant de parties languissantes des Etats pacifiés.

Cherchons donc maintenant à réparer nos pertes, & à nous dédommager du rallentissement de notre commerce ; tenons le rang qui nous est dû parmi les puissances maritimes : nos propres possessions nous en offrent les moyens. L'Afrique nous ouvre son sein, pour y puiser, comme dans une

ſource intariſſable, des richeſſes immenſes.

On ſait que le commerce porte par-tout l'abondance, qu'il donne la force & le nerf à tous les Etats. On ſçait qu'il fait fleurir les Manufactures; qu'il fait ſubſiſter l'Artiſan; qu'il enrichit le Commerçant; qu'il donne aux denrées une valeur fixe; qu'il fait naître une riche émulation & un intérêt ſingulier à l'enviſager par toutes ſes faces, à l'embraſſer dans toute ſon étendue, à l'approfondir dans toutes ſes ſources. On ſçait qu'il enflamme noblement le génie; qu'il lui fait prendre l'eſſor; qu'il développe des talens dans ceux en qui auparavant on en reconoiſſoit le moins, & qui bientôt, d'une

indigence forcée, paſſent au comble d'une fortune étonnante. On ſçait encore que les marchandiſes fabriquées en France n'en ſortent, pour les pays étrangers, qu'avec un lucre conſidérable, & que celles qui, en échange, repaſſent en France, augmentent beaucoup ce lucre. On conviendra donc que le commerce maritime eſt eſſentiel à la Nation.

Si nous avons ſouffert que les Anglois veuillent diminuer notre commerce dans les Indes & ailleurs, rien ne nous empêche de tourner nos vûes vers celui de l'Afrique, capable de réparer nos pertes, de répandre, dans toute la Monarchie Françoiſe, une opulence marquée, & d'augmen-

ter considérablement les avantages que la mer lui a procurés jusqu'à l'époque dont je viens de parler.

Le commerce de l'Afrique n'a langui que parce qu'on s'est figuré que le Sénégal, cédé aux Anglois par le traité de paix du 10 Février 1763, emportoit tout le commerce de cette partie du monde, & que ce qui restoit en propre à la France étoit insuffisant pour y former des établissemens capables d'entretenir un commerce aussi suivi que celui du Sénégal. Cette erreur fut celle de la plûpart des Commerçans ; elle fut aussi la mienne jusqu'à ce que j'eusse vû l'Afrique. Moins je l'avois cru susceptible d'un grand

commerce dans la partie Françoise, plus je la trouvai féconde dans toutes ses branches. Il fut donc question d'examiner sérieusement cette partie. Les observations que je fis sur les lieux mêmes me conduisirent à de nouvelles découvertes. Deux rivieres considérables, qu'on avoit jusques-là cru impraticables, l'une appellée Salum, l'autre Cassamance, furent découvertes navigables : je fis sonder & leurs lits & leurs embouchures, où je trouvai des passes & une profondeur d'eau suffisante pour la navigation des gros navires ; & que ces rivieres pouvoient servir non-seulement au commerce général de l'intérieur de l'Afrique, mais encore

porter nos vaiſſeaux juſqu'aux mines d'or par une route plus courte, plus aiſée & plus ſûre que celle de la riviere du Sénégal; que, par cet avantage, elles réduiſoient à rien le commerce de cette derniere, dont la perte devenoit indifférente à la Nation Françoiſe.

Depuis le milieu du quatorzieme ſiécle que les Normands & les Dieppois, après eux les Portugais, enſuite les Hollandois & les Anglois découvrirent l'Afrique, y établirent des Comptoirs, & y formerent tour à tour un commerce ſuivi, aucune de toutes ces Nations maritimes ne ſe figura que la riviere de Salum, qui, à dix lieues dans les terres,

se partage en six bras, & se jette dans la mer par six embouchures, étoit navigable pour les gros navires, mais simplement capable de porter des pirogues, des canots ou des barques. Six embouchures à une seule & même riviere sembloient annoncer qu'aucune n'avoit assez de profondeur pour la navigation des navires marchands, & ce qui acheva à le persuader fut, d'un côté, la riviere de Gambie, qui est au *Sud* de celle-ci, &, de l'autre, celle du Sénégal, qui est au *Nord*; rivieres reconnues navigables, & trop voisines de celle de Salum, pour se figurer que cette derniere fût intéressante au commerce, & qu'elle offroit le chemin le plus court & le plus prati-

cable en tout tems pour les mines d'or & le commerce de l'intérieur de l'Afrique.

La riviere de Caſſamance, jadis reconnue navigable, & fréquentée par les Portugais qui s'établirent ſur ſes bords, qu'ils abandonnerent enſuite, n'étoit plus connue comme praticable. Il a fallu qu'un haſard, tel que je l'ai décrit dans mon Hiſtoire, me la fît découvrir non-ſeulement navigable pour les gros navires, mais auſſi utile pour le commerce de l'intérieur, que celle du Sénégal & de Salum. Ces deux rivieres nous préſentent un tableau ſi intéreſſant, qu'en ſe ſervant des avantages qu'elles nous offrent ſur notre propre terrein, on fera

tomber de plein saut le commerce du Sénégal & de Gambie ; &, dans ce cas, nous jouirons à juste titre de la plus précieuse portion du commerce général de l'Afrique.

Si, du temps des différentes Compagnies Françoises du Sénégal, on s'est épuisé en frais & en opérations pour porter la navigation, sur la riviere de ce nom, jusques dans les Royaumes de Galam, de Tombut & de Bambouc, pour y faire le commerce de l'or sur les mines mêmes ; si, pour y parvenir, il falloit remonter, au-delà de trois cens lieues, cette riviere qui n'est navigable que lors de ses débordemens ; si ensuite on étoit obligé de trans-

porter par terre, à quarante lieues de là, les marchandises nécessaires à la traite ; si enfin toutes ces difficultés monstrueuses, ces onéreux transports n'ont point rébuté les Compagnies du Sénégal, avec quel empressement la Nation Françoise ne devroit-elle pas aujourd'hui profiter de l'avantage que lui offrent ces deux rivieres, qui, outre la traite des Captifs, de l'or & du morphil, nous présentent les bois de construction si utiles à la Nation, l'encens, l'indigo, l'aloës, le mastic, la casse, l'ébéne, le tamarin, tant d'autres arbres & tant d'autres plantes qui respectivement intéressent le commerce de la Nation Françoise ?

La gomme, dont le commerce fut jadis si floriſſant en Afrique, ne nous offroit plus que ſes triſtes veſtiges. J'ai recherché avec ſoin les forêts qui la produiſent ; j'ai examiné les moyens efficaces pour rétablir un commerce auſſi intéreſſant ; j'ai enfin découvert les forêts, marqué leur poſition & les routes qu'il faut tenir pour y mouiller avec ſûreté.

Des découvertes de cette nature me firent aller plus loin. Les Cartes géographiques n'indiquoient aucune poſition réelle des rivieres navigables, & livroient au hazard leur diſtance reſpective & leur commerce ; on n'avoit plus d'idées de l'aſſortiſſement des marchandiſes utiles & néceſſaires à

tout genre de commerce ; on avoit auſſi oublié que celles qui ont une valeur fixe dans une partie, n'en ont aucune dans l'autre : de-là il arrivoit que les navigateurs ſe chargeoient de cargaiſons mal aſſorties qui leur reſtoient à pure perte, & qu'ils ſe voyoient réduits à la triſte néceſſité de manquer leur traite, de décrier le commerce conſidérable de cette partie du monde, de parcourir les côtes pendant des années, pour tirer parti de leurs cargaiſons, & qu'après avoir conſommé leurs vivres, perdu leurs Matelots & leurs équipages, ils étoient obligés d'abandonner les côtes, &, par conſéquent, une ſource féconde de commerce aux Nations étrangeres.

Ces obſervations, jointes à la connoiſſance que j'ai acquiſe ſur les lieux mêmes, m'ont paru exiger une nouvelle Hiſtoire de l'Afrique Françoiſe, que je n'ai entrepriſe que pour me rendre utile à la Nation. Je n'y ai rien haſardé ; je n'y parle que de ce que j'ai vû moi-même, & ce que je rapporte de certaines parties, que les circonſtances ne m'ont pas permis de reconnoître, a été puiſé dans de bonnes ſources ; je n'ai rien négligé pour le faire vérifier ſur les lieux par des perſonnes capables, & dont l'exactitude ne m'étoit aucunement ſuſpecte, afin de ne rien omettre d'utile au commerce & à la navigation, pour indiquer la vraie poſition

des fleuves & des rivieres navigables, les routes qu'il faut tenir pour y entrer, leurs sondes, leur distance respective & leur commerce ; pour donner la description & l'étendue des Royaumes situés sur leurs bords, leurs productions & leurs différentes branches de commerce ; pour détailler les avantages considérables que nous offrent les arbres de construction ; enfin pour peindre un tableau fidéle des mœurs, de la Religion, des usages locaux, & proposer les moyens de rendre cette partie précieuse à la Religion & à l'Etat.

J'ai ensuite dressé des Tables exactes des marchandises utiles & nécessaires à la traite & au

commerce de l'Afrique Françoiſe, avec le précis de leur valeur dans cette partie : l'aſſortiment qu'on doit en faire m'a paru auſſi intéreſſant que la différence des Barres avec leſquelles on traite ſur les côtes & ſur la riviere de Gambie. Le prix des Captifs qu'on achete ſur les lieux, la maniere avantageuſe de faire cette traite, celui des productions du pays inſtruiſent le Commerçant dans ſon cabinet, autant que s'il étoit ſur les lieux mêmes, de la valeur des marchandiſes d'Europe, tranſportées en Afrique, & du prix de celles contre leſquelles elles ſont traitées ou échangées, ſoit contre des Captifs, ſoit contre l'or, la cire, le morphil, le cotton, &c. Il

peut donc, sans sortir de son cabinet, faire un commerce sûr & suivi en Afrique, sans courir les risques d'être trompé. Cet objet m'a paru si intéressant au commerce de la Nation, que je n'ai rien omis pour l'éclaircir & le mettre à la portée d'un chacun.

Si mes assertions & mes descriptions ne s'accordent pas avec ce qu'ont raconté certains Ecrivains & certains Géographes, la raison en est claire ; c'est parce qu'ils n'ont rien vû par eux-mêmes, & qu'ils n'ont travaillé que sur des Mémoires ou sur des rapports infidéles, en conséquence desquels ils ont défiguré, sans le vouloir, l'Afrique Françoise, que je me suis contenté de dépeindre

telle qu'elle eſt, telle que je l'ai reconnue. De la vérité ſeule j'ai emprunté tous mes traits, ſans m'arrêter à des critiques inutiles qui auroient interrompu le fil de mon Hiſtoire.

Mon deſſein n'étoit pas, au commencement, de décrire l'Afrique ; mon plan ſe réduiſoit à l'Afrique Françoiſe, c'eſt-à-dire, à la partie ſituée entre le Cap Blanc, qui eſt au vingtieme degré, trente minutes, de latitude ſeptentrionale, & la riviere de Serre-Lionne, qui eſt au ſeptieme degré, trente minutes de même latitude, comme faiſant une partie où la France eſt en poſſeſſion, depuis pluſieurs ſiécles, de faire tout genre de commerce, & où

elle a des poſſeſſions conſidérables en propre, ſur leſquelles elle fait, de plein droit, un commerce excluſif. Je n'ai donc décrit que légérement l'Afrique en général, pour m'attacher ſpécialement à la Françoiſe, qui eſt celle que j'ai vûe, celle qui fait l'objet eſſentiel du commerce de la Nation, celle enfin dont les exactes connoiſſances lui ſont les plus intéreſſantes.

Pour ne point confondre les objets, j'ai diviſé cet Ouvrage en trois Parties. Dans la premiere, j'ai donné des deſcriptions de toutes les parties de l'Afrique, de ſes Iſles habitées, de leur poſition, de leurs productions & de leur commerce reſpectif, comme ana-

logue à l'Afrique Françoiſe, que j'ai auſſi diviſée dans toutes ſes parties eſſentielles, avec des obſervations aſtronomiques & géographiques, avec leur vraie poſition, leur diſtance reſpective, leurs productions, leurs rivieres, leurs ſondes, leur commerce & tout ce qui concourt à la facilité de la navigation.

La partie, depuis le Cap Blanc juſqu'à l'Iſle d'Arguin & la baie de Portendic, y tient le premier rang; celle, depuis l'Iſle d'Arguin juſques & compris la riviere du Sénégal, le ſecond, ainſi ſucceſſivement en ſuivant les côtes juſqu'à la riviere de Serre-Lionne. Les trois forêts de gommiers, le département de Gorée, les Royau-

mes de la côte, leurs productions, leur commerce, les rivieres navigables, celle de Gambie, celles de Salum & de Caſſamance, nouveaux & principaux chemins pour les mines d'or & le commerce de celles de l'Iſle des Biſſeaux & des Iſles qui ſont aux environs, leur commerce, les obſervations ſur la traite des Captifs, ſur les marchandiſes utiles à cette traite, les moyens pour la faire avec avantage ; les tables du prix & de la valeur des marchandiſes d'Europe & de celles qu'on traite en Afrique, forment l'enſemble de la premiere partie.

La ſeconde renferme le tableau des mœurs & de la Religion des Africains, les obſervations ſur leurs

leurs uſages, ſur les productions du pays, ſur les animaux, ſur les plantes, ſur les arbres aromatiques, ſur ceux de conſtruction pour les navires, enfin ſur les moyens de rendre cette partie précieuſe à la Religion & à l'Etat.

Pour donner une idée plus fixe & plus claire de l'Afrique Françoiſe, j'en ai dreſſé une nouvelle Carte que j'ai auſſi diviſée en trois parties, dont la premiere comprend les côtes & les rivieres navigables depuis le Cap Blanc juſques & compris la riviere du Sénégal, dans laquelle Carte on voit la vraie poſition des trois forêts de gommiers, du Fort de Portendic & de la baie d'Arguin, avec les ſondes & les embouchu-

res de leurs rades. La seconde renferme la partie depuis le Sénégal jusques & compris la riviere de Nongne, avec les rivieres navigables, leurs sondes, leur distance & les Royaumes qui les côtoient. Ce sont ces rivieres, sur lesquelles la France a droit de commercer; ce sont elles qui lui offrent des chemins aisés pour l'intérieur de l'Afrique, & qui sont l'objet principal de l'Histoire. La troisieme désigne les côtes depuis la riviere de Nongne jusqu'au-delà de Serre-Lionne, où se termine l'Afrique Françoise.

Enfin, pour troisieme partie de l'Histoire, j'ai donné une Dissertation physique & historique sur l'origine des Négres & sur la cause

de leur couleur. Cette matiere n'avoit été juſqu'ici traitée que ſuperficiellement. Les Ecrivains anciens & modernes n'ont donné pour principe, ſur cet objet, que ce que le haſard ou l'imagination, éloignée des vraies cauſes, leur a dicté; & ſi quelqu'un a paru avoir créé quelques ſyſtêmes probables, ce n'a été que parce que l'on n'avoit juſques-là aucun principe démontré ſur ces phénomènes.

Je conviens avec plaiſir que, ſi tant d'Auteurs éclairés avoient connu par eux-mêmes l'Afrique, ils auroient ſaiſi les vraies cauſes de la métamorphoſe de la peau des Négres, & la Phyſique auroit eu, depuis pluſieurs ſiécles, des principes réels ſur un objet qui

lui devenoit de jour en jour plus intéreſſant. Pendant mon ſéjour en Afrique, j'ai recherché avec ſoin l'origine des Négres, & je crois avoir démontré méthodiquement & invinciblement, dans cette Diſſertation, cette origine & la vraie cauſe du phénomène qui a depuis ſi long-tems embarraſſé les Sçavans.

Un Auteur moderne crut avoir trouvé, dans quelques opérations anatomiques, dans quelques effets du haſard, purs jeux de la nature, une nouvelle cauſe de la noirceur des Négres, qu'il n'héſita point d'attribuer aux lumieres de ſon art, ſans réfléchir que l'Hiſtoire, l'Expérience & la Phyſique ſenſible déſavouoient authen-

tiquement & ſes principes & ſes conſéquences. Il fut chercher au loin, dans des fables, dans des faits étrangers, dans des écarts de la nature, toute autre choſe que ce qu'elle nous préſente dans le cours de ſes opérations réguliéres. Il ſuppoſa une race d'hommes blancs comme le lait en Afrique, qui n'a jamais exiſté, pour nous éloigner de plus en plus de la cauſe phyſique des métamorphoſes qui nous étonnent dans la peau des habitans de la Zone Torride.

Pour éclaircir de plus en plus cette matiere, j'ai réſous tous les différens ſyſtêmes, ainſi que les objections qu'ils ont fait naître ſur la couleur des Négres. Après

les avoir tous réfutés, j'ai établi l'origine des Négres & des principes phyſiques ſur la cauſe de leur couleur. Mon but n'a été, dans tout le corps de l'Hiſtoire, que de procurer la propagation de la Religion, le bien de l'Etat, l'accroiſſement de ſon commerce, la facilité de ſa navigation, enfin une nouvelle étendue aux progrès de la Phyſique. Puiſſent mes travaux avoir un heureux ſuccès; je m'en croirai ſuffiſamment récompenſé.

ERRATA.

TOME PREMIER.

PAGE 97, ligne 18, longne, *lisez* longue.
P. 141, l. 2, Soumana, *lis.* Toumana.
P. 149, l. 15, palée, *lis.* pâté.
P. 152, l. 5, Bautagamar, *lis.* Batangamar.
Ibid. Betoute, *lis.* Betonte.
P. 201, l. 18, Ziogrande, *lis.* Riogrande.

TOME SECOND.

Page 10, lig. 19, Tabesquer, *lis.* Tabesquet.
P. 23, l. 9, Palabro, *lis.* Palabre.
P. 83, l. 15, n'y a pris ni la même qualité, *lis.* n'y a pas la même qualité.

NOUVELLE

NOUVELLE HISTOIRE DE L'AFRIQUE FRANÇOISE.

CHAPITRE I.

Description générale de l'Afrique.

L'Afrique, jadis si florissante & si fameuse dans l'Histoire sacrée & profane, ne nous montre plus aujourd'hui que de tristes lambeaux de son ancienne splendeur. L'erreur & le mensonge y ont établi leur empire, & les infortu-

nés habitans d'une très-grande partie se voyent engagés à la suite d'un faux Prophête & d'un impie. Leurs campagnes désertes & incultes sont la demeure des bêtes féroces. Les Villes, les Bourgs, les Villages ont disparu avec leurs malheureux habitans : & ce qui reste après un si triste changement est presqu'inconnu au reste de l'univers. On n'y voit plus ni palais, ni maisons, ni habitations superbes ; il n'en reste même aucun vestige. Il n'y a plus que des Villages dont les habitations sont composées de joncs & de pailles ; celles des Rois n'ont rien qui les distingue de celles de leurs sujets. Ils n'ont d'autres vêtemens que ceux que la nature leur fournit, si on excepte une petite ceinture de toile de coton, qui forme tout leur ajustement. Le reste du corps est nud. Rien ne peut les étonner, parce qu'ils n'ont rien à perdre. Leur nourriture est le ris & le mil, le poisson & le gibier, qui y sont très-communs. Nés serfs, leur Roi est le maître de

leur vie & de leur mort, un seul mot décide leur sort. Les condamne-t-il à la mort, on les tue sur le champ; point de formalités de procès, le Roi seul décide sur le rapport qu'on lui fait. S'ils n'ont pas mérité la mort, on les vend comme des chevaux en foire. Au milieu des trésors immenses que la terre leur offre de toutes parts par ses mines d'or & par ses autres productions, ils n'en sont aucunement frappés. Dans l'indigence de tout, ils ne se soucient de rien. L'oisiveté, la danse, les divertissemens sont toutes leurs délices. Ils n'ont ni meubles, ni effets, leurs armes composent tout leur ameublement, & malgré une si profonde misére, ils sont fidèles & attachés à leurs Rois.

Les Géographes donnent à l'Afrique la figure d'une pyramide irréguliére, dont la base, qui regarde le nord, est baignée par la méditerranée; une partie du côté oriental par la mer rouge, & tout le reste par l'océan méridional

& occidental. Sa latitude des deux côtés de l'équateur contient 70 degrés & demi. On la prend depuis le Cap de Bonne, qu'on appelle vulgairement le Cap Bon sur la méditerranée, qui est par les 35 degrés de latitude septentrionale, jusqu'à celui de Bonne Espérance sur l'océan, qui est par les 35 degrés & demi de latitude méridionale: ce qui lui donne 1410 lieues de longueur du nord au sud, en comptant 20 lieues au degré. Sa longitude depuis le Cap Verd sur l'océan occidental, jusqu'à celui de Guardafuy, à l'embouchure de la mer rouge, contient 75 degrés, qui font 1500 lieues d'étendue de l'occident à l'orient. D'où l'on voit que l'équateur partage l'Afrique en deux parties à peu près égales, mais dont la partie septentrionale est incomparablement plus grande que la méridionale. C'est une presqu'isle qui ne tient à la terre ferme de l'Asie que par une langue de terre de 20 lieues de

longueur, que l'on appelle l'Iſthme de Suez, à cauſe d'une ville de ce nom qui en eſt voiſine.

L'équateur qui coupe l'Afrique preſque par le milieu, paſſe entre l'iſle Saint Thomas & le Cap de Lopez, ou entre les Antropophages & le Royaume de Macoco, & l'Empire de Monoemugi, & la diviſe en méridionale & ſeptentrionale. La ſeptentrionale comprend ſept régions, & la méridionale trois. Les ſept régions de la ſeptentrionale ſont la Barbarie, la Nigritie, la Guinée, l'Egypte, la Nubie, l'Abiſſinie & la côte d'Ajan.

Diviſion de l'Afrique ſeptentrionale.

La Barbarie occupe preſque toutes les côtes de la méditerranée; les montagnes qu'on appelle le Mont-Atlas, la diviſent en Barbarie propre, & Saara ou le grand Déſert. La premiere comprend quatre Etats conſidérables; ſçavoir, l'Empire des Schérifs, & les Etats d'Alger, Tunis & Tripoli.

La Barbarie.

L'Empire des Schérifs eſt compoſé

de trois Royaumes, qui ſont ceux de Maroc, de Fez & de Tafilet; ce dernier eſt au-delà du Mont Atlas, dans l'entrée du grand Déſert. Les deux Villes les plus conſidérables ſont Maroc, réſidence ordinaire du Schérif, & Fez ancienne & jadis très-belle ville. C'eſt ſur les côtes du Royaume de Fez qu'eſt la ville de Salé, dont les habitans ſont les plus dangereux Corſaires, ennemis mortels de tous les Chrétiens, qui, pour la ſûreté de leur navigation & de leur commerce, devroient réunir une partie de leurs forces pour détruire ces monſtres marins, ou du moins pour ſe mettre à l'abri de leurs inſultes.

Etats d'Alger, Tunis & Tripoli.

Les trois Etats d'Alger, Tunis & Tripoli prennent leurs noms de leurs villes Capitales, qui toutes les trois ſont ſituées au bord de la mer, & qui ne ſont habitées que par des Corſaires qui courent la méditerranée, & déſolent les côtes d'Eſpagne & d'Italie. La France, juſtement irritée de leurs pirateries, les en

a ſévérement punis,& les a forcés à reſpecter ſes côtes & ſes vaiſſeaux. Ces trois Etats ont la même forme de gouvernement. Ils ont le Dey, le Bey, & un Divan ou Conſeil compoſé des principaux Corſaires & Négocians. Les peuples de cette contrée forment quatre différentes claſſes. La premiere ſont les originaires ou les plus anciens habitans qu'on diſtingue ſous le nom de Berberes. La ſeconde eſt compoſée de Maures qui s'y ſont réfugiés avec les Sarraſins, & font la claſſe la plus conſidérable. La troiſiéme eſt celle des déſerteurs proſcrits d'Eſpagne, & d'un grand nombre de vagabonds qui ſont les pirates les plus déterminés & les plus à craindre. La quatriéme enfin eſt compoſée des Turcs qui y ont été introduits par le fameux Corſaire Barberouſſe, & d'autres Turcs, qui dans la ſuite s'y ſont retirés; en ſorte que ce ſont trois Etats compoſés originairement de vaga-

bonds, de gens sans aveu, & de proscrits de tous les pays.

Saara. La partie située au-delà du mont Atlas qu'on nomme Saara est une espéce de grande mer de sables brûlants, où se sont rétirés les Berberes, ainsi que différentes tribus des Maures, qui courent ces déserts & se campent où ils rencontrent quelques pâturages pour leurs bestiaux. Ce qui fait qu'ils ne séjournent pas long-tems en un endroit.

La Nigritie. La Nigritie, qui est le propre pays des vrais Noirs, est située au milieu des terres le long du Niger que les Européens ont appellé Sénégal depuis deux siécles, parce qu'étant arrivés à l'embouchure de cette riviere, & ne la connoissant pas, ils en demanderent le nom à des Pêcheurs qu'ils y rencontrerent; celui à qui ils firent la question crut qu'ils lui demandoient son nom, & leur répondit *Sénéga*, que ces Européens prirent

pour le nom de la riviere. De ce nom s'eſt formé dans la ſuite celui de Sénégal, que l'on donne encore aujourd'hui à cette riviere. Au contraire, les Maures qui fréquentent pluſieurs endroits de la côte ſeptentrionale, l'appellent en leur langue *Hued-Nigar*, qui ſignifie riviere noire, ou *fluvius niger*.

La Guinée.

La Nigritie & la Guinée renferment les Poſſeſſions Françoiſes en Afrique. Cette derniere eſt le long de la mer Atlantique, depuis l'embouchure du Sénégal juſqu'au Cap Lopez; c'eſt pourquoi je dois renvoyer leurs deſcriptions au Chapitre qui concerne l'Afrique Françoiſe.

L'Egypte.

L'Egypte, cette Région ſi fameuſe dans les Hiſtoires, qui a autrefois illuſtré l'Afrique par l'ancienneté & la puiſſance de ſa Monarchie, la bonté & la douceur de ſon Gouvernement, la profonde ſcience de ſes habitans, & l'auſtérité de ſes Solitaires, ne nous montre plus rien de ſon ancienne ſplendeur.

Ses vaſtes débris ſont ſous la puiſſance des Turcs ; & ſes infortunés habitans, plongés dans l'erreur & dans l'ignorance, ſont preſqu'inconnus au reſte de l'univers. Telles ſont les ſuites fatales d'une Religion qui n'a pour principe que la corruption des mœurs & l'ignorance. L'Egypte eſt traverſée du ſud au nord par le Nil, dont le débordement périodique porte l'abondance dans cette Région, qui étoit autrefois le grenier de l'Europe. Sa Capitale eſt le Grand Caire près du Nil, bâti ſur les ruines des anciennes & fameuſes villes de Memphis & de Babylone. Ses autres villes renommées ſont Alexandrie & Damiette, fameux port de mer ſur la méditerranée. Le Mahométiſme eſt la Religion dominante de ce pays. Les Chrétiens qui y habitent s'appellent Cophtes. Enfin elle eſt auſſi déſerte à préſent que jadis elle fut peuplée.

La Nubie. La Nubie, qui eſt ſituée au ſud de l'Egypte, au-delà des cataractes du Nil,

a été souvent confondue avec l'Ethiopie. Elle est à présent divisée en deux Royaumes, dont les Villes Capitales sont au bord du Nil. Sennar en est une, & Dongala l'autre. La Religion Chrétienne fut florissante dans la Nubie pendant une longue suite de siécles, mais insensiblement & surtout dans le quinziéme, elle y a fait de grandes pertes par le Mahométisme qui s'y est établi.

L'Abissinie fut autrefois connue sous le nom général d'Ethiopie, dont elle occupe aujourd'hui la principale partie. Cette Région est vaste, les habitans en sont grands, forts, robustes, ingénieux & très-policés. Ils sont Chrétiens, mais en grand nombre schismatiques, & vivent pêle-mêle avec un nombre prodigieux de Moines fainéans, que l'abondance du pays fait subsister. Leur Prince est absolument despotique. Ils ont peu de Villes, leurs habitations & leurs Monastères sont répandus sur les montagnes & dans les collines où tout L'Abissinie.

abonde. C'eſt cette abondance étonnante qui les nourrit dans l'oiſiveté & dans l'indolence. Leurs Provinces méridionales ſont ſouvent ravagées par les Galles, peuple anthropophage, & ennemi cruel des Abiſſins & de leur Religion, auxquels ils ont déclaré une guerre perpétuelle ; ils exercent ſur eux toute la cruauté dont ils ſont capables.

Les côtes d'Ajan.

Les côtes d'Ajan ſont cette Région, qui forme l'angle oriental de l'Afrique à l'entrée de la mer rouge. Elles ont différens Etats, dont le plus conſidérable eſt le Royaume d'Adel, dont le gouvernement eſt Mahométan, & n'admet aucune autre Religion dans ſes Etats. Telles ſont en général les parties de l'Afrique ſeptentrionale. Paſſons à la méridionale, & aux Iſles d'Afrique.

Diviſion de l'Afrique méridionale.

La partie méridionale de l'Afrique ne fut connue des Anciens que ſous le nom de la baſſe Ethiopie, mais qu'on diviſe à préſent en trois grandes Régions ; ſçavoir, le Congo, les côtes de

Zanguebar & la Cafrerie, tant pour ce qu'elles contiennent en terres fermes qu'en côtes.

Le Congo.

Le Congo est un Empire assez puissant & un peu policé. Il est situé le long des côtes orientales de l'Afrique ; c'est-à-dire depuis le Cap Lopez jusqu'au Cap Négre. On peut le diviser en quatre Royaumes principaux qui relevent ou ont relevé de l'Empereur de Congo. Ce sont les Royaumes de Loango, situé au nord du Congo, le Congo propre, ceux d'Angola & de Bangueulle, dont le plus considérable de tous est celui de Congo, qui a un Empereur qui fait sa résidence ordinaire à San-Salvador. On doit aux Portugais la conversion de cet Empire à la Religion Chrétienne. Ils y ont un Evêque qui réside à Saint-Thomas, qui est situé directement sous la Ligne. Parmi le nombre des différens établissemens qu'ils ont formés dans cette partie d'Afrique, on en remarque deux principaux,

qui ſont celui de Saint Paul de Loanda dans le Royaume d'Angola, & celui de Saint Philippe de Bangueulle ; ces établiſſemens ſont d'un grand rapport, par le grand commerce dont ces Régions ſont ſuſceptibles, & il faudroit une Hiſtoire particuliére pour en faire tous les détails, ainſi que de toutes les branches de commerce.

Le Zanguebar. Le Zanguebar, Région ſituée le long des côtes orientales de l'Afrique, renferme pluſieurs petits Royaumes, où les Portugais ont différens établiſſemens, dont les plus conſidérables ſont ſitués à Monzambique, à Monbaze, à Quiloa & à Sofala, deſquels ils tirent une quantité prodigieuſe d'or & d'ivoire. Si la Nation Portugaiſe étoit aſſez nombreuſe pour envoyer du monde en ſuffiſance pour faire valoir tout le Commerce qu'on pourroit faire dans ces établiſſemens, où les Habitans naturels ſont pour la plûpart Chrétiens & par conſéquent attachés aux Euro-

péens, elle en retireroit des revenus immenſes, puiſque le Pays eſt excellent & a des mines d'or qu'on n'exploite point.

La Cafrerie. La Cafrerie, très-vaſte Région compriſe depuis la Nigritie dans les terres juſqu'au Cap de Bonne Eſpérance, eſt habitée par un très-grand nombre de peuples, dont la plûpart ſont barbares, cruels, antropophages, tels que ſont ceux des Etats de Macoco, de Gingiro & les Jagos. Les autres ſont moins ſauvages, tels que ſont ceux de Monœmugi & du Monomotapa, peuples puiſſans & riches par les mines d'or. Les Cafres qui habitent le long des côtes, tels que les Hottentots, ſont extrêmement pareſſeux, ſales, ſtupides, & articulent à peine quelques ſons de voix pour ſe faire entendre entr'eux. Aucun peuple ne les égale en pareſſe & en fainéantiſe. Il n'y a qu'une faim extrême & une ſoif exceſſive qui puiſſent les faire agir pour ſe procurer

leurs preſſants beſoins. Semblables aux bêtes féroces ils mangent la viande crue & toute ſaignante. La chair humaine ne leur eſt pas inſipide, ils la mangent avec plaiſir; ce qui fait qu'on ne peut guere commercer avec ces monſtres. Les Hollandois ont un établiſſement conſidérable au Cap de Bonne Eſpérance, où le peuple eſt moins féroce que celui-ci. Telle eſt l'Afrique en général. Voyons maintenant quelles ſont les Iſles habitées, puiſqu'elles ont plus de rapport à mon ſujet.

CHAPITRE II.

Deſcription des Iſles habitées de l'Afrique.

LEs Iſles habitées de l'Afrique ſe diviſent en deux parties, ſçavoir celles qui ſont dans le grand Océan, & celles qui ſont dans la mer des Indes. Celles

qui ſont dans le grand Océan ſont les Iſles Açores ou Tercères, qui ſont ſituées entre les 38e & 40e degrés de latitude ſeptentrionale, & entre le 348e & le 352e degrés de longitude. Elles ne ſont éloignées que d'environ 300 lieues des côtes d'Eſpagne, & de 120 lieues de celles d'Afrique. Des Géographes en avoient voulu faire préſent à l'Amérique qui en eſt prodigieuſement éloignée ; mais l'Afrique & l'Europe s'y ſont oppoſées avec raiſon, & enfin elles ſont reſtées à l'Afrique de plein droit.

Les neuf Iſles Açores.

Ces Iſles ſont au nombre de neuf, qui ſont la Tercère, Saint Michel, Fayal, Sainte Marie, Saint George, la Gracieuſe, le Pic, Flores & Corvo. Les Flamands ſe vantent de les avoir découvertes les premiers, & d'y avoir eu des établiſſemens ; & pour conſerver ce droit véritable ou prétendu, ils ne marquent ces Iſles dans leurs cartes que ſous le nom d'Iſles Flamandes. Mais

les Portugais ont un droit plus réel par la poſſeſſion dont ils jouiſſent depuis 1449 qu'elles furent découvertes par Gonzalve Velho, pour le Roi de Portugal, qui y a fait paſſer des Colonies qui ont peuplé toutes ces différentes Iſles, & qui y font un commerce aſſez conſidérable.

Ces Iſles furent appellées Açores, à cauſe de la quantité prodigieuſe d'éperviers qu'on y trouva lorſqu'on s'y établit, & du grand nombre d'oiſeaux qu'on y voit encore aujourd'hui. Ces Iſles ſont gouvernées par des Officiers, qui n'ont que le titre de Major, ſi on excepte la Tercère qui a un Gouverneur en titre. On donne à cette Iſle 7 lieues de diamètre, & 21 lieues de circonférence; elle eſt très fertile & bien peuplée, ſa capitale eſt Angra, qui ſignifie Ance ou Port ouvert; elle eſt le ſiége d'un Evêque ſuffragant de Lisbonne; elle a 5 Paroiſſes, dont la principale eſt la Cathédrale qu'on ap-

Gouvernement des Iſles Açores.

belle Saint Sauveur; quatre Couvents de Religieux, qui ſont les Auguſtins, les Cordeliers, les Récolets & les Jéſuites, & quatre Couvents de Filles. Enfin la juriſdiction de l'Evêque s'étend ſur toutes les Iſles, ainſi que le Tribunal de l'Inquiſition.

J'obſerverai en paſſant que les Rois Dom Antoine, Philippe ſecond, Roi d'Eſpagne & de Portugal, & Dom Jean 4e. ont donné la nobleſſe à pluſieurs familles bourgeoiſes, riches & puiſſantes dans ce pays, pour les attacher davantage à leur ſervice. Mais cette nobleſſe leur a fait négliger le commerce & la culture des terres, qu'elles ont regardés comme trop au-deſſous de l'état où leur Prince les avoit élevées, ce qui fait qu'elles ont plus de nobleſſe que de biens. Elles ne ſe méſallient jamais; quand elles n'ont pas les moyens de marier leurs enfans ſelon leur naiſſance, elles les diſpoſent autant qu'il eſt poſſible à embraſſer l'état

Religieux, qui leur est d'une grande ressource.

La Praya & S. Sébastien.

La Praya est un Bourg assez considérable à 4 lieues d'Angra. Il y a une Eglise Paroissiale où l'on croit conserver la Palme que l'on dit que Saint Jean l'Evangéliste portoit à l'enterrement de la Sainte Vierge.

Saint Sébastien est un autre Village qui dépend toujours de l'Isle, on prétend qu'elle renferme vingt mille Communians.

Rades d'Angra & de Praya.

On peut mouiller devant cette Isle à deux endroits, sçavoir devant Angra & devant Praya; ce sont des rades assez exposées, & où les navires trouvent peu de sûreté depuis les mois d'Octobre jusqu'en Février. La Ville est bien bâtie, les rues droites. La chaleur du climat est un prétexte spécieux pour couvrir la pauvreté des habitans, qui ne leur permet pas de faire des dépenses en meubles.

L'Isle Tercère produit beaucoup de

led & très peu de vin, elle eſt abon-
ante en bœufs, en vaches, en mou-
ons, en volailles, en gibiers, en
oiſſons & en toutes ſortes de fruits.

L'Iſle de Fayal n'a qu'une Ville qui orte le même nom, trois Paroiſſes & uatre Couvents; on compte cinq nille Communiants dans toute l'Iſle ui eſt gouvernée par un Capitaine Major. Le Fort a un Commandant articulier avec une médiocre Garniſon. Cette Iſle ne produit point de vin, elui qu'on tranſporte aux autres parties lu monde ſous le nom de vin de Fayal, n'en vient point; il ſort de l'Iſle du Pic, qui n'eſt qu'à quatre lieues de Fayal, & où tous les habitans de ce dernier ont des maiſons de campagne. Cette Iſle qu'il ne faut pas confondre avec le Pic de Ténériffe, l'une des Canaries, n'a aucun endroit conſidérable; ſon terrein eſt ſec & pierreux, & fort propre pour produire du bon vin. On donne à cette Iſle 12 lieues

Iſle de Fayal.

Iſle du Pic.

de longueur de l'orient à l'occident sur une largeur bien moindre & fo inégale. Elle produit une quantit prodigieuſe d'excellent vin.

Iſle de Saint-George.

L'Iſle de Saint George eſt entre cell de Fayal & la Gracieuſe, elle abond en vin & en beſtiaux de toute eſpéce.

Iſle de Saint-Michel.

Celle de Saint Michel eſt la plus l'Eſt de toutes les Eſſores ou Açores elle a 32 lieues de circonférence, & eſt éloignée de la Tercère de 28 lieues à l'Eſt Nord-Eſt. Le Bourg le plus conſidérable de l'Iſle eſt Punta Delgada, qui a un petit Fort avec du canon, mais ſans Garniſon Royale; il y a pluſieurs Paroiſſes répandues dans l'Iſle qui renferment 7 à 8 mille Communians. L'Iſle eſt très fertile en vin, en bled & en lin.

Iſle Gracieuſe.

La Gracieuſe eſt à 15 lieues de la Tercère au Nord. Elle n'a que 10 à 12 lieues de circonférence, ſon terrein eſt bon, gras, bien arroſé & bien peuplé. Son aſpect eſt riant, c'eſt ce qui lui a

fait donner le nom de Gracieuſe. L'air eſt plus frais & plus ſain que dans toutes les autres Iſles. On en tire du vin, du bled, de l'orge, du mil, du lin, & des fruits en quantité.

Iſles de Flores & de Corvo.

Les Iſles de Flores & de Corvo ſont les plus à l'oueſt de toutes les Açores, elles ſont peu habitées ; malgré cela elles produiſent ce qu'il faut de bled, de vin & de beſtiaux pour la ſubſiſtance de leurs habitans, dont le commerce eſt en bois à brûler & en bois de charpente, & ſur-tout en cèdres, qui y viennent d'une groſſeur & d'une grandeur prodigieuſe.

Vents contraires.

Les Vents contraires & dangereux aux ports du Fayal, ſont le Nord-Eſt, l'Eſt, le Sud-Eſt, les deux derniers ſont les plus dangereux. A la Tercère ou Terciere ſont le Nord-Eſt, l'Eſt & le Sud-Eſt, ce dernier eſt le plus dangereux. A Saint Michel le Sud eſt très dangereux.

Isles de Madére & de Porto-Santo.

Les Isles de Madère & de Porto-Santo qui sont au Nord des Canaries, sont situées au 32e degré de latitude septentrionale, & le 358e de longitude. L'Isle de Madére est la plus grande Isle du Septentrion de l'Afrique, elle est fort peuplée & bien cultivée, renferme beaucoup de Villages & de Paroisses, & plus de 25000 habitans ou personnes de Communion; elle abonde en vin d'une qualité fumeuse & exquise, dont elle fait un débit considérable dans toutes les autres parties du monde, parce que son vin ne s'altére pas du tout par la navigation, qui au contraire l'améliore & le rend plus traitable. Cette Isle avec celle de Porto-Santo, qui en est éloignée de 7 à 8 lieues, appartient au Roi de Portugal.

Isles de Canaries.

Les Isles de Canaries qui sont au nombre de sept, sçavoir l'Isle de Fer, où passe notre premier Méridien; l'Isle & Pic de Ténériffe où passe celui des Hollandois,

Hollandois, l'Isle de Palme, Gomére, la grande Canarie qui donne le nom aux autres Isles, Fortavanture & Lancelot, appartiennent aux Espagnols, & ont été découvertes par un Gentilhomme François, nommé Lancelot. Elles sont au 30e degré de latitude septentrionale, & au 360e degré de longitude. Elles abondent en vin d'une excellente qualité, & en tout ce qui est nécessaire à la vie.

Isles du Cap Verd.

Les Isles du Cap Verd, qui est la pointe la plus occidentale de l'Afrique, sont situées au 14e degré 42 minutes de latitude septentrionale, & au 3e de longitude, en commençant à la compter à l'Isle de Fer la plus occidentale des Canaries. Elles sont au nombre de dix; sçavoir, l'Isle Saint-Antoine, l'Isle Sainte-Lucie, l'Isle de Sel, l'Isle Saint-Vincent, de Saint-Nicolas, de Bonne-Vue, l'Isle de Feu, de May, de Brava & de Saint-Jacques. La quantité d'arbres toujours verds, dont ce Cap & ses

Isles sont couvertes, lui a fait donner le nom de Cap Verd, pour le distinguer des autres Caps qui sont la plûpart secs, arides & dépouillés de toute verdure.

Les Portugais, suivant les traces des François, l'ont doublé pour la premiere fois en 1440. Ils se sont vantés de cette expédition comme d'une entreprise des plus hardies. Elle l'étoit effectivement pour des Navigateurs aussi peu expérimentés qu'ils l'étoient alors. Mais c'étoit un rien pour les Normands qui étoient établis aux côtes d'Afrique les plus reculées, près d'un siécle avant que les Portugais sçussent qu'il y avoit un Cap Verd. Ils sont néanmoins les possesseurs de ces Isles, ainsi que de celle de Saint-Thomas, & de quelques autres sans nom qui n'en sont point éloignées, & qui sont près de la Ligne. Il n'y a que l'Isle Sainte-Hélène qui appartient aux Anglois.

Isles d'Afrique dans la mer des Indes.

Les Isles d'Afrique dans la mer des

Indes ſont Madagaſcar, qui eſt très-grande & habitée par pluſieurs peuples différens, qui ont chacun en particulier leurs Rois, leurs Mœurs & leur Religion. Ils vivent néanmoins d'accord enſemble, & il eſt rare de les voir en guerre. L'Iſle de Bourbon appartient en propre à Sa Majeſté Très Chrétienne. Les Iſles de Comore ont un Roi particulier. Aucune Nation n'y a formé d'établiſſemens à cauſe qu'elles ne fourniſſent rien au Commerce. Les autres Iſles ne ſont point habitées.

CHAPITRE III.

Deſcription de l'Afrique Françoiſe, accompagnée d'obſervations Aſtronomiques & Géographiques ſur cette partie.

EN vain les Eſpagnols & les Portugais ſe diſputent la premiere découverte de cette partie du monde, puiſque les

Les Normands ont fait les premiers la découverte de l'Afrique.

Normands, & sur-tout les Diépois, ont couru les côtes d'Afrique près d'un siécle avant que les Portugais songeassent à sortir de leur pays, & qu'il est prouvé que, vers le milieu du quatorziéme siécle, ils avoient des Etablissemens & un Commerce formé à Rufisque, qui est à trois lieues de Gorée, & qui s'étendoient jusqu'au-delà de la riviere de Serré-Lionne dès l'an 1364. Les Annales Normandes en font foi.

Les Normands n'avoient sans doute pas été d'un plein saut s'établir à cet endroit, sans avoir reconnu la côte & fait des alliances avec les Naturels du pays; cela est si vrai, que l'on sçait, à n'en pas douter, que les Diépois associérent à leur commerce sur les côtes d'Afrique en 1365 plusieurs Marchands de Rouen. En 1366 on vit des effets de cette société; elle équipa un nombre de vaisseaux, poussa son commerce le long des côtes, & établit des Comptoirs de distance en distance pour met-

tre ſes Commis & ſes marchandiſes en ſûreté. Après avoir augmenté ſes Etabliſſemens ſur le Niger, à Rufiſque & ſur la riviere de Gamby; elle en fit ſur celle de Serre-Lionne, & à la côte de Malaguette, dont l'un fut appellé le petit Paris, & le ſecond le petit Diépe, à cauſe des Villages conſidérables qui ſe formérent aux environs de ces Comptoirs bien fortifiés. Enfin elle bâtit le Fort de la Mine d'or ſur la côte de Guinée en 1382, de même que ceux d'Acora, de Cormentin & autres lieux, qui lui produiſirent des richeſſes immenſes qui auroient toujours augmenté à meſure qu'elle s'avançoit dans les côtes & dans l'intérieur du pays, ſans les guerres civiles qui ruinerent la Société en 1392. Le contre-coup de ce malheur tomba ſur le négoce d'Afrique, qui depuis ce moment fatal tomba auſſi peu-à-peu. La mort & la décadence de pluſieurs des Intéreſſés dans la Société; l'opulence des autres qui voulurent imiter

la Nobleſſe, y porterent le dernier coup, & ainſi périt ce fameux commerce de la Compagnie Normande, à qui il ne reſta que l'établiſſement qu'elle avoit ſur le Niger, qu'on a appellé dans la ſuite Sénégal, où elle conſerva ſes Commis juſqu'en 1664, tems auquel elle fut obligée de le vendre à celle qui ſe forma ſous le titre de Compagnie des Indes occidentales par Edit du Roi du mois de Mars 1664, avec un privilége excluſif pour faire le commerce depuis le Cap-Blanc juſqu'à celui de Bonne-Eſpérance.

Tout concouroit à l'avantage de cet établiſſement : l'attention ſpéciale du Miniſtère, la protection du Roi, le fourniſſement de tous les ſecours néceſſaires, promettoient une fin qui devoit répandre l'abondance & des richeſſes immenſes dans toute la France par le prodigieux commerce qu'on méditoit. Mais les Intéreſſés, ne meſurant pas aſſez leurs forces, embraſſérent plus

qu'ils ne pouvoient faire ; ils voulurent qu'eux seuls fissent tout le commerce de la Nation : de sorte que non contens du commerce de l'Amérique déja trop suffisant pour les occuper, ils demanderent & obtinrent privativement à tous autres de faire tout le commerce depuis la riviere des Amazones jusqu'à celle d'Orénoque, celui des Antilles, de la Nouvelle France, de l'Acadie, de la Baye de Hudson & autres endroits. Pour qu'il ne manquât rien de propre à faire échouer leurs vastes projets, ils s'emparerent du commerce que la Compagnie de Normandie cultivoit avec soin sur les côtes du Sénégal, & qu'elle fut obligée de céder à la Compagnie des Indes occidentales, par contrat passé à Paris le 28 Novembre 1664.

Pendant les huit premieres années, cette Compagnie, déja trop occupée ailleurs, laissa tellement tomber son commerce en Afrique, que S. M. T. C. l'obligea en 1672 de se défaire de tout

ce qu'elle avoit aux côtes d'Afrique ; afin d'éviter l'entier dépériſſement du commerce que les François y avoient établi depuis près de trois ſiécles. En effet, le 8 Novembre 1673 la Compagnie des Indes occidentales vendit à des particuliers ce qu'elle poſſédoit aux côtes d'Afrique. Comme cette nouvelle Compagnie trouva que le commerce qu'elle faiſoit au Sénégal & aux environs étoit gêné par les Comptoirs & les Forts que les Hollandois avoient à Arguin, proche le Cap-Blanc, & en l'Iſle de Gorée ; proche le Cap Verd, elle implora la protection de Sa Majeſté, qui ordonna au Comte d'Eſtrées, Vice-Amiral, & depuis Maréchal de France, de ſe rendre maître du Fort de Gorée ; ce qu'il fit le premier Novembre 1677, & la Compagnie ayant fait de ſon côté un armement particulier ſous la conduite du Sieur Ducaſſe, elle s'empara du Fort d'Arguin le 30 Août 1678. Ces deux Places étant reſtées au Roi par la

RPJCB

Tom I pag 33

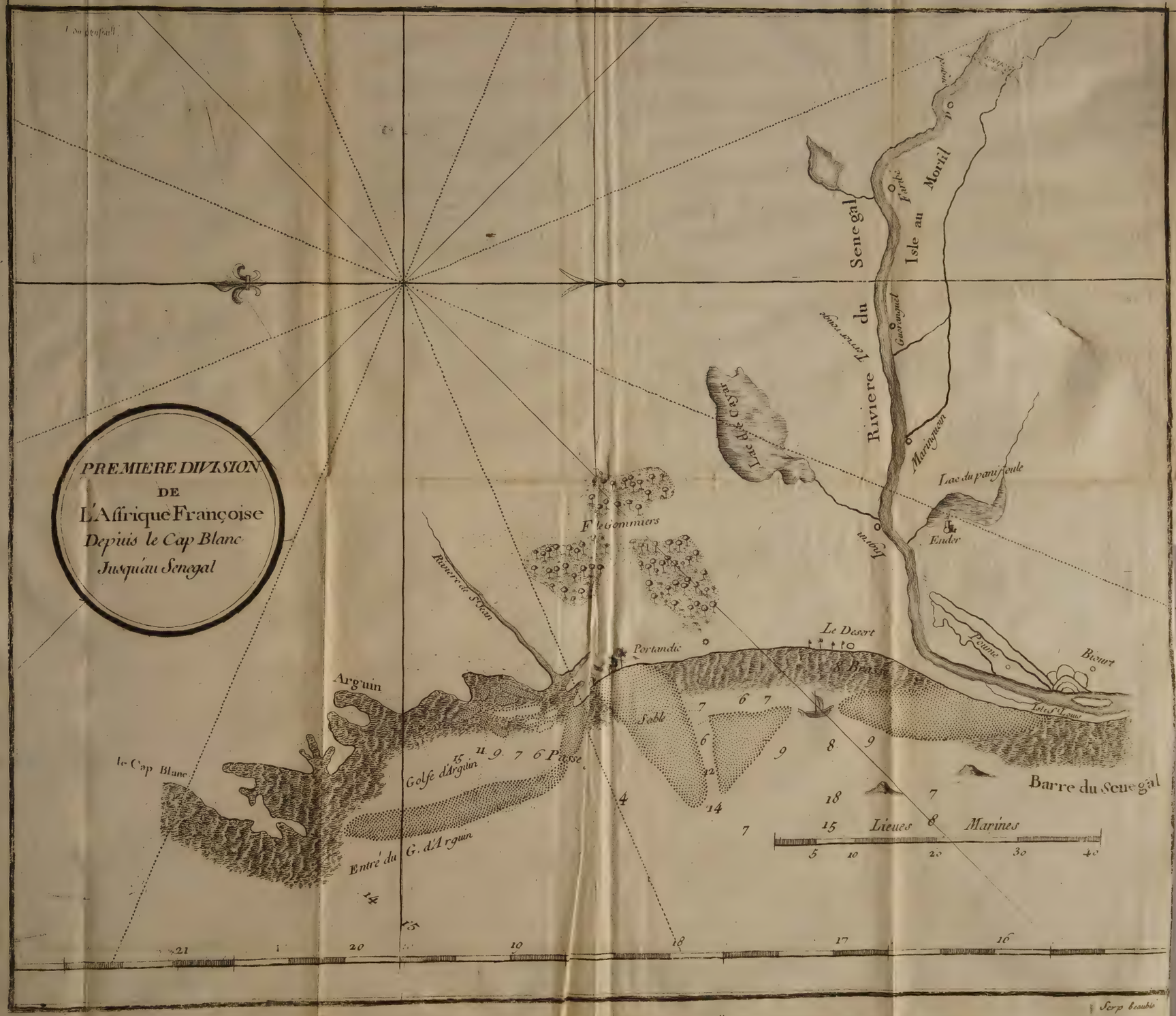
PREMIERE DIVISION
DE
L'Affrique Françoise
Depuis le Cap Blanc
Jusqu'au Senegal
Riviere du Senegal
Isle au Morill
Lac de Cayar
Lac du panisseule
Ender
Le Desert
Portandic
Arguin
le Cap Blanc
Golfe d'Arguin
Passe
Entré du G. d'Arguin
Barre du Senegal
15 Lieues 8 Marines

paix de Nimégue, Sa Majesté les céda à la Compagnie, qui pour lors fit des traités avantageux avec les Rois de la côte, par lesquels ces Princes lui cédérent la propriété de toute la côte de la terre ferme depuis le Cap Verd jusqu'à la riviere de Gambie; ce qui fait une étendue de plus de 50 lieues de côtes, sur six lieues de profondeur dans les terres. C'est en vertu de ce traité, & des justes conquêtes de Sa Majesté, que la France jouit du commerce exclusif de ces côtes, & qu'on a jusqu'à présent adjugé comme de bonne prise & sujets à confiscation tous les vaisseaux étrangers qui y ont été trouvés faisant le commerce.

Description de l'Afrique Françoise.

L'Afrique Françoise, ou les Possessions Françoises depuis plusieurs siécles, ont eu pour bornes d'un côté le Cap Blanc qui est au 20e degré 30 minutes de latitude septentrionale, de l'autre la riviere de Serré-Lionne, dont l'embouchure est par les 7 degrés & demi

de même latitude. Telles furent les limites de son commerce aux côtes d'Afrique, ainsi qu'il fut reglé par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 6 Janvier 1685 ; ces limites renfermoient une étendue de 12 degrés de latitude qui, à 20 lieues pour chaque degré, valent 240 lieues en ligne directe. On en trouveroit bien davantage si on comprenoit les Caps, les Bayes, les ances & les contours de la côte.

La Nation Françoise, ou ses différentes Compagnies d'Afrique ont eu un grand nombre d'établissemens dans cette étendue de côte, dans les isles, dans les rivieres & dans l'intérieur du pays. Elles y ont constamment & librement exercé tout genre de commerce, même dans la plûpart des endroits, à l'exclusion de toutes les nations étrangéres ; elles y ont établi des Forteresses, des Comptoirs pour la sûreté de leur commerce, & fait des acquisitions considérables le long de la côte, où la France commerce

ſur ſon propre terrein. Or comme cette étendue de côte eſt l'objet principal de cet ouvrage, & le plus intéreſſant à la Nation à cauſe de ſon commerce, j'ai cru devoir diviſer ſes parties principales, afin de ne point confondre les différens objets qui ont une relation & une connéxité avec chaque partie diſtinguée ou par un commerce particulier, ou par des établiſſemens & des rivieres qui les ſéparent les unes des autres, & qui exigent un grand détail pour en donner une connoiſſance parfaite, qui ſervira tant à la navigation ſur ces rivieres, qu'au commerce qu'on peut faire dans les lieux qui en ſont voiſins. Pour avoir un ordre exact & régulier dans cette deſcription de l'Afrique Françoiſe, je vais commencer par la partie occidentale qui eſt l'Iſle d'Arguin & le Fort de Portendic, & je finirai par la partie orientale qu'on trouvera exactement diviſée dans les cartes jointes à ce volume.

SECTION PREMIERE.

Description de l'Isle d'Arguin, du Fort de Portendic, & de leur commerce respectif.

Description de l'Isle d'Arguin.

L'ISLE d'Arguin qui donne le nom au golfe au fond duquel elle est située, est éloignée du Cap Blanc de 16 à 18 lieues. Elle est à 20 degrés 30 minutes de latitude septentrionale, & à 360 degrés de longitude. Elle n'a qu'une lieue & demie de longueur du nord au sud, & une lieue de large de l'est à l'oueſt, & est éloignée d'une lieue du continent d'Afrique. Elle a du côté de l'oueſt deux Isles qui ont presqu'une lieue de longueur sur un tiers de lieue de large. Elles sont nord & sud, stériles & sans bois, & ne sont éloignées d'Arguin que d'une portée de fusil.

L'Isle d'Arguin est accessible partout pour les chaloupes. Cependant la des-

cente la plus aisée est à la pointe du sud. Les bâtimens qui ne tirent que dix à douze pieds d'eau peuvent en approcher à la portée du fusil, & là on trouve un canal entre l'Isle & le continent, où une frégate de vingt canons peut naviger, faire ses bordées & aller mouiller sous le Fort, qui est situé sur une pointe de roc escarpé vers le nord-oueſt; il a 400 toises de face, ses murs sont d'une maçonnerie de briques de quatre pieds d'épaisseur & de 35 de hauteur. Il y a deux tours qui sont unies par une courtine au milieu de laquelle est la porte, qui est défendue par un bon fossé, & par un petit ouvrage de maçonnerie qui a quatre embrasures en maniere de fer à cheval. Outre cela il y a quatorze embrasures sur la courtine qui dominent de tous les côtés du Fort. Tout le reste de l'enceinte est baigné par la mer, & est percé d'un nombre d'embrasures.

L'Isle d'Arguin ou le Golfe d'Arguin

s'étend jusqu'au Cap blanc, situé sur la côte Occidentale d'Afrique, qui est une pointe très difficile à reconnoître quand on vient du large; elle termine nord & sud une langue de terre assez longue, basse, toute nue, sans arbres, sans verdure & sans aucuns indices pour reconnoître son attérage. C'est la couleur blanche, aride & brûlée de cette pointe, qui lui a fait donner le nom de Cap Blanc. Le Cap Cirie, à l'embouchure de la riviere Saint Jean, borne cette Isle au sud. Ces deux Caps, c'est-à-dire, le Cap Blanc & le Cap Cirie, sont éloignés l'un de l'autre près de 40 lieues sud-est-nord-oueſt, & laissent entr'eux une ouverture très-grande, si elle n'étoit pas fermée par un banc de 25 lieues de longueur & de trois lieues de large, sur lequel la mer est toujours grosse & agitée, & où les vaisseaux même médiocres ne peuvent pas passer. Heureusement qu'il y a une passe entre le Cap Blanc & la pointe du nord de

ce banc, qui a au moins quatre lieues de large, où on trouve 12 & 14 braſſes d'eau de profondeur juſqu'à l'ance où il n'y a plus que ſix à ſept braſſes qui diminuent toujours à proportion qu'on s'avance vers la pointe de la ſaline, par le travers de laquelle on ne trouve que trois braſſes d'eau. Entre le bout méridional du grand banc, & la pointe de l'oueſt du banc de S. Jean, il y a une autre paſſe ou entrée d'environ une lieue de large, par laquelle les bâtimens médiocres peuvent entrer dans le golfe; mais on ne s'y expoſe point, à cauſe que le dedans du golfe eſt tout ſemé de bancs & de rochers. Ce golfe eſt rempli de toutes ſortes de poiſſons, ſurtout de groſſes Morues, dont pluſieurs peſent juſqu'à 200 livres, & des tortues d'une groſſeur prodigieuſe.

Les Portugais découvrirent Arguin en 1444. Leur Roi Alphonſe V y jetta les fondemens d'une Forteresſe en 1445 qui ne fut achevée que ſous le regne

Les Portugais découvrent Arguin.

de ſon ſucceſſeur Jean II en 1482. Ils jouirent du Fort & du commerce des environs juſqu'à l'an 1638, que les Hollandois profitant de la foibleſſe des Portugais, s'en emparerent ſans coup férir. Dès que les Hollandois furent maîtres de cette place, ils la fortifierent réguliérement, & n'oublierent rien de tout ce qui pouvoit leur en aſſurer la poſſeſſion. Ils augmenterent conſidérablement le commerce; mais les Anglois en 1665 les en chaſſerent, & ſe rendirent maîtres du Fort. Ils négligerent de réparer les bréches & de combler leurs tranchées. Les Hollandois profiterent de cette négligence, & vinrent l'année ſuivante obliger les Anglois à capituler & à leur remettre la place, qu'ils mirent bien vîte en état d'une vigoureuſe défenſe, & firent des traités avec les Chefs des Maures qui fréquentoient les côtes voiſines de l'Iſle, & n'épargnerent rien pour ſe rendre maîtres de tout le commerce du pays, ſurtout de celui de

Les Hollandois prennent Arguin.

Les Anglois les en chaſſent.

la gomme, qu'ils pouſſérent à un prix exceſſif, afin de ruiner entiérement le commerce de la Compagnie Françoiſe du Sénégal. Ces raiſons obligerent la France d'aſſiéger & de ſe rendre maîtreſſe de ce Fort, comme elle fit en effet l'an 1678. La paix de Nimégue fut conclue la même année, & elle laiſſa à la France la propriété de ce Fort & de toutes ſes dépendances dont elle a joui paiſiblement.

Les Hollandois ſentirent bientôt combien la perte d'Arguin leur étoit préjudiciable par la ceſſation de leur commerce dans cette partie, & ne pouvant s'y rétablir en leur nom ſans faire une infraction manifeſte au traité de Nimégue, ils eurent recours à l'artifice, & vinrent ſous la banniere & la protection de l'Electeur de Brandebourg, aujourd'hui Roi de Pruſſe, qui n'y avoit ni raiſons, ni droit, ni action, pour tâcher d'y établir un Comptoir du conſentement des Maures dont ils avoient gagné les Chefs à force de préſens. La

Compagnie Françoiſe ſentit vivement l'injuſtice de cette entrepriſe, & le tort qu'elle alloit faire à ſon commerce, ſi elle avoit lieu. Elle fit tous ſes efforts pour la repouſſer. Mais la guerre qui s'alluma entre la France, les Etats Généraux & l'Angleterre en 1688, & qui ne finit qu'en 1698 par la paix de Riſvick, fournit aux Hollandois le loiſir de ſe fortifier dans leur uſurpation. Ils rétablirent le Fort qui avoit été démoli. Mais comme ils bâtiſſoient ſur le fonds d'autrui, & qu'ils ne pouvoient pas manquer d'en être tôt ou tard chaſſés, ils firent peu de dépenſes dans cette entrepriſe, de laquelle ils furent chaſſés le 3 Mars 1721 par les François.

Acquiſition faite par la France d'Arguin & de Portendic.

Après cette expédition les Hollandois s'introduiſirent dans le Fort de Portendic, à la faveur des Maures, & ſous le ſpécieux prétexte qu'ils avoient acheté ce Fort au Roi de Pruſſe pour le prix de trente mille rixdalles. C'étoit beaucoup pour n'y avoir aucun droit.

es Maures, légitimes propriétaires, n avoient vendu la propriété à la Compagnie Françoise du Sénégal le 29 Juillet 1717. Malgré un titre si légitime, il fallut que la France armât une nouvelle escadre commandée par M. de Salvert, qui se rendit maître du Fort & des Isles d'Arguin le 22 Février 1724, & ensuite chassa les Hollandois du Fort de Portendic, & se saisit de toute l'artillerie, des munitions, provisions de livres & des marchandises, & fit la garnison prisonniere de guerre.

La France rentre en possession d'Arguin & de Portendic.

Cette expulsion étoit d'autant plus juste, que les Chefs & Souverains des Maures Alichandora & Bovali avoient, par traité du 6 Mars 1723, confirmé & ratifié celui du 19 Juillet 1717, en assurant à la Nation Françoise la propriété de ses anciennes possessions à Arguin & à Portendic, & qu'ils ne commerceroient dorénavant qu'avec elle.

Le Fort de Portendic est à 500 toises à l'Est du village des Maures, qui est

Fort de Portendic.

au bord de la mer, & ſitué dans un enfoncement marécageux environné de toutes parts d'un rideau qui lui dérobe le grand air & la vue au large par ſa trop grande proximité. A 200 toiſes à l'Eſt de ce Fort, il y a un autre village de Maures, qui, avec celui qui eſt ſur le bord de la mer, peut contenir 500 perſonnes. L'un & l'autre ne ſont compoſés que de mauvaiſes cabanes couvertes de branches d'arbres, d'herbes & de terre, dont les entrées ſont ſi baſſes qu'on ne peut s'y fourrer qu'en ſe traînant preſque ſur le ventre. Ce Fort a toujours été d'un grand avantage aux François, tant par rapport au grand commerce de la gomme qui s'y fait, que parce qu'il met la France dans le cas de donner la loi, au lieu de la recevoir des Maures & des autres Nations.

Portendic eſt une baye ſituée à-peu-près à moitié chemin d'Arguin au Sénégal, ſon milieu eſt au 18ᵉ degré 6 minutes de latitude ſeptentrionale. Elle

eſt couverte de deux grands bancs de ſable mêlés de quelques briſans qui tiennent à la terre ferme, ſur leſquels on ne trouve que deux ou trois braſſes d'eau.

Les pointes ou extrémités de ces deux bancs laiſſent entr'elles un canal de 80 toiſes de largeur, dans lequel on trouve ſix braſſes d'eau en rangeant le banc du nord, & ſept braſſes & demie en rangeant le banc du ſud à quelque diſtance. Cette paſſe eſt preſqu'au milieu de la baye, dans laquelle on trouve partout depuis quatre juſqu'à ſix braſſes de profondeur, dont le fonds eſt excellent, mais inégal, & ſur lequel il n'eſt pas poſſible de demeurer la plus grande partie de l'année, à cauſe de la groſſe mer qui y domine. Outre cet inconvénient, qui eſt conſidérable, on a beaucoup de peine à trouver la paſſe, lorſqu'en venant de l'oueſt on s'eſt écarté tant ſoit peu de ſa véritable latitude. Mais quand on vient du ſud, la reconnoiſſance eſt bien

plus aisée, parceque depuis l'embouchure du Niger ou Sénégal jusqu'à Portendic, il n'y a aucune ance ou baye considérable. Ce n'est partout qu'une côte hachée & semée de mottes de terre, qui continuent ainsi jusqu'à trois lieues au sud de Portendic, où le terrein s'abaisse, & forme une petite ance de terre basse & unie qu'on a appellée le petit Portendic.

Au nord de cette ance, on voit une quantité de mottes de terre fort élevées, qui forment la pointe du sud du grand Portendic dont nous avons parlé cidevant. Il faut pour y arriver faire le nord quart de nord-est pendant trois lieues, & alors on se trouve par le travers de la pointe du sud du Fort de Portendic. On remarque au nord des mottes de terre, dont nous venons de parler, une terre basse de près de trois lieues de longueur, dans le milieu de laquelle il y a trois arbres à distance égale les uns des autres, & un autre

tout seul du côté du nord avec deux buttes de terre assez élevées aussi du côté du nord, qui paroissent comme deux navires à la voile.

Voilà les connoissances & les marques les plus certaines qu'on peut donner quand on y vient du côté du sud ou du sud-oueſt. Mais quand on vient de l'oueſt par la latitude de 18 degrés & 5 minutes, voici les remarques que les plus habiles Pilotes ont faites sur cet objet. On ne trouve que huit à neuf brasses de fond lorsqu'on est Est & Oueſt de Portendic par sa véritable latitude, & à cinq lieues de distance du continent. A demi-lieue de distance on ne trouve que sept brasses, & on rencontre un banc O. quart N. O. & O. N. O. sur lequel il n'y a que trois brasses & demie d'eau. C'est ainsi qu'on s'approche de la baye de Portendic avec la sonde à la main, à cause des fonds inégaux de sable qui s'y rencontrent, & qui obligent d'envoyer un canot pour

ſonder & reconnoître le bout du banc du nord, où l'on trouve juſqu'à cinq braſſes de profondeur.

Il faut obſerver qu'en Novembre, Décembre & Janvier, les vents qui regnent dans cette baye viennent du nord-oueſt, & rendent les lames ſi groſſes, ſi courtes & ſi furieuſes, qu'il faut néceſſairement ſe bien affourcher & avoir des cables parés, pour s'en ſervir au beſoin. On doit affourcher nord-eſt & ſud-oueſt, afin que les cables travaillent également. En Février, Mars, Avril & Mai, les vents viennent ordinairement de la terre depuis le lever du ſoleil juſqu'à midi. La briſe ſe leve alors, & vient depuis le nord-nord-oueſt juſqu'au nord-oueſt. C'eſt la ſaiſon où cette rade eſt le plus praticable. En Juin, Juillet, Août, Septembre & Octobre, qui eſt le tems de la haute ſaiſon, les vents ſont oueſt-ſud-oueſt, & ſud-oueſt. Ils rendent la rade impraticable, parceque la lame y roule d'une maniere ſi furieuſe

en

en paſſant entre les deux bancs au Sud-Oueſt, qu'il n'y a plus de tenue pour les navires. Il faut, en conſéquence, s'en éloigner au plus vîte. D'ailleurs, tout le commerce de cette côte ceſſe dès que cette ſaiſon commence à s'approcher.

Enfin on remarque une autre paſſe qui coupe le banc du Nord vers le tiers de ſa longueur, & dans laquelle on trouve depuis quatre braſſes & demie juſqu'à cinq braſſes d'eau, par où on peut ſortir ou entrer dans la rade, dès qu'on a les vents favorables.

SECTION II.

Du Commerce de la Gomme, & la deſcription des lieux qui la produiſent.

COMME le grand commerce de la gomme ſe faiſoit autrefois à Arguin & à Portendic, dont je viens de faire la deſcription, j'ai cru devoir placer en-

suite la Section qui regarde ce commerce, comme naturel à l'une & à l'autre de ces parties. Si toutes les Nations de l'Europe ont recherché à s'établir en Afrique, quoique le pays soit inculte & redoutable par les ardeurs du Soleil, & que ses rades soient très dangereuses, c'est principalement à Arguin & à Portendic où on s'est efforcé de former des établissemens, comme étant les lieux les plus à la portée & les plus avantageux pour le commerce de la gomme, lorsqu'on n'est pas maître de la rivière du Sénégal ; commerce qui paroît peu de chose en lui-même, mais qui est en effet très considérable, soit à cause du prix que les Maures vendent la gomme, qui est très-modique, soit à cause de celui auquel on la vend hors de l'Afrique, qui est très-haut, soit enfin parce qu'il procure le débouchement d'une quantité de marchandises fabriquées en Europe, dont la vente fait fleurir les Manufactures, circuler l'argent, & en-

tretient l'abondance, qui eſt la fin principale du commerce.

Il ne ſeroit donc pas étrange que les plus riches Négocians ſe réuniſſent pour entrer dans ce commerce, ſur-tout dans les circonſtances préſentes, où les Anglois étant les maîtres du Niger, où ils font le commerce de la gomme, ils ſe voient contraints de paſſer par leurs mains : car, dès qu'on négligera de s'ouvrir un autre débouché pour faire ce commerce avec autant d'avantages au moins qu'on en a ſur le Niger, on ſera néceſſairement réduit à dépendre de l'étranger, quel qu'il ſoit, &, par conſéquent, à lui céder tout le profit d'un commerce qu'on eſt auſſi en droit de faire que lui.

Si les Anglois ſont maîtres de ce commerce ſur le Niger, les François ne peuvent-ils pas, à leur tour, ſe rendre maîtres de celui qu'on peut faire ailleurs, où ils ſont en droit & en poſſeſſion depuis pluſieurs ſiécles de commercer, & où, du tems des Compagnies

Françoises du Sénégal, ils ont fait le même commerce de la gomme, je veux dire, à Arguin & à Portendic, où ils ont fait des dépenses immenses, tant pour établir des Forteresses & des Comptoirs, que pour acheter la propriété du terrein & le privilége exclusif du commerce, qu'ils n'ont abandonné que parce que celui de la gomme, sur la riviere du Sénégal, étoit pour lors suffisant pour en fournir à toutes les Nations de l'Europe ?

Comptoirs à Arguin & à Portendic, pour le commerce de la gomme.

Le Comptoir de Portendic est situé au milieu des Maures, qui seuls font ce commerce. Ce Comptoir est en propre à la Nation Françoise qui l'a établi à ses propres frais. Elle peut donc le faire revivre, en y mettant du monde, comme autrefois, pour faire le commerce. Elle peut encore en faire autant à Arguin, & rendre ces deux Places dépendantes du département de Gorée, & elles produiront autant de gomme qu'on peut en consommer en France.

La gomme qui entre en Europe eſt appellée gomme du Sénégal ou gomme d'Arabie. C'étoit de l'Arabie que venoit toute la gomme qui s'employoit en Europe, avant que les François ſe fuſſent établis ſur la riviere du Sénégal. Depuis ce tems, le prix de la gomme a beaucoup diminué, & a fait diſparoître celle qui venoit d'Arabie. On a long-tems plaidé pour ſçavoir définitivement quelle étoit la meilleure entre celle d'Afrique & celle d'Arabie. Enfin on eſt tombé d'accord que l'une valoit l'autre, & qu'il n'y avoit que les Marchands, trop avides de gain, qui y ſuppoſoient une différence, & cela uniquement pour vendre plus cher celle qu'ils diſoient venir d'Arabie, quoique, le plus ſouvent, elle étoit naturelle d'Afrique, & que toute la façon qu'ils ont apportée pour la dépayſer, ait été de la choiſir, & de mettre à part celle qu'ils ont trouvée en plus groſſes boules, plus nettes, plus ſéches & plus claires. Voilà

D'où vient la gomme.

La gomme d'Afrique vaut celle d'Arabie.

toute l'énigme. Du reſte, ce ſont les mêmes qualités, les mêmes vertus : on les emploie aux mêmes uſages, & on en retire les mêmes avantages.

Vertus de la gomme.

Tout le monde prétend que la gomme eſt pectorale, humectante, anodine & rafraîchiſſante, qu'elle épaiſſit les humeurs trop ſéreuſes, & qu'en leur donnant plus de conſiſtance, elle les empêche de ſe mêler avec le ſang, & de le gâter. Elle eſt bonne pour le rhûme, ſpécifique pour arrêter le flux de ſang & les dyſſenteries, & même pour les hémorrhagies les plus obſtinées. Elle ſert de nourriture aux Négres qui habitent le long du Niger, & aux Maures qui l'apportent aux Européens : ils ne prennent d'autres proviſions de vivres que la gomme même qu'ils portent à la traite. Tous la mangent avec plaiſir, ou ils la croquent comme du ſucre, ou bien ils la font amollir dans l'eau, & l'avalent. Ils la regardent comme une nourriture que ſa ſimplicité & ſes autres

qualités rendent excellente. Bien des Ouvriers s'en ſervent, ſurtout ceux qui travaillent aux étoffes de laine & de ſoie, aux taffetas, aux rubans, aux treillis, & à une infinité d'autres ouvrages. Toute l'attention qu'on doit avoir en achetant de la gomme, c'eſt qu'elle ſoit bien ſéche, bien nette, bien claire; la groſſeur des boules n'eſt point intéreſſante, non plus que leur figure.

L'arbre qui la porte en Afrique, comme en Arabie, eſt une eſpéce d'acacia, arbre petit, épineux, branchu, chargé de feuilles médiocrement longues, fort étroites, rudes, & toujours vertes. Il porte de petites fleurs blanches, compoſées de cinq feuilles qui font un calice rempli d'étamines de la même couleur, qui environnent un piſtil, qui ſe change en une ſilique de trois à quatre pouces de longueur, qui eſt remplie de pluſieurs graines rondes, Commier.

dures & noirâtres, qui ſervent à provigner l'arbre qui les a produites.

Trois Forêts de Gommiers.

Il y a trois grandes Forêts entre la côte Septentrionale du Niger & le Fort d'Arguin, dont j'ai parlé dans la Section précédente, qui ne ſont que de ces gommiers. La premiere eſt la Forêt de Sahel ; la ſeconde, qui eſt la plus conſidérable, eſt celle de Lebiar, & la troiſieme eſt celle d'Alfatack. Ces trois Forêts ſont éloignées les unes des autres d'environ dix lieues.

Deux récoltes de gomme.

Tous les ans on fait deux récoltes de gomme. La premiere, qui eſt la plus abondante, & dont les boules ſont plus groſſes, plus nettes & plus ſéches, c'eſt ce qu'on peut ſouhaiter de meilleur, ſe fait au mois de Décembre ; la ſeconde, au mois de Mars. La premiere ſe fait après que les pluyes ſont ceſſées, & que la moiteur de la terre a produit une ſéve plus abondante dans les arbres, que la chaleur du Soleil a eu le tems

de cuire & de perfectionner, sans avoir celui de la dessécher. C'est ce qui ne se rencontre pas dans la récolte de Mars, qui n'a eu que des chaleurs brûlantes pour son partage. Aussi ne tire-t-on la gomme que par les incisions qu'on fait aux arbres, qui forcent de sortir la séve qui restoit; puisque toutes les gommes qui sortent des arbres, ne sont que les parties surabondantes de la séve qui, se trouvant en trop grande quantité, & mise en mouvement par la chaleur du Soleil, gonfle les fibres des arbres, créve les tuniques imperceptibles qui les environnent, & se fait un passage au travers des pores de l'écorce : c'est ce qui n'arrive pas quand l'arbre n'a que la quantité de séve qui lui est nécessaire pour sa conservation & son accroissement. Alors, si on en veut tirer quelque chose, il faut user de violence, & faire sortir, par la force des incisions, les parties de la séve qui nourrissoient l'arbre.

Trois Tribus de Maures recueillent la gomme.

Trois Tribus de Maures s'occupent à recueillir la gomme dans ces trois Forêts. La premiere de ces Tribus s'appelle Terarza ; le Chef, qui est un Marabou, promene ses villages ambulans au nord de la Forêt de Sahel, du côté d'Arguin & de Portendic. C'est ce qui prouve la facilité qu'a la Nation Françoise de rétablir, quand elle voudra, son ancien commerce de la gomme dans ces Places où elle a un droit réel & acquis de l'exercer à l'exclusion des autres Nations, ainsi que je l'ai déja observé.

Il est certain que c'est dans la Forêt de Sahel que cette premiere Tribu de Maures fait sa récolte en gomme, & que les Places d'Arguin & de Portendic sont situées au milieu de cette Tribu, & au voisinage de la Forêt de Sahel. Par conséquent, il est visible que ces Maures doivent nécessairement porter toute leur gomme à ces deux endroits ; sans quoi, ils seroient obligés de faire

une route considérable, & de subir les frais & les peines d'exportation, s'ils vouloient la vendre au Sénégal ou ailleurs. C'est ce qu'ils ne feront certainement pas, dès qu'on aura des Comptoirs chez eux, c'est-à-dire, à Arguin & à Portendic.

La seconde Tribu, appellée *Aula-delhagi*, est celle qui fait la récolte de la gomme dans la Forêt de Lebiar, & quelquefois même dans celle d'Alfatack, & qui la porte pour vendre sur le bord du Niger dans les Etats du Royaume de Brac.

La troisieme Tribu est celle de *Bragéna*. Les Maures de cette Tribu font leur récolte dans la Forêt d'Alfatack, & vont la vendre sur la riviere du Sénégal sur le district du Siratick, ou ils la commercent avec les Mandingues du Royaume de Salum, ou avec d'autres Marchands, & cela depuis que la France n'a plus de Comptoirs établis à Arguin & à Portendic. La gomme ne se vend

point au poids. On la livre dans une mesure cube qu'on appelle quintal, de telle grandeur dont on convient avec les Maures. Le quintal Maure pése sept cent livres, poids de France.

Chefs des trois Tribus Maures.

Les Chefs de ces trois Tribus sont Marabous, c'est-à-dire, Prédicateurs & Docteurs de la Loi de Mahomet. Si l'on considére leur extérieur modeste & composé; si l'on réfléchit sur leurs discours, où le nom de leur Prophête est toujours au commencement & à la fin, on les prendra pour les plus zélés observateurs d'une Loi qui, au milieu d'une infinité d'usages libres & libertins, a sa sévérité & ses rigueurs; mais, si on les examine de plus près, & sur tout lorsque l'on commerce avec eux, on remarquera bientôt qu'il n'y a chez eux qu'hypocrisie, dissimulation, cruauté, superstition & ignorance. Envain on y chercheroit des vertus morales; on n'y en trouveroit presque pas, & encore moins de bonne foi & de fidélité à leurs

paroles. Leur extérieur eſt étudié pour tromper le public ; ce ſont les Phariſiens du Mahométiſme, qui travaillent ſans ceſſe pour ſe faire des Proſélites, & qui ont ſi bien réuſſi, qu'ils ont infecté de leurs menſonges & de leurs rêveries la plûpart des Négres de leur voiſinage, & de ceux qui commercent avec eux.

Ces Maures ou Arabes ſuivent la Loi de Mahomet ; ils ſçavent preſque tous lire & écrire ; ils ont des Ecoles publiques, où les Marabous enſeignent aux enfans à lire & à écrire la langue Arabe. Ces enfans ne vont à l'Ecole que la nuit, ou quelques heures avant le jour. Leurs leçons ſont écrites ſur de petites planches de bois blanc ; quand ils ſçavent les lire, ils les apprennent par cœur, en criant de toutes leurs forces pour les apprendre. Quand ils ont ainſi parcouru tout l'Alcoran, ils ſont cenſés Docteurs ; & alors ils apprennent à écrire la Langue qu'ils ont appriſe à

lire. Continuons à préſent la deſcription des côtes de l'Afrique Françoiſe.

SECTION III.

Deſcription du Sénégal & des Royaumes ſitués le long de ce Fleuve.

LE Niger ou Sénégal eſt le fleuve le plus conſidérable de toute l'Afrique ; car, ſi l'on prend ſeulement ſa ſource au lac ou marais de Bournou, qui eſt au quarante-deuxieme degré de longitude, & d'où on voit ſortir ce fleuve, il a, juſqu'à ſon embouchure dans l'Océan, au Nord du Cap Verd, 830 lieues de cours de l'Orient à l'Occident. Quoiqu'on n'ait pas une connoiſſance exacte de l'intérieur de cette contrée, & que perſonne n'ait, depuis très-long-tems, pénétré juſqu'à la vraie ſource de ce fleuve, pour en déterminer la longitude, à cauſe que les Peuples ſont trop barbares ; on ſçait cependant que tous

Tome I pag. 62

IIme DIVISION
DE
L'Affrique Françoise
Depuis le Senegal
jusqu'au Cap Verga
Rme d'Outa
Rivre de Cantor
Barraconda
R de Gniani
R de Couhau
R de Gninia
Rme de Tekmanah
Rme de Fascoma
Rme de Gnanimes
Rme de Salum
Guiadhor
Cahour
Cahour
Babidou
Rme de Barra
R de Gueidou
R de Gueira
Rme de Gueira
Rme de Kiam
Rivre de Cerises
Rivre de Cassamanse
Rivre de Caddau
Rivre de Gambie
Rivre de Gambie
Rivre de Cerès
Rivre de Guinala
Rivre Grande
Rivre de Coubali
Lac de Cabo
Terres des Anglois
Isle de Bissao
Bissi
Baulam
Caregut
Isles des Bidagos
Albreda
Pt de Barra
Rivre de Sidam
Rivre de Palmarin
R de Combo
R de Foigni
Pt de Barbarie
Portudal
Joal
Rufisque
Cap de Rufisque
Isle aux Oiseaux ou Bane rouge
C. St Marie
Goree
Manuel
Isles de la Madelaine
Cap Verd
Lieues Marines
Scyvrit Beublé, rue Gallande.

RPJCB

les villages ſont ſitués ſur la droite du fleuve, en le remontant, & que le côté gauche, quoique très-beau & fort uni, n'eſt que peu habité. Il eſt tout couvert de lataniers, d'arbres épineux & d'autres eſpéces. Perſonne n'oſe s'y établir, parce qu'on y ſeroit expoſé aux incurſions des Maures, qui pilleroient tout. Le Roi de Maroc y envoie ſouvent des troupes nombreuſes, même juſqu'à dix ou douze mille hommes à la fois, qui ravagent le pays, & emmenent les habitans eſclaves. Mais le Niger, large, profond & rapide, eſt une barriere impénétrable pour eux. C'eſt ce qui a fait que preſque tous les Naturels du pays ont abandonné cette partie, pour s'établir à la droite du fleuve. On ſçait encore que les Royaumes de Galam, de Bambouc, de Tombut, de Bambara ſont les plus puiſſans, les plus peuplés, les plus riches en mines d'or, & les plus favorables pour la traite des Captifs. L'or y eſt ſi abondant, que, pour

peu qu'on y remue la terre, on en trouve en quantité, & du très-pur; & il eſt probable que, plus on avancera vers l'Eſt, plus on découvrira de ces riches pays : la preuve en eſt certaine, puiſque toutes les rivieres qui en deſcendent, emportent avec elles de l'or en poudre & en grains, ſur tout après les grandes pluyes & les débordemens, qui détrempent les terres des environs. On l'appelle or de lavage, à cauſe de la maniere dont les Négres le ſéparent de la terre & du ſable des rivieres qui l'ont amené dans leurs quartiers. On aſſure poſitivement que c'eſt environ au 20e degré de longitude que le Niger s'étant beaucoup élargi, & ayant formé un lac d'une étendue conſidérable, il en ſort par deux ouvertures qui forment deux rivieres. Celle qui coule de l'Eſt à l'Oueſt a pris le nom de Sénégal, & celle qui coule vers le Sud-Oueſt celui de Gambie, dont je parlerai en ſon lieu, en traçant d'autres routes que

celle du Sénégal pour les mines d'or.

Le Niger coule preſque toujours de l'Eſt à l'Oueſt au regard du 17e degré ou environ de latitude Septentrionale, depuis ſa ſortie du lac Bournou juſqu'à deux lieues & demie près de l'Océan Occidental, où il fait un coude, & tourne tout d'un coup au Sud : alors il n'eſt éloigné de la mer que par une digue naturelle, ou langue de ſable & de terre, qui, dans des endroits, n'a pas cent toiſes de large, &, dans d'autres, une ou deux lieues. Après un cours d'environ vingt-cinq lieues du Nord au Sud, il s'ouvre enfin un paſſage dans la mer au vingt-cinquieme degré cinquante-cinq minutes de latitude. Ce paſſage a quelquefois une demi-lieue de large ; mais il eſt fermé par une digue de ſable qu'on appelle Barre, dont le trajet eſt très-difficile & très-dangereux à cauſe du peu d'eau dont il eſt couvert, de ſorte qu'il n'y peut paſſer que des barques de quarante à cinquante tonneaux.

Les ouvertures ou paſſes que la riviere ſe fait dans la barre, pour ſe jetter dans la mer, ne ſont pas toujours au même endroit; mais, ſelon la groſſeur de ſes eaux & la rapidité de ſon cours, elle s'ouvre des paſſages, tantôt dans une partie, tantôt dans une autre; &, où on a paſſé un jour la barre, on ne peut plus l'y paſſer le lendemain, parce que le fleuve, en ſe faiſant une nouvelle paſſe, ferme en même tems l'ancienne, de ſorte que l'Iſle du Sénégal, où eſt le Fort Saint-Louis, ſe trouve quelquefois à quatre lieues, & quelquefois ſeulement à deux lieues de la barre. C'eſt ce qui empêche tous les navires d'aller mouiller ſous ce Fort. Il faut une pratique journaliere de ce paſſage, pour en connoître les changemens & les momens propres à entreprendre d'y paſſer. Malgré toutes ces connoiſſances & l'expérience, on riſque toujours beaucoup dans le paſſage, même ſur de petites barques.

L'Isle du Sénégal est au seizieme degré cinq minutes de latitude Septentrionale. Elle est située au milieu du Niger ou Sénégal, comme on voudra l'appeller. Cette Isle n'a qu'onze cent cinquante-trois toises du Nord au Sud, sur quatre-vingt-dix toises de largeur, &, à l'endroit où le Fort Saint-Louis est construit, cent trente toises. Le bras de la riviere qu'elle a du côté de l'Est, a trois cent quatre-vingt toises de largeur, & celui de l'Oueſt deux cent dix toises. Elle manque absolument d'eau douce plus de la moitié de l'année. Il n'y a ni source ni fontaine ; &, pour être au milieu d'une grande riviere, on n'en est pas plus avancé, parce que l'eau est salée pendant près de sept mois. Pour lors, il faut avoir recours aux puits qu'on creuse dans le sable, où l'on trouve une eau saumâtre, dont il faut user faute d'autre. Pour rendre ces eaux saumâtres ou demi-salées un peu meilleures, plus pures & plus potables, on

les fait passer au travers d'une pierre poreuse qu'on tire des Canaries, qui est creusée en cône ; l'eau, en filtrant par les pores, s'y décharge, & perd une partie de son sel.

Le Sénégal est une belle riviere d'une largeur très-considérable, de dix-huit jusqu'à vingt-cinq pieds de profondeur ; l'eau en est très-belle, & son cours est aussi agréable & aussi uni, que son entrée est difficile & dangereuse. Le terrein que l'on trouve à gauche, en entrant dans la riviere qui la sépare de la mer, est une pointe de sable mouvant, sec & fin, qu'on appelle Pointe de Barbarie : elle est plate, inculte & stérile, & n'a pas plus de cent toises de large à quelque distance de la barre. Cette barre s'élargit dans la suite jusqu'à deux lieues & demie, & conduit la riviere en suivant le bord de la mer presque droit au Nord pendant plus de vingt-cinq lieues. La droite de la riviere, après qu'on a passé la barre, est incompara-

lement plus agréable & meilleure que
Pointe de Barbarie ; on l'appelle terre
e Guinée ; le pays eſt uni, couvert de
erdure & de grands arbres de diffé-
ntes eſpéces d'une hauteur & groſſeur
xtraordinaire, qui ſont entremêlés de
ocotiers & de palmiers qui rendent le
ys très-agréable à la vûe. Cette Côte
it partie du Royaume de Caïor, qui
nit de ce côté-là, à la pointe de l'Iſle
e Biſêche, environ à ſix lieues de la
arre, & à deux lieues de l'Iſle Saint-
ouis.

Après l'Iſle de Biſêche, qui n'eſt qu'à
eux lieues plus haut que celle du Sé-
gal, commence le Royaume de Ho-
l de ce côté-là ; car, à la gauche de
riviere, il commence dès la barre,
finit au-deſſus du lac de Caïor. Tout
pays étoit autrefois connu ſous le Royaume du Brac.
om de Royaume de Ialofes, qui eſt
nom générique de tous les peuples
i prennent des dénominations parti-
lieres des lieux où ils font leur réſi-

dence. Le Royaume d'Hoval a environ quarante-ſix lieues d'étendue d'Eſt à l'Oueſt ; ſa largeur vers le Nord eſt moins conſidérable. Il eſt gouverné par un Prince qui ſe fait appeller Brac, c'eſt-à-dire, *Empereur des Rois.* Ce Royaume eſt beaucoup plus étendu au Sud de la riviere.

Royaume de Foule ou du Siratick.

Le Royaume des Foules eſt à l'Eſt de celui d'Hoval ; il appartient à un Prince nommé Siratick ; cet Etat eſt bien plus conſidérable que le précédent ; il commence au lac de Caïor, & va, en remontant la riviere, juſqu'au village d'Embacany, ce qui fait une étendue d'environ cent quatre-vingt ſeize lieues de l'Eſt à l'Oueſt. Il eſt bien plus conſidérable au Sud de la riviere qu'au Nord. Ce pays eſt très-peuplé ; la terre y eſt bonne ; &, ſi les peuples qui l'habitent étoient plus laborieux & plus induſtrieux, ils retireroient de leurs terres de quoi faire un commerce avantageux avec les étrangers. On ſçait en gros qu'il

à une infinité de bois précieux dans out le pays ; que le coton & l'indigo viennent en perfection.

Les pays qui ſont depuis Embacany ıſqu'au rocher Felou & au-delà, ſont artie du Royaume de Galam, qui a oujours été du département du Sénégal. On compte quarante-cinq lieues depuis Embacany juſqu'à ce rocher, & environ uarante lieues depuis ce rocher juſqu'à ne autre Cataracte appellée Gouina, lus haute & plus eſcarpée que la preniere. Il y a donc deux cent quatre-vingtept lieues depuis l'embouchure dans la ner du Niger juſqu'au rocher Felou, ui ont été meſurées par un Ingénieur abile en 1718. Les quarante lieues ui ſont depuis le rocher Felou juſqu'à Gouina, ont été jugées par eſtimation n 1719. Le rocher Felou fait une cataacte de plus de trente toiſes de hauteur reſque perpendiculaire. Avant que la iviere arrive à cet endroit, qui eſt reſerré entre deux montagnes fort élevées,

elle coule pendant quatre à cinq lieues entre deux rochers qui semblent faire partie d'une montagne, par le milieu de laquelle l'eau coule par cent canaux différens qui la resserrent, & en rendent le cours très-rapide & tout-à-fait impraticable.

Source du Niger.

On prétend que la vraie source du Niger est dans un lac qu'on nomme Maberia, & que, lorsque ce fleuve est arrivé à Baraconda, il se partage en deux branches, dont celle qui court vers le Sud est appellée Gambea ou Gambie, laquelle, après un assez long cours, semble se perdre dans un lac marécageux, rempli d'herbes & de roseaux si forts & si pressés, qu'il est impenétrable; qu'elle en sort à la fin, & reprend la forme d'une riviere belle & profonde, telle qu'on la voit au village de Baraconda, où les François, les Portugais, les Anglois alternativement vont faire leurs traites avec les Marchands Mandingues. Les canots peuvent aller de Baraconda

Source de la riviere de Gambie.

jusqu'au

jusqu'au lac des roseaux, dont je viens de parler.

On assure encore qu'à quelque distance de Baracota, où le Niger a formé la riviere de Gambie, il se partage encore en deux bras. Celui qui va au Sud-Oueſt traverse le pays de Bambouc, qui renferme tant de mines d'or. On l'appelle la riviere de Falémé. Ses bords sont fertiles, & parsemés de quantité de villages. Elle retombe dans le Niger, au-dessus de Guion, dans le Royaume de Galam.

Source de la riviere de Falémé.

Enfin, on prétend positivement qu'après que le Niger a formé la riviere de Gambie, il se partage derechef en deux branches qui forment une Isle considérable qu'on appelle Baba Degou. On nomme la branche du Niger qui descend à la gauche, la Riviere Noire, & celle qui descend à la droite, la Riviere Blanche. Ces deux branches se réunissent à Cassou, vingt lieues au-dessus de

Isle de Baba Degou.

Riviere Blanche & Riviere Noire.

la Cataracte de Gouina, & continuent à former le Niger.

Royaume de Guinbala.

A l'Eſt du lac Maberia, eſt le Royaume de Guinbala, dans les Etats duquel eſt la riviere de Guien, qui paſſe par Tombut même, où on trouve l'or en ſi grande abondance, & où la traite des Captifs & du Morphil eſt ſi conſidérable, que

De Tombut.

Tombut eſt décidément le plus riche Royaume de l'Afrique pour le commerce.

Le Niger peut porter, en tout tems, des barques de quarante à cinquante tonneaux depuis ſon embouchure juſqu'à Donguel, qui en eſt éloigné de cent quarante lieues. Il y a, à cet endroit, un banc de rochers qui traverſe toute la riviere, ſur lequel il ne peut paſſer que des canots. On trouve encore, à Abdala & à Santavis, des bancs de ſable qui empêchent la navigation des barques depuis le mois de Décembre juſqu'à la fin de Mai. Dans les autres mois, les barques peuvent monter

jusqu'au rocher Felou ; c'est une étendue de deux cent quatre-vingt-sept lieues. Cette riviere fait deux lacs considérables, dont le premier est celui de Panier-Foule, qui est à la droite de la riviere, à trente-sept lieues de la Barre, dans lequel on entre par un bras de la riviere qu'on appelle Portugaise. Ce n'est qu'un canal naturel qui joint le Niger au lac, & qui n'a que cinq à six lieues de longueur. Ce lac est d'une figure ovale, & a, du Nord au Sud, cinq lieues de longueur, & de l'Est à l'Oueſt trois lieues de largeur. Le second est le lac de Caïor, qui est à la gauche de la riviere, à cinquante lieues de la Barre. Ce lac est fort peu fréquenté, quoiqu'il soit bien plus considérable que celui de Panier-Foule. Les bords de ces lacs sont habités par les Maures ; & c'est le lac de Caïor qui sépare le Royaume du Brac de celui du Siratick.

Lac de Panier-Foule.

Lac de Caïor.

Les Isles les plus considérables que fait le Niger au-dessus de celle de Saint-

Isles du Niger.

Louis, ſont celles de Biféche, de Bottaar & du Palmier dans le pays d'Oval; celles du Morphil, de Bilbas & de Sadel dans le pays de Foule; celle de Cagneux au-deſſus du rocher Felou, & celle de Lanton dans le Royaume de Galam.

Iſles de Biféche, de Bottaar & du Palmier.

L'Iſle de Biféche a près de vingt lieues de longueur & huit lieues de largeur. Sa pointe méridionale n'eſt éloignée de l'Iſle Saint-Louis que d'une lieue & demie. Les inondations du Niger en rendent la terre extrêmement fertile en toutes ſortes de productions. L'Iſle de Bottaar n'eſt qu'à une demi-lieue de la pointe du Nord de celle de Saint-Louis; elle n'a que trois lieues & demie de longueur ſur trois quarts de lieue de large. L'Iſle du Palmier, éloignée de neuf lieues de celle de Saint-Louis, n'a que deux lieues de longueur & une demi-lieue de largeur. Elles ſont habitées par les Négres.

Le Royaume du Siratick renferme

deux Isles considérables, dont la premiere, en remontant le Niger, a près de quatre-vingt lieues de longueur sur cinq, dix & quinze lieues de largeur; elle s'appelle l'Isle du Morphil; elle est coupée en deux parties presque égales par un canal qui joint le bras du Niger qui la ferme du côté du Nord, avec l'autre bras du même fleuve qu'elle a au Sud. Les François lui ont donné le nom d'Isle du Morphil, à cause du commerce considérable qu'on fait de cette marchandise aux Escalles, qui sont sur les deux bords de cette Isle.

Isles Bilbas & de Sadel.

Il y a une autre Isle, au-dessus de la précédente, qu'on appelle Bilbas; elle n'en est séparée que par un canal qui joint les deux rivieres qui la forment. Elle n'a que trente lieues de longueur sur cinq & six lieues de largeur. On y fait un grand commerce en or, en morphil & en coton. A quatre lieues de la pointe orientale de l'Isle Bilbas, on trouve la petite Isle de Sadel, que

la Compagnie Françoise du Sénégal acheta en 1701 du Siratick, qui est un Prince très-puissant, dont le Brac & les Grands du Royaume d'Oval sont vassaux, & lui payent tribut. Cette Isle n'a que 400 toises de longueur & cent de largeur; l'air y est bon, & l'eau excellente; c'est ce qui attire une infinité de Foulles, c'est-à-dire, d'habitans du Royaume de ce nom, qui y vont traiter leur or, leurs captifs & leur morphil, qui est ce que nous appellons ivoire.

Bien des gens nous ont dit que le Niger sépare les Maures d'avec les Négres d'une maniere si absolue, que la côte septentrionale de cette riviere n'est habitée que par les premiers. Il faut les détromper, en disant qu'il y a bien des Négres établis au nord de la riviere, & même assez avant dans le pays qu'on s'imagine appartenir aux Maures. Tels sont les villages des Négres qui bordent le lac de Caïor & la principale partie du Royaume du Brac, même la demeure la

plus ordinaire de ce Roi, qui eſt au nord de la riviere. Le Royaume de Galam, ſi fameux par ſes mines d'or, s'étend des deux côtés de cette riviere. De plus, on rapporte qu'il y a des Royaumes Négres qui ſont au nord du Niger. Cette erreur vient des Géographes qui ont écrit ſur de mauvais Mémoires, & ſans avoir vu le pays.

L'Iſle de Cagneux eſt à quatre lieues du rocher Felou ; elle a près de deux lieues de longueur & une demi-lieue de largeur. Tout le terrein eſt couvert d'arbres propres à la charpente. Elle eſt habitée par quatre à cinq mille Négres, tous Marabous & Marchands, chez leſquels les caravanes des captifs Bambaras font ſéjour pour ſe repoſer. Iſle de Cagneux.

Le Royaume de Caſſou eſt entre les deux Sauts, c'eſt-à-dire, entre le rocher de Gouina & le rocher Felou, à vingt lieues de l'un & de l'autre, ſitué dans une preſqu'Iſle formée par deux rivieres qui, après un cours de ſoixante Royaume Caſſou. Iſle de Lantou.

lieues, font un lac considérable, dont la décharge forme la riviere qui se jette dans le Niger à Guiorel.

Royaume de Galam.

Le Royaume de Galam est à l'Est, & commence à deux cent quarante lieues de la barre du Sénégal ; il contient en longueur, en remontant la riviere de l'Oueſt à l'Est, quarante-cinq lieues. Il finit au rocher Felou, où le Niger fait une chûte de plus de trente toises de hauteur. Le Royaume est borné au Nord & au Nord-Oueſt par ces vastes terres où les Maures ont leurs villages ambulans, & par quelques villages fixes des Négres, qui sont de la dépendance du Siratick. Il a, du côté de l'Est & du Nord-Est, le Royaume de Cassou, &, du côté du Sud, le pays de Godova & de Giaca.

Ce Royaume ne peut manquer d'être riche par lui-même, étant bien peuplé, bien cultivé, & faisant un commerce en tout genre avec tous les Royaumes voisins, qui sont parsemés de mines d'or.

Le Royaume de Bambaras eſt entre celui de Caſſou & celui de Tombut. Celui de Caſſou commerce non-ſeulement avec ces deux derniers, mais encore avec celui de Bambouc & de Galam. Tous les Sujets de ces Royaumes ſont eſclaves des Rois ou des Seigneurs; &, comme ils ſont aſſez ſouvent en guerre, cela fait qu'ils fourniſſent à la traite un nombre prodigieux de captifs, tant ſur le Niger que ſur la riviere de Gambie. C'eſt une maxime générale chez tous ces peuples, que les Rois, les Maîtres ou Seigneurs des villages font le prix des marchandiſes, & que ce qu'ils ont arrêté eſt une taxe & une régle que tous les autres ſuivent ſans conteſtation. C'eſt ſur ce pied qu'on y a traité les captifs à 20 livres piéce, l'or à 12 livres l'once, & le morphil à 4 ſols la livre.

Il y a, le long du Niger, en le remontant juſqu'au rocher Felou, pluſieurs villages qui ne ſont habités que par des Marabous; &, dans les terres,

Ville de Conjour.

se trouve la ville de Conjour, toute bâtie de pierres, & couverte de tuiles, où réſident les plus gros Marchands du pays. Cette ville eſt la Capitale du pays des Marabous & de leur République.

Il y a pluſieurs petites rivieres qui tombent dans le Niger, qui viennent toutes de la Bande, c'eſt-à-dire, du côté du Sud. La plus grande eſt celle de Guianou, qui vient du Sud-Sud-Eſt, & qui n'a pas plus de quarante lieues de cours, & eſt aſſez groſſe pour porter des canots en tout tems; & depuis Dramanet, où la France avoit un Comptoir, juſqu'au rocher Felou, on voit deux rivieres qui viennent de la bande du Nord ſe jetter dans le Niger.

Royaume de Tombut.

Le Royaume de Tombut n'eſt point ſur le Niger, mais bien au Sud, ſelon le rapport des Négres Mandingues, qui prétendent que, pour aller du Niger à ce Royaume ſi riche, il y a trente-deux journées de marche, c'eſt-à-dire, depuis Caignou, dernier village où la riviere

eſt navigable, juſqu'à Tombut même, où on va commercer de toutes les parties de l'Afrique. Les peuples appellés Mandingues, qui ſont originaires de Jaga, ſe ſont établis dans le Royaume de Galam, & ont tout le commerce entre leurs mains; ils le portent de tous côtés, & ſe ſervent de ce moyen pour amaſſer des richeſſes, & pour introduire le Mahométiſme par-tout où ils peuvent pénétrer.

Outre le pays de Jaga, d'où viennent la plûpart des Mandingues établis à Galam, il y a un Royaume conſidérable dont ils ont pris le nom, & qu'on nomme Mandingue, qui eſt au Sud de celui de Bambouc, qui eſt extrêmement peuplé, parce que les habitans ne ſe font point eſclaves les uns les autres, comme dans les autres pays de la Nigritie. Royaume de Mandingues.

Les inondations du Niger ſont cauſées par les pluyes qui tombent régulièrement dans ces pays pendant les Inondations du Niger.

mois de Juin, Juillet, Août & Septembre. Comme ce sont les pluyes qui tombent entre la ligne & le tropique, aux environs des sources du Nil, qui sont cause de ses inondations, ce sont ces mêmes pluyes qui causent celle du Niger.

Route du Sénégal à Gorée.

La route du Sénégal aux Mammelles, qui ne sont éloignées de Gorée que de quatre lieues, est celle du Sud-Oueſt quart d'Oueſt; &, dès qu'on apperçoit les Mammelles, il faut éviter une pointe de rochers qui porte environ deux lieues au large, & faire le Sud-Oueſt pour la doubler, jusqu'à ce qu'on voie les deux Mammelles sur une même ligne, de maniere que l'une efface l'autre. On est alors hors de tout danger, & on se trouve avoir paré la pointe d'Almadie. Le milieu de la derniere Mammelle est à quatorze degrés quarante-cinq minutes de latitude septentrionale. Elles sont Est-Sud-Est & Nord-Nord-Oueſt l'une de l'autre. De là on porte sans crainte

sur le Cap verd. L'Isle de la Madelaine, couverte d'arbres toujours verds, est joignante : on la laisse à gauche, & on passe à une lieue du Cap Manuel ; &, dès qu'on l'a doublé, on apperçoit l'Isle de Gorée.

On compte, de l'embouchure du Sénégal à Gorée, trente lieues en droite ligne, sçavoir, du Sénégal au Cap verd vingt-quatre lieues, du Cap verd au Cap Manuel quatre lieues, & de ce Cap à Gorée deux lieues. Ce voyage se fait en peu de tems, & même en moins de vingt-quatre heures. Il n'en est pas de même pour le retour : les vents & les courans s'y opposent presque toujours, & on est quelquefois un mois pour faire le chemin de Gorée au Sénégal.

SECTION IV.

Description du Département de Gorée depuis le Cap Verd jusqu'à la riviere de Gambie, avec la position & distance respective des Royaumes de la Côte, & leur Commerce.

Cap verd. LE Cap verd, où commence le département de Gorée, est la pointe la plus occidentale de l'Afrique. Il est situé au quatorzieme degré quarante-deux minutes de latitude septentrionale, & au troisieme degré de longitude, en commençant à la compter de l'Isle de Fer, la plus occidentale des Canaries, ainsi que je l'ai déja observé. La quantité d'arbres toujours verds dont il est couvert, lui a fait donner ce nom pour le distinguer des autres Caps, qui sont la plûpart dépouillés de verdure.

Isle de Gorée. L'Isle de Gorée, qui est à six lieues du Cap verd, n'a que quatre cent vingt-

cinq toises de longueur, sur cent vingt toises de largeur. Elle est située au quatorzieme degré & quinze minutes de latitude septentrionale, & à une petite lieue du continent. Elle est toute environnée de rochers, elle est inaccessible, excepté dans son ance, qui a environ cent trente toises de largeur sur soixante-dix toises de profondeur, & qui est renfermée entre deux pointes, dont l'une s'appelle la pointe du Cimetiére, l'autre la pointe du Nord. Sa rade est naturelle, très-assurée, & vaut un des meilleurs Ports. Cette Place est forte & par la nature & par l'art, & est défendue par le Fort Saint-Michel, situé sur la montagne, qui est un rocher escarpé & inaccessible du côté de l'Est, du Sud & de l'Oueſt. Gorée est au pied du Fort, du côté du Nord, au-dessous duquel est le Fort Saint-François & le Gouvernement. Cent quarante bouches à feu le rendent redoutable : il ne peut être pris que par surprise, par famine, ou

par une descente forcée, qui doit sur le moment réussir, sans quoi l'attaque est manquée avec une perte considérable de la part des assaillans, si la garnison est assez nombreuse, & se tient sur ses gardes. Des circonstances inattendues firent que les Anglois s'emparerent aisément de cette Place dans la derniere guerre ; ils en furent maîtres jusqu'à la paix de 1762, par laquelle elle fut rendue à Sa Majesté.

Les François rentrent à Gorée après la paix de 1762.

En 1763, je fus envoyé par la Cour pour porter à cette Colonie les secours spirituels. Le 14 Septembre, nous y arrivâmes avec le Gouverneur & les troupes destinées pour y relever les Anglois, & composer la garnison. Nous trouvâmes l'Isle dans un délabrement affreux. Tout étoit ruiné, les fortifications en mauvais état, l'artillerie nombreuse, mais sans affuts ; le Gouvernement, autrefois brillant, réduit en masure par le feu d'une poudriere qui sauta du tems des Anglois, & réduisit l'Isle

en cendres. A mesure que les habitans rétablissoient leurs cases, un nouvel incendie les embrasoit, & réduisoit l'Isle à l'extrémité. La garnison Angloise n'étoit plus que de trente hommes ; le reste avoit péri par différentes causes, les unes générales, les autres locales, d'autres, enfin, personnelles. La Religion Catholique n'avoit pas moins souffert : la loi des passions dominoit : l'Eglise servoit de magasin aux Anglois. Les habitans firent éclater leurs transports de joie, en voyant les François revenir à Gorée.

Cette Isle a été vraisemblablement connue & peut-être possédée par les Normands, lorsqu'ils étoient seuls les maîtres de tout le commerce des côtes d'Afrique, depuis le Cap blanc jusqu'aux extrémités les plus méridionales ; mais les guerres civiles & étrangéres qui ont si souvent troublé la France, ayant mis un désordre absolu dans leur commerce, ils furent contraints d'abandonner

preſque tous leurs établiſſemens. Les Anglois, les Hollandois & les Portugais partagerent entr'eux leurs dépouilles. Il n'y eut que le Sénégal qui ne changea point de maîtres, & qui a toujours demeuré aux François, ſous les diverſes Compagnies qui en ont eu la direction, juſqu'au commencement de la derniere guerre, que les Anglois l'ont conquis ſur la France.

Les Hollandois s'établiſſent à Gorée.

Les Hollandois commencerent à fréquenter les côtes d'Afrique vers la fin du quinzieme ſiécle; ils firent quelques établiſſemens ſur la côte de Guinée, & traiterent avec Biram, Roi du Cap verd, en 1617, qui leur céda l'Iſle de Gorée. La Compagnie Hollandoiſe y fit bâtir un Fort ſur la montagne eſcarpée de tous côtés; mais, comme il ne défendoit pas l'attérage & le débarquement dans l'ance, ils y en firent bâtir un ſecond qui mit leurs magaſins à couvert de toute inſulte. Ils demeurerent paiſibles poſſeſſeurs de cette Iſle juſ-

qu'en 1663, que le Capitaine Holmes, Anglois, l'attaqua, & contraignit le Commandant & la Garnison de lui rendre le Fort & toute l'Isle.

Les Anglois prennent Gorée en 1663.

Quoique cette conquête fût importante aux Anglois, à cause du voisinage de la riviere de Gambie, où ils étoient établis, ils négligerent de mettre le Fort de la rade en état de soutenir une attaque vigoureuse. L'Amiral de Hollande, Ruitter, profita de cette négligence, & vint, l'année suivante, avec une puissante flotte qui, en peu de tems, renversa les murs du Fort de l'ance, & contraignit le Gouverneur de rendre l'Isle. Les Hollandois ne perdirent pas de tems à réparer les bréches, ainsi que tout le Fort de l'ance; ils augmenterent les fortifications du Fort de la montagne, qu'on appelle le Fort de Saint-Michel, & mirent ces deux Places en état de se bien défendre.

Les Hollandois reprennent Gorée l'année suivante.

Le Comte d'Estrées, Vice-Amiral, & depuis Maréchal de France, partit de

Breſt, le 3 Octobre 1677, pour tenter la priſe de l'Iſle de Tabago, une des Antilles de l'Amérique. En y allant, il forma le deſſein de s'emparer de Gorée. Un vent favorable le mit, à la fin du mois, en vûe de cette Iſle. Le lendemain, il fit ſommer le Gouverneur de ſe rendre, qui répondit qu'il avoit prêté ſerment aux Etats généraux & à la Compagnie de ne ſe point rendre qu'il n'y eût du ſang répandu. Cette réponſe, qui ne donna pas une idée avantageuſe de ſa bravoure, fut cauſe qu'on commença le ſiége ſans perte de tems. L'épouvante s'empara de la Garniſon, juſqu'au point qu'elle encloua au plus vîte ſes canons, & ſe retira au Fort de la montagne, qui lui donnoit les moyens de faire une défenſe très-vigoureuſe; mais elle n'y fut pas plus brave que dans le Fort de l'ance qu'elle venoit d'abandonner; elle amena ſon pavillon, arbora celui de France, & ſupplia le Vice-Amiral de la recevoir à compoſi-

En 1677, le Comte d'Eſtrées prend Gorée.

tion. Le Comte d'Eſtrées ne voulut rien écouter; il la menaça de la faire tailler en piéces, ſi elle ne mettoit les armes bas, & ne ſe rendoit à diſcrétion. Le Gouverneur, intimidé, vint préſenter ſes armes & les clefs de la Forteresſe au Vice-Amiral, qui lui donna la liberté de ſe retirer où bon lui ſembleroit. On trouva les deux Forts en très-bon état, & meilleurs qu'on ne l'avoit cru, avec une artillerie conſidérable & bien montée, les magaſins bien fournis de toutes ſortes de munitions de guerre & de bouche. Enſuite le Vice-Amiral mit à la voile avec ſon armée, pour aller exécuter ſes autres projets.

M. du Caſſe, qui étoit à Gambie, n'apprit pas plutôt ce qui étoit arrivé à Gorée, qu'il s'y rendit le 15 Novembre 1677, en prit poſſeſſion au nom de la Compagnie du Sénégal, & y établit des Commis qu'il avoit ſur ſon bord. De-là il fut à Ruſiſque, Portudal & Joal, où étoient les Comptoirs

des Hollandois, que le Comte d'Eſtrées avoit ruinés ; il les remit en état, fit des traités, des alliances avec les Rois de ces contrées, & convint de leur payer les mêmes coutumes que les Hollandois leur payoient, à condition que la Nation Françoiſe jouiroit de tout le commerce dans toutes leurs dépendances, à l'excluſion de toutes autres Nations. La paix ayant été conclue entre la France & la Hollande le 10 Août 1678, les François ſont reſtés propriétaires des conquêtes qu'ils avoient faites ſur les côtes d'Afrique, &, par conſéquent, de Gorée.

La Hollande, qui ne voyoit qu'avec douleur l'affermiſſement du commerce de la France ſur ces côtes, crut devoir chercher enfin le moyen d'obliger les François à ſe retirer, en ſoulevant les Naturels du pays contre eux, en pillant leurs comptoirs, & en détruiſant leur commerce par toute la côte. Pour cet effet, ils envoyerent un vaiſſeau de

force, qui avoit ordre de s'emparer de l'Isle de Gorée & de tous les établissemens que les François avoient sur la côte. Mais ce vaisseau y trouva l'escadre du sieur du Casse, qui s'empara bien vîte de cette proie.

Après que M. du Casse eût dompté les Rois & les Naturels de la côte, qui s'étoient soulevés contre les François, à la sollicitation des Hollandois, il fit le traité suivant avec eux, qui fut ensuite ratifié par le Damel & tous les autres Rois de la côte, depuis le Cap verd jusqu'à la riviere de Gambie, dont voici les articles.

Acquisition de la côte d'Afrique depuis le Cap verd jusqu'à la riviere de Gambie en 1679.

» 1°. Que toutes les côtes de la mer » du Royaume de Baol, avec six lieues » dans les terres, appartiendroient pour » toujours, & en toute propriété, à la » Compagnie Françoise du Sénégal.

» 2°. Que les Commis de ladite » Compagnie jouiroient seuls à l'avenir, & feroient tout le commerce » du Royaume, à l'exclusion de toute » autre Nation.

» 3°. Que les François ne payeroient » jamais aucun tribut ni coutume au » Roi à préſent regnant, ni à ſes Suc- » ceſſeurs.

» 4°. Que les Négres prendroient la » barre ſur le pied de ſix cuirs, & les » autres marchandiſes à proportion.

» 5°. Que les Sujets du Roi préſent » & de ſes Succeſſeurs auroient la pê- » che libre, ſans payer aucun droit.

» 6°. Et que, pour garantie de ce » traité, deux parens du Roi, au choix » du Gouverneur de Gorée, demeure- » roient toujours comme ôtages dans la » Fortereſſe. Cela fut exécuté ſur le » champ. Le Roi Barbeſin ſe hâta d'ac- » céder à ce traité, & de le ratifier; » & tous les autres Rois ſuivirent ſon » exemple. Celui de Tin & le Damel » y accoururent, & en jurerent avec » les autres l'obſervation avec les cé- » rémonies accoutumées chez ces peu- » ples; de ſorte que la Compagnie ſe » trouva maîtreſſe & propriétaire, par

» ces

» traités, de cinquante lieues de côtes,
» & de six lieues de profondeur dans
» les terres.

La guerre de 1688 ruina tellement le commerce de la Compagnie, que l'Isle de Gorée fut abandonnée, & le Fort du Sénégal surpris par les Anglois, qui n'en furent les maîtres que pendant six mois, parce qu'avant qu'ils eussent pû s'y fortifier & gagner les Naturels du pays, ils furent attaqués & pris par le sieur Bernard, qui commandoit le vaisseau François, *le Léger*; après quoi, on se remit en possession de Gorée, qui étoit dans un délabrement affreux, & on travailla à en réparer les fortifications, & à le mettre en état de faire une longne & vigoureuse défense. Le Fort de la montagne, qu'on appelle le Fort Saint-Michel, qui n'est qu'une rozange assez grande, flanquée de deux bastions, dont les murs bâtis de grandes pierres, sont fort élevés, fut rétabli en entier, ainsi que le Fort de l'ance,

Les fortifications de Gorée.

appellé le Fort de Saint-François, de façon que l'ance, depuis la pointe du Cimetiére juſqu'à celle du fer à cheval, eſt environnée d'un bon retranchement, c'eſt-à-dire, d'un foſſé devant les murs; & les embraſures de canon, qui ſe croiſent & ſe défendent mutuellement, rendent cette Place imprenable, pour peu qu'elle ſoit ſecondée, ſoit par la Garniſon, ſoit par les habitans de l'Iſle, qui ſeuls l'ont déja vigoureuſement défendue au commencement de la derniere guerre.

Rade de Gotée.

Quoique la rade, qui eſt au nord de l'Iſle, ſoit une des meilleures qu'il y ait pour toutes ſortes de vaiſſeaux, il faut des précautions pour les y aſſurer contre l'impétuoſité des vents pendant la haute ſaiſon, tems auquel les vents d'Eſt dominent, & rendent l'entrée plus difficile; au lieu que, dans la baſſe ſaiſon, les vents du Nord la facilitent; ce qui fait que, pendant les quatre mois de la haute ſaiſon, qui ne fourniſſent

que pluyes, tempêtes & vents contraires, on a de la peine à tirer de la grande terre le néceſſaire pour l'Iſle, parce que, pendant ce temps-là, les Négres cultivent leurs terres pour enſemencer leur ris & leur mil, qui ne produiroient rien hors ce tems de pluyes ; parce que, d'ailleurs, la violence des grins & des tempêtes qui ſe ſuccédent rapidement les uns aux autres, les expoſe à chavirer, & à ſe perdre ſans reſſource dans la mer, ſinon eux, parce qu'ils nagent comme les poiſſons, & ont l'art, étant chavirés, de retourner leurs pirogues, & enſuite de continuer leur route, du moins leurs marchandiſes ; enfin, en ce que les vents contraires ne leur permettent pas de pouvoir retourner, quand ils veulent, de l'Iſle au continent, ou de traverſer du continent à l'Iſle : auſſi a-t-on ſoin de faire ſes proviſions pour prévenir ces inconvéniens.

L'air, à Gorée, eſt le plus ſain de Afrique, parce que la chaleur exceſ- L'air eſt ſain à Gorée.

Différence des saisons.

sive qui y domine est plus tempérée qu'ailleurs par les vents de l'Est & du Nord. Depuis la basse jusqu'à la haute saison, c'est-à-dire, depuis le mois de Novembre jusqu'au mois de Juin ou commencement de Juillet, l'air y est toujours net, sans nuages & sans pluyes; pendant les quatre autres mois, c'est-à-dire, Juillet, Août, Septembre & Octobre, les pluyes sont journalieres; les grins, les orages, les tempêtes y sont extrêmes, &, en très-peu de tems, l'Isle est inondée. A ces pluyes & à ces tempêtes succéde un soleil ardent & dangereux pour la santé: à l'instant, il dessèche la terre, en attire les vapeurs, qui infectent l'air, & multiplient les maladies. Le serain du soir & du matin est considérable. Les jours & les nuits ne différent pas plus d'une heure d'une saison à l'autre.

Il faut donc que la terre soit aussi féconde qu'elle l'est effectivement, pour que, pendant les quatre mois de la

haute saison, elle produise deux récoltes différentes, sçavoir, celle du petit mil, celle du gros mil & du ris ; surtout si l'on considére que cette terre n'est jamais engraissée, & qu'elle n'est que superficiellement remuée avec un petit morceau de fer enchassé au bout d'un bâton semblable à une houlette de Berger, qui fait toute leur charrue : ensuite de quoi ils sement, soit leur ris, soit leur mil, & hersent la terre ensemencée avec un fagot d'épines. Six semaines après, on fait la premiere récolte, & ils travaillent d'abord pour la seconde de la maniere que je viens de l'annoncer. Ils ne cultivent de terre qu'autant qu'il en faut pour fournir à leurs besoins particuliers. Si les pluyes excessives inondent leurs terres, la récolte est manquée. Ils travaillent à rendre la seconde plus abondante, afin d'avoir de quoi se nourrir. Si la seconde récolte manque aussi, soit par l'abondance des pluyes, ou par trop de séche-

Maniere de cultiver la terre.

resse, ils ne vivent que de gibier, de poissons, de volaille, de lait & de fruits. Toutes les terres sont en commun ; chaque Négre en cultive autant & si peu qu'il veut, & il ne prend d'autres précautions que celle de multiplier les raies & fossés pour écouler les eaux, & éviter les inondations. Le Roi ne fait rien cultiver ; il n'exige aucun droit que celui de se faire fournir, par ses Sujets, le ris & le mil qui lui sont nécessaires : chaque village de son Royaume a ses jours marqués à cet effet, & tout abonde chez lui. Aussi ne faudroit-il pas manquer au jour fixé ; ce non-fourniſſement seroit puni de mort.

Gorée, simple rocher, ne produit rien en quelque genre que ce soit ; il n'a que les Royaumes de la côte d'Afrique, avec lesquels il peut & a droit de commercer librement, qui composent son département : ce sont les Royaumes du Damel, de Baol, de Sin, de Thin, de Salum & de Bar, &

Les Royaumes qui composent le département de Gorée.

la riviere de Gambie juſqu'à Albréda, vis-à-vis le Fort Jacques, que les Anglois occupent au milieu de cette riviere. Ce commerce eſt en propre à Sa Majeſté très-Chrétienne. Celui, depuis la riviere de Gambie juſqu'à celle de Serre-Lionne, eſt fondé ſur la poſſeſſion de pluſieurs ſiécles, & ſur la prédilection que tous ces différens peuples ont pour la Nation Françoiſe.

Comme Sa Majeſté poſſéde en propre toute la côte de ces ſix Royaumes, qui fait une étendue de plus de cinquante lieues de côte ſur ſix lieues de profondeur dans les terres, dont elle jouit à l'excluſion de tous autres, en vertu des acquiſitions qu'elle en a faites de tous ces différens Rois en 1679, ainſi que je l'ai déja obſervé, je vais donner la deſcription de chaque Royaume en particulier, en ſuivant exactement leur ſituation ſur les côtes, toujours en avançant vers l'Eſt.

Les Comptoirs dépendans de Gorée

sont situés dans ces Royaumes de distance en distance ; ils sont protégés & défendus par les Rois, sur le district desquels ils sont établis, qui ne souffriront pas qu'une autre Nation commerce dans leur pays, au préjudice & contre le gré de la Nation Françoise ; ensorte que, si un étranger s'avisoit de mouiller à leurs rades, ils feroient main basse sur lui, & se saisiroient de son navire. Ces Comptoirs sont donc bien en sûreté, étant défendus par des forces si supérieures, que, quand même l'ennemi s'en empareroit, il ne pourroit les garder, parce que ces Rois employeroient leurs forces, non seulement pour l'en chasser, mais pour l'exterminer. Ces Comptoirs sont placés dans les villages les plus considérables & les plus à la portée du commerce sur les bords de la mer. La France y a des Résidens qui, à l'aide des Interprêtes, font le commerce, ainsi que la traite des Négres. Les habitans de chaque Royaume

Sûreté des Comptoirs François.

y apportent ce qu'ils ont à traiter, à vendre ou à échanger ; enſorte qu'il eſt en la diſpoſition du Gouverneur de Gorée d'en établir dans tous les endroits où il juge convenable le long de la côte juſqu'à la riviere de Serre-Lionne ; ce qui fait une étendue de plus de trois cens lieues de terrein.

Royaumes de Damel & du Caïor.

Le Royaume du Damel, auquel eſt joint celui de Caïor, qui eſt gouverné par le même Prince, qu'on appelle le Damel, Roi de Caïor, Roi du Cap Verd, ne porte plus aujourd'hui que le nom de Damel. Ce Royaume, qui s'étend juſqu'à l'Iſle Biſêche, à quelques lieues du Sénégal, dans ſa partie ſeptentrionale, & juſqu'au Royaume de Baol, c'eſt-à-dire, juſqu'au village du grand Brigny dans la méridionale & orientale, a trente-cinq ou trente-ſix lieues de côte en ligne droite. Son continent n'eſt éloigné de Gorée que d'une petite lieue, de ſorte qu'une piéce de canon de vingt-quatre livres porte dans les

terres. Ce Royaume eſt fort ſtérile pour le commerce, mais très-utile pour la ſubſiſtance de la Colonie. On y trouve des bœufs, des vaches, des poules, du gibier, du poiſſon en abondance. Lorſque le Roi eſt en paix avec ſes voiſins, il fournit peu de captifs à la traite; lorſqu'il eſt en guerre, il en fournit conſidérablement, mais les plus beaux & les meilleurs de toute l'Afrique. Il ne commerce qu'avec Gorée, où tous ſes Sujets portent les productions du pays. Ce Roi eſt très-ſouvent en guerre avec ſes propres ſujets, qui prétendent vivre dans une indépendance abſolue. Dans le tems de rébellion, ils abandonnent leurs villages. Les femmes & les enfans prétendent être en droit de ſe retirer à Gorée pour s'y mettre en ſûreté, & les hommes capables de porter les armes ſe retirent dans l'Iſle de la Madelaine, à quatre lieues à l'Oueſt de Gorée, où ils ſont inacceſſibles. Pour lors, le Roi doit ſe contenter de ne faire d'autres captifs

que ceux qui, par une obstination, sont restés dans les villages rébelles. Tous ces captifs, de part & d'autre, sont vendus sans échange.

En 1763, le Damel surprit plusieurs villages de ses sujets rébelles, où il fit une quantité de prisonniers, & enleva leur bétail; ceux qui s'étoient échappés à la faveur des bois fourrés, se rassemblerent & se mirent en embuscade derriere l'armée du Roi; ce qui leur réussit si bien, que le Roi fut à son tour surpris & battu : on lui reprit les captifs & le butin qu'il avoit faits.

Il vendit, en 1763, à Sa Majesté très-Chrétienne les pointes de Dakar & de Bin, qui sont très-avantageuses pour l'Isle de Gorée, soit pour y construire des fortifications, soit pour y déposer le bétail pour la subsistance de la Colonie, ainsi qu'on l'a toujours pratiqué jusqu'ici, soit par rapport aux fontaines de Bin, qui fournissent l'eau douce à Gorée & aux navires qui mouillent

Acquisition des pointes de Dakar & de Bin.

à la rade, qui n'en eſt éloignée que d'une lieue ; ſoit enfin à cauſe du bois de chauffage & de conſtruction qu'on tire de ce Royaume. On a, outre cela, un Comptoir avec des Réſidens au village de Rufiſque, ſitué ſur le diſtrict du Damel, & éloigné de trois lieues de Gorée, pour y faire les différentes traites, dont les principales de ce Royaume ſe font à Gorée même. Ce Royaume a une étendue conſidérable par rapport à ſes ances, ſes baies & ſes contours, & s'étend près de quatre-vingt lieues dans les terres. Les François & les habitans naturels de Gorée paſſent par terre, à travers ce Royaume, le long de la côte, pour ſe rendre au Sénégal, ce qui fait une route de quarante lieues, & autant pour venir du Sénégal à Gorée. Ils prennent cette route pour y arriver plutôt, à raiſon des vents contraires qui retardent les navires & les barques, ſur-tout lorſqu'il eſt queſtion de retourner à Gorée par mer.

Comptoir de Rufiſque.

Le Royaume de Baol eſt à ſept lieues à l'Eſt de Gorée ; il commence au petit Brigny, & finit à la riviere de Sérene. La France a un Comptoir conſidérable, établi au village de Portudal ſur le bord de la mer, où l'on traite le beurre & le mil à ſi bas prix, qu'il eſt preſque pour rien. La traite des captifs y eſt conſidérable, & elle le ſeroit bien davantage, ſi le magaſin étoit conſtamment fourni des marchandiſes propres à la traite ; &, comme il en eſt très ſouvent dépourvu, le Roi de Baol eſt obligé de traiter avec les Mandingues ou les Maures Négocians, qui achetent ces captifs, & vont les revendre aux Anglois au Sénégal, d'où ils tirent les marchandiſes propres à continuer ce commerce, qu'on leur ôtera quand on voudra, & avec d'autant plus de raiſon, qu'il préjudicie abſolument à celui de Gorée, & que les Rois de la côte ont une prédilection ſinguliere pour la Nation Françoiſe, avec laquelle ils traiteront préférable-

Royaume de Baol.

ment à toutes les autres. D'un autre côté, les marchandiſes de France ſont plus de leur goût, & de meilleure qualité pour le pays. Il eſt conſtamment avoué que le Royaume de Baol fourniſſoit non-ſeulement tout le mil & le beurre à la Colonie de Gorée, mais encore cinq à ſix cens captifs par an, qu'il fourniroit encore, ſi on s'approviſionnoit des marchandiſes convenables à la traite.

Royaumes de Thin, Sin ou Barbeſin.

Les Royaumes de Thin, Sin ou Barbeſin commencent à la pointe de Séréne, & finiſſent à la riviere de Bruſſalum; ils n'ont que douze lieues de côte; ils fourniſſent les bœufs & le ris en abondance à la Colonie; ils ne ſont éloignés que de vingt lieues à l'Eſt de Gorée, toujours au bord de la mer. Le ris ne coûte que 6 deniers la livre avant que d'être mundé, &, étant mundé, il revient à 1 ſol 6 deniers; j'en ai fait ſouvent l'expérience. Les bœufs ſont communément comme ceux de France: le plus cher ne coûte que deux barres

de marchandiſes, qui valent 8 livres chez les Négres, & qui n'excédent pas 6 ou 7 livres, argent de France. Il y a un Comptoir François au village de Joal, d'où on fait conduire les bœufs qu'on y a traités au Comptoir de Portudal, dont j'ai parlé ci-deſſus, & où on les embarque pour les tranſporter, ſoit à Gorée, ſoit au Parc de Dakar, qui eſt à une lieue de Gorée, où ils ont le pâturage néceſſaire. La traite des Négres ſe fait au Comptoir de Joal de la même maniere qu'à Portudal. Les habitans y ſont pour la plûpart Catholiques. Dans la Miſſion que j'y ai faite en 1764, j'y ai baptiſé au-delà de huit cens perſonnes de tout âge, & converti pluſieurs Mahométans. Le Roi, qu'on nomme Barbeſin, fut charmé de leur converſion; &, lorſqu'il me permit de faire cette Miſſion dans ſes Royaumes, il me proteſta que ſes meilleurs Sujets étoient les Chrétiens, & qu'il ſeroit enchanté ſi je pouvois convertir ceux

Comptoir de Joal.

Habitans Catholiques.

qui ne l'envoient pas. Il est porté pour le Christianisme, reconnoît un Etre suprême, & confesse que le grand Dieu que nous adorons est celui qu'il reconnoît pour le Maître de l'Univers. Il confronte ses principes, cherche à s'informer, parle avec enthousiasme de la Religion, examine les preuves qu'on lui donne, fait enfuite ses objections, & se rend à l'évidence. Sur les mystères où la foi nous dirige par la révélation, il répond n'y rien comprendre. Car, comment avoir cette foi, dit-il, qui est un don de Dieu? Si Dieu ne me la donne pas, je ne l'aurai jamais. C'est ainsi que ce Prince a fait, jusqu'ici, qu'une petite partie du chemin vers la vraie Religion. C'est l'effet du défaut d'instruction.

Ce Roi déteste les Anglois; il ne veut ni commercer, ni avoir aucune espèce d'affaire avec eux. Ils ont, dit-il, empoisonné mon frère, auquel j'ai succédé, & sans doute ils me feroient

subir le même sort, si je leur permettois l'entrée dans mon Royaume. Aussi, depuis ce tems, aucun Anglois ne s'est avisé d'y mouiller; &, s'ils s'en avisoient, il n'est point douteux qu'ils s'exposeroient à une fin funeste.

Le Royaume de Salum ou Brusalum est sur la riviere du même nom, dont l'embouchure est à vingt-quatre lieues de Gorée, en allongeant la côte vers l'Est. Cette riviere est navigable pour tous les vaisseaux marchands, pourvû qu'ils soient conduits par un Pilote expérimenté. J'en ferai une description exacte, lorsque j'établirai les nouveaux chemins pour les mines d'or dans l'intérieur de l'Afrique, & je démontrerai que ces routes sont plus courtes, plus aisées & moins dispendieuses que celle du Sénegal pour Galam, si fameux par ses mines d'or.

Royaume de Salum ou Brusalum.

Il est certain que le Roi de Salum est de tous les Rois de la côte le mieux placé pour le commerce, à cause de sa

riviere, le plus puiſſant & le plus opulent, & celui ſur lequel on doit le moins compter, parce que ni lui ni ſes Sujets ne ſe font point le même ſcrupule que les autres Africains d'obſerver inviolablement leurs traités & leurs engagemens, qu'ils rompent dès que leurs intérêts l'exigent, ou pour peu qu'on néglige de remplir les conditions qu'on a faites avec eux. Auſſi tous les autres Rois ſont en garde pour n'en être pas dupes. Ils ſont ſouvent en guerre avec celui de Salum, ce qui fait que ce dernier a toujours une quantité prodigieuſe de captifs à traiter tous les ans. Il a d'autres avantages conſidérables, tels que les mines d'or, auxquelles il confine, & pour leſquelles ſa riviere lui ouvre un chemin facile, & par-là il fait un commerce conſidérable en captifs, en or & en morphil.

Il eſt à la portée des François, des Anglois, des Maures & des Mandingues, fameux Négocians; enſorte qu'il ſera toujours avantageux de faire un

traité de commerce avec lui, qui fournira à la Nation Françoise l'entrée & le chemin pour l'intérieur de l'Afrique, & le moyen de faire des établissemens sur les mines d'or. Lors de ma Mission dans son voisinage, il demanda à se réconcilier avec les François, en protestant qu'il n'avoit rien fait contre eux qu'à l'instance des Anglois, qui l'avoient, dit-il, trompé, & offrit, en conséquence, de donner des ôtages pour sûreté des articles de commerce dont on traiteroit alors. Si, à mon retour à Gorée, je n'étois pas tombé dangereusement malade; si ma santé m'eût permis d'y rester, j'aurois mis la derniere main à l'œuvre; ce que j'aurois fait avec d'autant plus de facilité, que le Roi de Salum commençoit à suivre l'exemple des autres Rois, c'est-à-dire, à détester les Anglois, qu'il avoit auparavant adoptés en général; mais le particulier lui a donné de tels mécontentemens, qu'il ne vouloit plus entendre parler d'eux.

Ce Royaume, le plus riche de la côte pour le commerce, eſt non ſeulement à la portée de Gorée, mais il eſt encore enclavé, ainſi que ſa riviere, dans le département de Gorée ; il eſt par-là l'objet le plus eſſentiel au commerce de la Nation Françoiſe, & l'on ne conçoit pas comment on l'a ſi fort négligé, juſqu'à ignorer ſi ſa riviere étoit navigable ou non. Ceux qui ont compoſé la Colonie ſe ſont contentés de travailler pour leur intérêt particulier, & non pour celui de l'Etat. L'appas d'une fortune précipitée a occupé tout leur tems & tous leurs ſoins. Perſonne n'a rien voulu faire d'extraordinaire, ſoit pour les nouvelles découvertes, ſoit pour les nouveaux établiſſemens, ſoit enfin pour le bien de la Colonie. Un chacun s'eſt plongé dans les divertiſſemens, & s'eſt énervé dans la molleſſe. De ſimples Commis, de ſimples Employés, qui n'avoient que de foibles appointemens, faiſoient une

dépense de dix mille francs par an. On voit encore aujourd'hui à Gorée, au Sénégal, à Gambie, de leurs concubines riches de cent mille livres, quoiqu'avant ce commerce, pernicieux à différens égards, elles n'eussent rien du tout.

Salum & sa riviere leur étoient, pour ainsi dire, inconnus, le premier pour son riche commerce, la seconde pour la facilité de sa navigation, & pour le chemin qu'elle ouvre aux mines d'or. Un navire Anglois auroit dû en donner l'exemple; il navigea par toute cette riviere, & il en seroit sorti chargé de richesses, s'il en avoit prévenu le Roi de Salum, & s'il n'avoit brusqué & fait violence à ses Sujets, au point de les armer contre lui. Ils se servirent d'un nombre prodigieux de pirogues, qui sont des canots faits d'une seule piéce, ou d'un seul arbre creusé à propos en forme de canots, pour l'aborder : ils se rendirent maîtres du navire, & égor-

Etrange aventure d'un navire Anglois.

genent tous les Anglois dont il étoit chargé ; &, depuis ce tems, aucun Anglois ne s'est avisé d'entrer dans cette riviere.

Le Roi de Salum seul a commercé avec eux, en envoyant ses captifs au Fort Jacques, sur la riviere de Gambie, pour les y traiter contre des marchandises d'Europe, sur-tout contre des armes, de la poudre, du plomb & de l'eau-de-vie, qui lui étoient nécessaires pour soutenir les différentes guerres qu'il avoit avec ses voisins. Ce Roi peut fournir huit cens captifs à la traite par an, sans compter les autres branches de commerce qu'on peut faire avec lui, soit pour l'or, soit pour la cire & la gomme, dont on est privé par la perte qu'on a faite du Sénégal, & par l'abandon des Comptoirs d'Arguin & de Portendic ; perte qu'on peut encore réparer actuellement par le Royaume de Salum, qui, outre cela, nous offre un chemin plus court & plus aisé pour les

mêmes Dieu, ainsi que je le démontrerai en son lieu.

La manière de reprendre un homme dépend de la vigilance, de l'assiduité, de la prudence, de l'intelligence et des précautions que peuvent le diriger partout sans qu'on en soit chargé. Il faut avant les remontrances et des égards pour les Rois dont on a besoin. Il faut de vrais Conseils qui, comme les avertissements et des gratifications qu'on leur donne, travaillent sans pour eux-mêmes, mais pour le bien de la Colonie. Je vais Cathem Gallo d'abord les Nègres, pour le les montrer. Pour cet, je vais faire le commerce de la Côte Française dans toute cette partie de l'Afrique.

Le Royaume de Bar commence à la rivière de Sénégal, et finit à celle de Gambie sur la côte; il est entre le Royaume de Galam et la rivière de Gambie, à trente-cinq ou trente-six lieues de Galam. Cette rivière, à la-

Le Royaume de Bar.

meuſe par ſon commerce, appartient au Roi de Bar, qui aime les François autant qu'il hait les Anglois. Il eſt de tous les Rois de la côte celui avec lequel on peut établir un commerce le plus ſolide & le plus exactement ſuivi. Ce Prince eſt le maître de la riviere de Gambie, qui porte les vaiſſeaux juſqu'à cent cinquante lieues dans le centre de l'Afrique, & au bord de laquelle les François ont le plus conſidérable de leurs Comptoirs, qui eſt placé à Albréda, village du Royaume de Bar, vis-à-vis lequel les Anglois ont un Fort qu'on appelle le Fort Jacques, ſitué au milieu de la riviere, qui empêche les François, plus par la force que par le droit, de monter plus haut dans la riviere, & d'y porter leur commerce. On ne conçoit pas comment les François, du tems de la Compagnie du Sénégal, ne ſe ſont pas ſervis des forces d'un Roi ſi bien diſpoſé à leur égard pour chaſſer, du moins en tems de guerre, les Anglois

glois du Fort Jacques, & le raſer de fond en comble, puiſque, dans le cas de cette conquête, les François n'en auroient aucunement beſoin pour la ſûreté de leur commerce ſur la riviere: au lieu que les Anglois, ſans ce Fort, ne pourroient s'y maintenir, puiſque le Roi de Bar leur en interdiroit toute communication. Si les François avoient pris ce Fort, ils auroient été les maîtres abſolus de la riviere &, par une conſéquence néceſſaire, de tout le commerce de cette partie, qui, pour la traite des Négres, eſt la principale de toute l'Afrique. En effet, les Anglois, au moyen de ce Fort, font une traite annuelle de pluſieurs milliers de captifs; de ſorte qu'on a compté plus de cinquante vaiſſeaux Marchands Anglois, qui ont, dans une ſeule année, monté cette riviere pour y faire la traite & les différentes branches de commerce qui ont lieu dans cette partie.

Les François ſont maîtres partout

le Royaume de Bar. Tout leur y eſt permis, ſoit pour la traite des Négres, ſoit pour les établiſſemens des Comptoirs, ſoit enfin pour tirer du pays tout ce qui leur eſt néceſſaire, en payant, mais à très-bon compte. Le Roi ſe prête à tout ce qu'ils veulent; il ne cherche qu'à les obliger, & à faciliter leur commerce. C'eſt le Royaume où le Chriſtianiſme a été, depuis pluſieurs ſiécles, le plus ſolidement établi. On y trouve encore aujourd'hui ſept villages, où les habitans ſont preſque tous Chrétiens. On les appelle Portugais, parce que les Prêtres Portugais leur ont autrefois enſeigné la Religion Chrétienne. Ils ſont tous Négres, très-attachés aux François, & ſcrupuleux obſervateurs de la Religion. Lorſque j'y ai fait ma Miſſion en 1764, il y avoit plus de vingt ans qu'ils n'avoient vu de Prêtres, ni de Miſſionnaires; malgré tout cela, ils tâchoient de remplir les devoirs de la Religion, en faiſant tous les jours leur

aſſemblée, au ſon d'une cloche, pour la priere & l'expoſition des principaux myſtéres de la Religion. Ils baptiſoient tous les enfans qui naiſſoient, dès qu'ils les voyoient en danger de mort, & faiſoient des vœux journaliers, pour que Dieu leur envoyât un Miſſionnaire qui ſuppléât au reſte. Auſſi, quand ces habitans me virent arriver, ils firent éclater leur joie, & ſe proſternerent pour marquer leur reſpect; enſuite ils leverent les mains au Ciel pour le remercier de la grace qu'il leur faiſoit, en leur envoyant enfin un Prêtre qu'ils déſiroient depuis ſi long-tems.

Miſſion à Gambie ou Albréda.

Le lendemain de mon arrivée, je chantai une Grand'Meſſe, avec l'expoſition & bénédiction du très S. Sacrement, qui ſe fit au bruit du canon du Fort François d'Albréda. Non-ſeulement les Chrétiens qui n'avoient jamais rien vû de ſemblable, mais les Mahométans mêmes en furent ravis. La Chapelle fut conſtruite & décorée en peu de tems.

J'avois pris avec moi tous les vaſes ſacrés, & tout ce que j'avois cru pouvoir ſervir à ſa décoration. Tout annonçoit la majeſté du grand Dieu qu'on adoroit. Le Service divin fini, le peuple demanda les Sacremens, les uns celui du Baptême, les autres celui de la réconciliation, & les Mahométans ſe proſternerent, en ſuppliant d'être admis au nombre des Chrétiens. Enfin, chaque jour fut marqué par un nombre prodigieux de Baptêmes; &, dans les intervalles, j'inſtruiſois les Mahométans, qui embraſſerent en foule le Chriſtianiſme, après avoir abjuré les erreurs du Mahométiſme.

Les autres habitans du Royaume de Bar, & ceux des Royaumes voiſins des deux côtés de la riviere y accoururent avec leurs familles, pour les faire baptiſer, & faire inſtruire ceux qui jadis avoient été baptiſés; enſorte que leur converſion fut ſi abondante & ſi heureuſe, que j'en fus étonné moi-même: auſſi n'ai-je ja-

mais eu de satisfaction plus sensible. Ce qui me favorisa le plus dans cette occasion, c'est que plusieurs des anciens Négres sçavoient la langue Françoise, qu'ils avoient apprise du tems de la Compagnie du Sénégal. Par-là ils me servirent de fidéles & de zélés Interprétes pour la conversion des autres. Je leur distribuai des Catéchismes, & ils se chargerent d'instruire ceux qui en avoient besoin, & sur-tout de faire une assemblée générale tous les jours dans chaque village, pour faire le Catéchisme & la priere selon la méthode que je leur avois enseignée. J'y baptisai plus de sept cens personnes, & j'y convertis un grand nombre de Mahométans.

Les habitans, voyant que j'étois sur mon départ, vinrent m'offrir des présens que je refusai absolument : c'est ce qui les toucha sensiblement, parce qu'ils ne connoissoient pas un tel désintéressement, duquel je les avois prévenus

dès mon arrivée. Si les circonſtances avoient permis que je prolongeaſſe ma Miſſion, j'y euſſe opéré des converſions étonnantes ; mais j'étois ſeul de mon état en Afrique, & mon devoir me rappelloit à Gorée.

Comptoir d'Albréda.

Le Comptoir d'Albréda eſt fortifié de foſſés & de hautes paliſſades entrelacées, de neuf à dix pieds de hauteur, qui forment une bonne défenſe. Il eſt ſoutenu par quatre piéces de canon de quatre livres de balles, & par dix à douze pierriers ; enſorte qu'il eſt en état de réſiſter à la plus vigoureuſe attaque des Négres ; & il faudroit un ſiége dans les formes pour s'en rendre maître. Il eſt conſidérable pour la traite des Négres, qu'on peut fixer relativement aux proviſions & aux marchandiſes qu'on a au magaſin. Dès qu'on ſçait, ou que l'on veut ménager les Rois de la côte, ainſi que ceux de l'intérieur de l'Afrique, par de bonnes façons & par de petits préſens, ces Rois envoient

leurs captifs à Albréda pour les y traiter, ainſi qu'on envoie en France les chevaux en foire pour les vendre.

Il en arrive des chaînes de quatre à cinq cens à la fois. Cette foule de captifs a ſon tems limité ; elle commence en Février, & finit avant la haute ſaiſon ; tems auquel les Mandingues amenent les captifs à traiter du centre de l'Afrique ; &, pendant ce tems, ils préſentent plus de quatre mille captifs à la traite, ſur-tout quand on a la précaution d'envoyer des perſonnes ſûres au-devant des chaînes, pour les avertir qu'il y a des marchandiſes en ſuffiſance au Comptoir François d'Albréda, & qu'on veut y faire la traite. Pour lors, ils refuſent de traiter avec les Anglois, parce qu'ils ne les aiment pas autant que les François, & qu'ils préférent les marchandiſes de ceux-ci à celles de ceux-là. Auſſi, dès que les Rois Négres furent informés que les François étoient rentrés en poſſeſſion du Comptoir d'Al-

bréda & de Gambie, ils leur envoyerent des exprès, pour ſçavoir s'ils vouloient traiter de leurs captifs, en leur offrant la préférence.

Outre cette grande traite de Négres, le Comptoir d'Albréda fait la traite des captifs avec les Rois des deux bords de la riviere de Gambie & les autres Rois voiſins, pendant toute l'année, ainſi que la traite de la cire & du morphil, qui y eſt très-conſidérable, & où la livre de cire jaune ne coûte que 3 ſols 6 deniers, ou 4 ſols au plus. Le morphil ſe vend à l'eſtimation, mais à prix ſi bas, relativement à celui d'Europe, qu'on peut dire que c'eſt pour rien; enſorte qu'il y a, ſur chaque branche de commerce, un profit conſidérable; & le commerce s'augmenteroit de jour en jour, ſi on avoit, ſur les lieux, des perſonnes auſſi intelligentes que déſintéreſſées: tous les Rois ſe prêtent mutuellement à ſon accroiſſement; mais le malheur a été qu'on n'y a eu que des

personnes uniquement attachées à leur fortune particuliere, & d'une expérience trop mince, pour remplir, avec fruit, un si grand objet.

CHAPITRE IV.

Description de la riviere de Gambie, & des Royaumes situés le long de ses bords.

LA riviere de Gambie, qui est une branche de celle du Niger ou Sénégal, selon l'aveu unanime de tous les Négres & de tous les Marchands Maningues qui descendent & remontent fréquemment cette riviere, tant par eau que par terre, au-dessus du banc des roches de Baraconda, & du lac des Grosses Herbes, où elle n'est pas navigable, & se perd pendant un long espace de terrein, prend sa source au village de Baracota, où le Niger se par-

Source de riviere de Gambie.

tage en deux branches, dont celle qui coule vers le Sud, eſt appellée Gambie. Après un aſſez long cours, elle ſemble ſe perdre dans un lac maréca-geux, rempli d'herbes & de roſeaux ſi ſerrés, qu'il eſt impénétrable, d'où elle ſort enfin, reprenant la forme d'une belle & profonde riviere, telle qu'on la voit au village de Baraconda juſqu'au lac des roſeaux. Il eſt donc évident que l'on peut aller, tant par le Niger, que par la riviere de Gambie, aux villages de Baracota & Baraconda, qui ſont dans le centre des mines d'or, & que la route de la riviere de Gambie eſt au moins de quatre-vingt lieues plus courte que celle du Niger, ainſi que nous le démontrerons par ce Chapitre & les deux ſuivans, concernant la riviere de Bouſſalum & de Caſſamance.

La riviere de Gambie entre dans la mer, ſur la côte occidentale de l'Afrique, entre le Cap Sainte-Marie au Sud, & l'Iſlot aux Oiſeaux au Nord; &, lorſ-

qu'on eſt avancé entre la pointe de Barre au Nord, & la pointe de Bagnon au Sud, le milieu de ſon embouchure eſt au treizieme degré vingt minutes de latitude ſeptentrionale. Elle a environ ſix lieues de large entre le Cap de Sainte-Marie & l'Iſlot aux Oiſeaux. Cet Iſlot, éloigné de Gorée de trente-une lieues, en ligne droite, eſt environné d'un grand banc de ſable, qui s'étend preſque juſqu'à la riviere de Salum, & dont la pointe méridionale avance plus de deux lieues en mer, qui eſt appellée le banc Rouge. Il y a, du côté du Sud, un autre banc vis-à-vis la pointe de Bagnon, qui s'étend juſqu'à l'Iſlot aux Oiſeaux; ſa figure lui a fait donner le nom de talon de Bagnon, ſur lequel il n'y a qu'une braſſe ou une braſſe & demie d'eau, avec des pointes de rocher, où la mer briſe aſſez fort pour les faire reconnoître de loin. C'eſt à ces marques, & à trois arbres qui ſont ſur la pointe du Cap Pelé, qu'on reconnoît

Banc Rouge.

l'embouchure de la riviere, quand on vient du large.

Les deux passes pour entrer dans la riviere.

La distance qu'il y a entre ces deux bancs, & entre le talon & la pointe de Bagnon, forme deux passes ; celle du Sud, qu'on appelle la petite, ne peut servir que pour des barques, des canots & autres petits bâtimens, parce qu'elle n'a qu'une brasse & demie de profondeur. La grande, qui est celle du Nord, entre le talon de Bagnon & l'Islot aux Oiseaux, est pour toute sorte de bâtimens. Elle a, dans son milieu, depuis la pointe méridionale du banc Rouge jusqu'à la pointe de Barre, huit, neuf & dix brasses d'eau, & le détroit entre les pointes de Barre & de Bagnon, dix & douze brasses ; &, de-là jusqu'au Fort Jacques, qui appartient aux Anglois, on trouve partout depuis six jusqu'à neuf brasses d'eau. Les deux côtes de cette embouchure sont bordées de bancs, de vases & de rochers qui avancent beaucoup dans la riviere. Les canots des Négres,

& même les chaloupes naviguent, pendant les marées ordinaires, sur ces bancs de vases & de rochers.

A deux lieues & demie de l'embouchure de la riviere au Nord, est le village de Barre, résidence ordinaire du Roi de ce nom. Si on veut y aller, il faut mouiller au milieu de la riviere, & descendre à terre dans un canot. Ce village est au milieu du bois, à trois quarts de lieue du bord de la riviere : on ne le reconnoît que par deux arbres plus élevés que ne le sont tous les autres ; mais l'on trouve toujours des Négres qui rodent constamment le long de la riviere, pour s'y faire conduire. Il y a, de l'Islot aux Oiseaux jusqu'à l'Isle aux Chiens, dix lieues en remontant la riviere, & deux lieues de cette Isle à la pointe de Lamai, & de là à Albréda deux lieues, & d'Albréda à Gilfai, qui est vis-à-vis le Fort des Anglois, une demi-lieue.

Village de Barre, résidence du Roi de ce nom.

Isle aux Chiens.

En entrant dans la riviere, on rema-

que, à gauche, une touffe d'arbres dont je viens de parler, au milieu desquels il s'en trouve un beaucoup plus grand & plus élevé que les autres, que l'on appelle le Pavillon du Roi de Barre : les Anglois, si fiers avec les autres Nations, se sont abaissés jusqu'à le saluer avec le canon toutes les fois qu'ils passent devant ce prétendu pavillon. Ils y ont si bien accoutumé ce Roi Négre, qu'il exige cette soumission d'eux toutes les fois qu'ils entrent dans sa riviere ; sans quoi il leur interdiroit la traite, & leur feroit tout le mal dont il est capable. Les Etats de ce Prince n'ont que dix-huit lieues de longueur de l'Occident à l'Orient, sur le bord septentrional de la riviere de Gambie : ils sont renfermés entre cette riviere & celle de Guinac, qui est une branche de celle de Salum ; mais ils s'étendent à plus de soixante-dix lieues dans l'Afrique.

Quoique la riviere de Gambie soit profonde, on doit cependant toujours

avoir la ſonde à la main dès qu'on y eſt entré, & obſerver de ſe tenir toujours plus près des bancs du Nord, que de ceux du Sud, à cauſe d'une pointe qui eſt aux environs de la pointe de Barre, ſur laquelle il n'y a que trois braſſes d'eau, & où pluſieurs vaiſſeaux ont échoué, pour avoir négligé cette précaution. Il eſt vrai que ce n'eſt qu'une vaſe molle, ſans rochers, & qu'à moins d'être engagé fort avant ſur cette pointe, & fort près de terre, il n'y a rien à craindre, mais beaucoup à travailler pour ſe touer, & attendre la marée pour ſe tirer de ce mauvais pas. Il faut auſſi obſerver, dès qu'on approche l'Iſle aux Chiens, de tenir le milieu de la riviere, pour éviter une pointe de cailloux, qui s'étend environ un quart de lieue dans la riviere, ſur laquelle il ſeroit dangereux d'échouer, à cauſe de la violence de la marée, qui pourroit enfin faire briſer le bâtiment, à force de le faire tanguer. Ce danger paſſé, & l'Iſle aux

Chiens doublée, on range la côte au Nord, dont le fond n'eſt que de vaſe, & l'on mouille vis-à-vis Albréda par les 6 ou 7 braſſes d'eau. On reconnoît ce village à de grands arbres qui ſont dedans, & au Fort Jacques, qui eſt vis-à-vis, au milieu de la riviere. Ce Fort pourroit être d'une bonne défenſe; mais il n'a ni bois, ni eau, pas même de citernes, de maniere que les Anglois y ſont toujours à la diſcrétion des Négres, chez leſquels il faut qu'ils aillent chercher & acheter l'eau & le bois dont ils ont beſoin.

La riviere de Gambie eſt fort large devant Albréda juſqu'à cinquante lieues au-deſſus : on lui donne plus de deux lieues & demie de largeur; ſa profondeur donne le moyen de la remonter juſqu'à deux cens cinquante lieues de ſon embouchure. Un navire de quarante canons & de trois cens tonneaux peut la remonter juſqu'à Guiachor, qui eſt à cinquante lieues de la mer, & un de

cent cinquante tonneaux peut aller juſqu'au-deſſous de Baraconda, qui en eſt à 250 lieues. Le flot porte juſqu'à la mer pendant tout le tems ſec, c'eſt-à-dire, depuis le mois de Décembre juſqu'au mois de Juin ou Juillet; mais la riviere devient impraticable le reſte de l'année, à cauſe des inondations prodigieuſes que les pluyes y cauſent, qui rendent le courant ſi violent, qu'il n'eſt pas poſſible de le ſurmonter à force de voiles, quand même on auroit le vent ſouhait. Cette riviere eſt bien différente du Niger, que l'on ne peut remonter, pour aller à Galam, que dans le tems des inondations, qui couvrent les platons & les bancs de roches, juſqu'à y faire paſſer les grandes barques en ſûreté.

Les deux bords de cette riviere ſont poſſédés par différens Rois, dont les Etats ſont peu conſidérables pour ce qui regarde le terrein qu'ils occupent ſur les côtes de la riviere. Je ne parlerai

Huit Royaumes au Nord de la riviere de Gambie.

que de ceux qui ſont depuis le Royaume de Barre juſqu'à deux cens cinquante lieues, en remontant la riviere vers l'Eſt. Celui de Barre, qui eſt au bord ſeptentrional, a dix-huit lieues d'étendue; celui de Guiaconda, qui le ſuit n'en a que cinq; celui de Badiſſou vingt; celui de Salum, qui renferme & environne ces trois premiers, au Nord & à l'Oueſt, en faiſant un coude ſur la riviere, a deux lieues; celui de Guiana deux; celui de Couhau, quatre; celui de Guiani, trente; & celui de Oubi qui finit entre Baraconda & le banc des Roches, quatre-vingt-dix lieues d'étendue en ligne directe, auxquelles, ſi on ajoute ſoixante onze lieues pour les contours conſidérables que la riviere fait dans cet eſpace de terrein, on aura deux cens cinquante lieues de cours de la riviere depuis la pointe de Barre juſqu'à l'extrémité du Royaume d'Oubi, ainſi qu'on le remarquera par les Cartes que j'ai tirées moi-même de cette partie.

Le bord méridional de la riviere eſt uſſi diviſé en huit Royaumes, dont elui de Combo commence à la pointe ainte-Marie, & finit à la riviere de Combe. La pointe du Cap de Sainte-Marie, dont j'ai parlé ci-devant, eſt marquable par un grand palmier qu'on pperçoit de fort loin, étant en mer. meſurer la diſtance de ces deux en-roits en droite ligne, on n'y trouvera ue dix lieues. Le Royaume de Foigni mmence à cette derniere riviere, & it à celle de Bintan. Il y a trois lieues demie de la riviere de Combe à celle Ferbat, & deux lieues & demie de lle de Ferbat à celle de Berofet; de tte derniere à celle d'Indemba, une mi-lieue; de celle d'Indemba à celle Painam, une lieue & demie; de tte derniere à l'entrée de celle de Bin-n, trois lieues; ce qui fait onze lieues ur l'étendue du Royaume de Foigny, nt le Prince prend le titre d'Empe-ur. Son pays, quoique peu conſidé-

Huit Royaumes au Sud de la riviere de Gambie.

rable par sa grandeur, l'est beaucoup par d'autres endroits: il est extrêmement peuplé ; ses Sujets sont laborieux, & aiment le commerce ; &, sans sortir de chez eux, ils trouvent de quoi fournir aux étrangers & à leurs voisins. Les rivieres dont je viens de parler, & quantité de ruisseaux qui les augmentent, arrosent le pays, & le rendent d'une fertilité étonnante : c'est une vraie pépiniere de tout ce qui est nécessaire à la vie. Les François ont toujours eu, depuis de longues années, des établissemens à Bintan, en avançant vers le Sud, ainsi qu'à Géréges, qui est à sept lieues de Bintan ; établissemens qu'ils rétabliront, dès qu'ils le jugeront à propos.

Le Royaume de Kiam commence au bord oriental de la riviere de Bintan ; il a vingt lieues d'étendue le long de la côte de la riviere de Gambie. Celui de Géagéra ou Géagra, qui suit, n'en a que dix ; celui de Gnamena, quinze

celui de Kiaconda, quarante ; celui de Soumana, autant ; & celui de Cantor, vingt. L'étendue de ces huit Royaumes le long de la riviere eſt de cent ſoixante-cinq lieues en ligne droite, auxquelles on peut ajouter quatre-vingt-quatre lieues pour les ances, les Caps & les contours que fait la riviere ; ce qui donnera les deux cens cinquante lieues.

Normands à Gambie en 1390.

Les Normands & Dieppois ont formé les premiers des établiſſemens ſur la riviere de Gambie, où ils ſe ſont inſtallés dès l'an 1390. Les Portugais, profitant de la décadence de la Compagnie Normande, s'en ſont enſuite emparés ; après quoi, les Anglois vinrent les en chaſſer. Ce furent ces Portugais qui arborerent l'étendart de la Religion Chrétienne dans toute cette partie; enſorte que les familles Chrétiennes ont conſervé juſqu'à préſent le nom de Portugaiſes ; & on appelloit alors tous ceux convertis à la Religion Chrétienne, Portugais. Dans la Miſſion que j'ai faite

en 1764, tant sur la riviere de Gambie, qu'à la côte d'Afrique, par-tout j'ai trouvé un grand nombre de familles Chrétiennes qui, plongées depuis long-tems dans une ignorance profonde, ne citoient d'autres époques de leur conversion au Christianisme, que le tems auquel les Portugais avoient été les maîtres de la riviere de Gambie, & avoient eu des établissemens dans la côte d'Afrique.

Les Anglois jouirent du commerce de cette riviere jusqu'à l'an 1695, que le Comte de Gennes, commandant l'escadre Françoise, vint les en chasser, après avoir pris le Fort Jacques, & fait sauter toutes ses fortifications. Pour lors, la Compagnie Françoise joüit de tout le commerce de la riviere de Gambie jusqu'à la paix de Risvick, par laquelle il fut convenu que les conquêtes, faites de part & d'autre, seroient respectivement restituées, & toutes choses remises au même état qu'elles étoient

avant la guerre. En conſéquence de ce traité, les Anglois rentrerent en poſſeſſion de ce Fort, & commencerent à en relever les ruines. Pour y parvenir ſans frais, ils permirent à tous les Négocians de leur Nation d'aller trafiquer & faire toutes ſortes de commerce ſur la riviere de Gambie, à charge & condition qu'ils payeroient dix pour cent de leurs cargaiſons au Directeur de la Compagnie Angloiſe, pour être employés aux réparations des fortifications du Fort Jacques; & qu'au défaut d'acquitter cette ſomme ou ce droit ſur le lieu, ils payeroient vingt pour cent à leur retour en Angleterre. Ceci fut exécuté à la lettre.

Cette permiſſion peu meſurée ruina tout le commerce par les ſuites funeſtes qu'elle enfanta. Tous les Commerçans y coururent, & ſe preſſerent, à l'envi les uns des autres, de faire ſur le champ leur chargement; &, pour être plutôt expédiés, ils porterent le prix de la traite

des captifs au triple de ce qu'il étoit auparavant. Le prix du captif, qui n'étoit au plus que de quinze à seize barres, fut porté, en très-peu de tems, à quarante-cinq & cinquante barres ; de plus, on augmenta la valeur intrinséque de chaque barre de marchandises ; ce qui fit qu'on acheta les captifs à un prix inoui dans toute l'Afrique. Ce fut une planche bien favorable aux Négres, qui, depuis ce tems, n'en ont rabattu que très-peu. Un chacun fut surpris de ce que la Compagnie Angloise, qui entend si bien son commerce, foulât aux pieds, dans ce moment, ses propres intérêts ; mais la surprise cessa bientôt dès qu'on s'apperçut qu'elle n'avoit eu d'autres vûes que celles de ruiner entiérement le commerce de la Compagnie Françoise sur cette riviere & dans ses environs ; persuadée qu'elle étoit que les François ne consentiroient jamais à donner un si haut prix des captifs, & que, par ce moyen, ils abandonneroien

commerce de cette partie. Tel fut l'excès de leur jalousie. Ils baisserent, à pure perte, le prix des marchandises d'Europe, & triplerent celui de la traite des captifs; mais ils n'eurent d'autre avantage que de faire le profit des Négres, & de commercer pour eux, sans pouvoir obliger les François à renoncer au commerce sur le pied où ils l'avoient porté à leur grand préjudice.

Au contraire, en 1703, les François, justement irrités de ce procédé, prirent le Fort Jacques par le vaisseau commandé par M. de la Roque, qui ruina tellement ce Fort & tous les Comptoirs des environs, que le commerce des Anglois tomba entiérement; enforte qu'ils furent contraints de conclure, le 8 Juin 1705, un traité de neutralité avec la France pour les côtes d'Afrique pendant la guerre, qui étoit allumée en Europe, à la fin de laquelle tout fut remis sur l'ancien pied. Les François, dans ce moment, furent bien dédom-

magés du tort que les Anglois avoient fait à leur commerce, en hauſſant le prix de la traite des captifs, & en diminuant le prix réel des marchandiſes d'Europe, parce qu'on trouva, dans le Fort pris par le ſieur de la Roque, près de cent piéces de canon, une quantité prodigieuſe d'armes, de munitions de guerre, de captifs, de marchandiſes d'Europe, de cire, de morphil & de proviſions de bouche, qui, enſemble, faiſoient une ſomme conſidérable qu'on porta à bord du vaiſſeau. On ſçut d'ailleurs que les Anglois avoient des captifs & des marchandiſes de traite ſur les terres du Roi de Barre : on obligea ce Roi à les livrer. Enfin, on fit créver les canons, dont on ne voulut pas ſe charger, & ſauter tous les baſtions & fortifications du Fort, qui avoient coûté tant d'argent, tant d'artifices & tant de travail aux Anglois, qui ne reprirent poſſeſſion de ces maſures qu'après la paix d'Utrecht, enſuite de laquelle ils

l'ont rétabli dans l'état où il eſt à préſent.

Les Anglois y font un grand commerce, à raiſon de leur ſituation au milieu de la riviere de Gambie, qui empêche les navires des autres Nations de monter cette riviere, pour aller commercer dans le centre de l'Afrique, parce qu'elles ne connoiſſoient pas d'autre chemin propre à cet effet, juſqu'aux découvertes dont je parlerai plus bas, par leſquelles on reconnoîtra qu'on n'a aucunement beſoin ni du Sénégal, ni du Fort Jacques, pour y aller librement commercer. Les Anglois n'y ont cependant pas tout le commerce de la riviere, puiſque le Comptoir François d'Albréda, qui eſt vis-à-vis ce Fort, eſt ſuſceptible d'un commerce même plus conſidérable que celui des Anglois au Fort Jacques, & voici comment. Ce Comptoir François eſt ſitué ſur les terres du Roi de Barre, qui eſt l'ami de cœur de la Nation Françoiſe, & qui déteſte

ſouverainement les Anglois. Tous les Marchands Mandingues, qui amenent les chaînes des captifs de l'intérieur de l'Afrique, viennent déboucher à Albréda, ou au village de Gilfai, qui n'en eſt éloigné que d'une demi-lieue, & où les François ſont les maîtres. Dans ce cas, ils ont & auront toujours la préférence, parce que, pour les vendre aux Anglois, il faut les embarquer ſur le diſtrict du Roi de Barre, pour les conduire au Fort Jacques; c'eſt ce que les Marchands ne font que quand ils ne peuvent faire autrement; &, s'ils trouvent des marchandiſes au Comptoir François, pour pouvoir y traiter tous leurs captifs, il eſt certain que les Anglois n'en auront aucun, parce qu'ils craignent que ces derniers ne les forcent à les vendre au prix qu'ils veulent en donner, lorſqu'ils ſont paſſés dans leur Fort; ce qui fait que le Comptoir d'Albréda eſt mieux placé pour le commerce que le Fort Jacques.

J'ai été moi-même au Fort Jacques occupé par les Anglois : ce Fort n'a que soixante-dix toises ou environ dans sa plus grande longueur, sur quarante ou cinquante toises de largeur. Les fortifications sont en échellons les unes sur les autres, dont les angles flanqués sont émoussés, & font des embrasures. Les faces, les flancs & les courtines sont revêtues de briques & de pierres, sans fossés. Tout le tour de l'Isle est palissadé avec quelques redans & quelques batteries assez bien fournies de canon. Le terrein qui reste entre le Fort en forme de palée, & les palissades, est occupé par des magasins, quelques cases & quelques corps de garde, & je n'y ai vu que trois Soldats de garnison ; en sorte que le Gouverneur étoit seul avec un Chirurgien, cette belle garnison & ses domestiques dans le Fort. Il est certain que la situation de cette Forteresse, au milieu d'une très-grosse riviere, la rendroit aussi aisée à défendre, qu'elle

Fort Jacques Anglois.

eſt difficile à attaquer, ſi elle avoit de l'eau, du bois, des magaſins & des citernes à l'épreuve de la bombe.

Or, comme le Niger donne la ſource à la riviere de Gambie, & cette derniere à celle de Salum ou Bourſalum, & à celle de Caſſamance, & que ces trois rivieres ouvrent trois chemins pour les mines d'or & pour l'intérieur de l'Afrique, & que, par ce principe, il eſt intéreſſant d'en avoir la vraie deſcription, nous ne les ſéparerons point les unes des autres.

CHAPITRE V.

Description de la riviere de Salum ou Bourſalum ; nouveau & principal chemin pour les mines d'or, & le commerce de l'intérieur de l'Afrique.

LA riviere de Salum ou Bourſalum, qui ſignifie Roi de Salum, ſe décharge dans la mer par ſix branches, dont la plus ſeptentrionale eſt celle de Palmarin, où commence le Royaume de Salum, dont j'ai parlé ci-devant, & qui finit à trois lieues au Nord de la pointe de Barre, & s'étend des deux côtés de la riviere de Salum juſqu'au village de Cahone, qui eſt tout joignant l'endroit où la riviere de Gambie ſe partage en deux branches, dont la plus ſeptentrionale prend le nom de Salum, qui, à dix lieues avant d'arriver à la mer, ſe

Riviere de Salum.

partage en six branches, dont la plus septentrionale est, comme je l'ai dit, celle de Palmarin; la seconde retient le nom de Salum; la troisieme, celui de Baatagamar; la quatrieme, de Bétoute; la cinquieme, de Banquiala, & la sixieme, de Guianac. Ces six rivieres forment respectivement, entr'elles, des Isles qui sont habitées & cultivées par les Négres naturels du Royaume de Salum. La mer, qui monte dans ces rivieres, sur-tout lors des marées ordinaires, les rend très-considérables, & elles portent toutes de grosses chaloupes & autres petits bâtimens; & celles qui conservent le nom de Salum & de Palmarin ont assez de profondeur pour porter des navires de trois cens tonneaux. J'en ai vû l'exemple, en 1764, par le navire d'un Marchand de l'Orient, nommé Aussenac, qui y est entré & en est sorti sans aucune difficulté. Quand on a gagné la tête de toutes ces Isles, & qu'on est, par conséquent, entré dans la grande riviere

Division des rivieres.

de Salum, on a partout un canal large & profond, capable de porter de gros navires.

Cette riviere eſt donc conſtamment une branche de celle de Gambie, comme celle-ci eſt réellement une branche du Niger. Elle eſt donc pour la Nation Françoiſe un chemin ouvert & facile pour aller en forces aux mines d'or, dans les Royaumes de Galam, de Bambouc, de Tambarras, de Tombut, & dans les autres Royaumes où il y a des mines. On n'a donc plus beſoin de la riviere du Sénégal, qui eſt ſi difficile à remonter, & ſi peu praticable en certains endroits, où on ne peut naviguer que dans le tems des inondations, pour ſe rendre au Royaume de Galam, puiſque voici une route plus ſûre, plus aiſée, plus courte & plus praticable en tout tems, &, par conſéquent, infiniment moins coûteuſe que celle du Sénégal, non-ſeulement pour le Royaume de Galam, mais pour les autres Royau-

Nouveau chemin pour les mines d'or.

mes qui fourmillent de mines d'or, où on peut se rendre en très-peu de tems, & à petits frais; de maniere que, quand il faut trois mois pour se rendre du Sénégal à Galam, on s'y rendra par cette riviere en moins de trois semaines; &, pour se rendre, par le Niger, dans les Royaumes de Bambouc, de Bambarras & de Tombut, les plus riches en mines d'or, & les plus abondans pour la traite des captifs, il faut non-seulement un tems considérable, mais encore on est obligé de faire la route, en partie, par terre, à cause des roches & des sauts insurmontables aux navires, qui interceptent la route par eau. C'est ce qui empêche la facilité du transport, par terre, des marchandises propres au commerce de ces différens Royaumes, & qui expose les Européens à bien des dangers, en les traversant; au lieu que, par cette route, il n'y a rien de tout cela à essuyer.

On dira peut-être que ceci paroît un

paradoxe, puiſqu'on ne conçoit pas comment, depuis le milieu du treizieme ſiécle, que les François ont commencé à habiter les côtes d'Afrique, & à y former des établiſſemens pour le commerce, ils n'ont point eu connoiſſance de cette riviere, ni de la facilité de ſa navigation, & encore moins du chemin qu'elle offroit pour l'intérieur de l'Afrique, ſi intéreſſant pour ſon commerce en or, en captifs & en morphil. Je réponds à cela qu'il n'eſt pas étonnant que la Nation Françoiſe & toutes les Nations de l'Europe aient ignoré cette riviere & la facilité de ſa navigation, puiſqu'aucune ne s'eſt aviſée d'en faire la découverte, & qu'il ſuffiſoit que la riviere de Salum ſe rendît à la mer par ſix branches différentes, pour ſe perſuader qu'aucune de ces ſix branches n'étoit navigable. Au contraire, un chacun a cru que ce n'étoit que de petites rivieres ſans conſéquence; on a cru ſur-tout que la riviere de Gam-

bie, si considérable par son lit, son embouchure & le grand commerce qu'on y pouvoit faire, en étoit si voisine, qu'on ne pouvoit soupçonner que celle de Salum fût navigable ou utile au commerce. Par ce principe, on s'est uniquement attaché au commerce de celle de Gambie, en méprisant celui de celle-ci, qu'on a ignoré dans toutes les formes, & qu'on ignoreroit encore aujourd'hui, si un navire Anglois n'en avoit fait la découverte, à sa perte, ainsi que je l'ai rapporté ci-devant. L'essai que fit ce navire, sa réussite, sa fin tragique m'ouvrirent les yeux sur cette partie, & m'engagerent à faire les démarches possibles, relativement aux circonstances du tems & à la position où j'étois à prendre une connoissance exacte de cette riviere & de son commerce, pour en instruire enfin la Nation, & lui rendre, en quelque façon, mes travaux utiles : car, enfin, je n'ai aucun autre dessein.

J'ai dit, il n'y a qu'un moment, que le village de Cahone eſt joignant & au-deſſus de l'endroit où la riviere de Gambie forme celle de Salum : on peut donc y établir un Comptoir qui jouira de l'avantage que ces deux rivieres offrent pour le commerce général de l'intérieur de l'Afrique, puiſque c'eſt à Cahone que tous les Mandingues & autres Négocians s'arrêtent & ſe repoſent dans leurs cours, pour porter à la traite, ſur la riviere de Gambie, les captifs, l'or & le morphil qu'ils ont achetés dans les Royaumes de Tombut, Bambouc, Bambarras, Bambaracana, & autres lieux plus à l'Eſt ; & il eſt certain que ceux du Royaume de Salum, qui eſt au voiſinage, y accourroient en foule, & par une préférence marquée, parce que cela leur épargneroit ſix, huit & dix journées de marche qu'ils ont encore à faire pour ſe rendre aux endroits où ſe fait la traite ſur la riviere de Gambie, je veux dire, à Albréda &

au Fort Jacques Anglois; & ils s'exempteroient de payer au Roi de Barre des droits considérables qu'ils lui payent pour passer sur ses terres avec leurs captifs & leurs marchandises, pour les rendre aux lieux ci-dessus.

De-là il est évident que le commerce de la riviere de Gambie, pour ce qui regarde l'intérieur de l'Afrique, diminueroit beaucoup à tous égards, puisqu'aucuns des Mandingues & autres Marchands ne voudroient se charger des fraix d'une si grande route, ni de l'exportation de leurs marchandises, dont ils trouveroient un débit sur les lieux mêmes: on en peut dire autant du commerce du Sénégal dans le Royaume de Galam, qui confine, pour ainsi dire, à Cahone, où les François auroient un établissement solide & imperturbable, parce qu'il seroit hors de toute insulte, étant sous la protection du Roi de Salum, qui en seroit d'autant plus enchanté, qu'il y trouveroit son revenant-

bon, selon les conventions qu'on feroit avec lui, & sur-tout parce que l'embouchure de sa riviere est sur le département & à la proximité de Gorée ; &, par ce moyen, la France s'empareroit, avec droit, du commerce de la riviere de Gambie, du Sénégal & de l'intérieur de l'Afrique, sans que personne pût s'y opposer, puisqu'il est de droit que chacun en particulier, même en général, doit être maître sur son terrein.

Dans ce cas, dès que la France auroit un établissement solide à Cahone, ne pourroit-elle pas s'avancer de jour à autre plus à l'Est dans l'intérieur de l'Afrique, par la riviere de Gambie jusqu'à sa source dans le Niger ? Et ensuite, en remontant le Niger, & en s'étendant dans les Royaumes de Bambouc, de Tombut & de Bambarras, au moyen de la riviere de Falémé, qui les traverse, n'attireroit-elle pas tout le commerce de ces riches Royaumes sur la riviere de Salum, dont l'embouchure

n'eſt qu'à vingt-quatre lieues à l'Eſt de Gorée, & ſur le propre département de ce dernier, où aucune Nation étrangere ne peut commercer ?

Il eſt vrai que les Anglois établis ſur la riviere de Gambie, & qui en diſputent ſi vigoureuſement le commerce aux François, vont attendre les Marchands Négres juſqu'à Baraconda ſur la même riviere ; mais cela ne préjudicieroit en rien pour les raiſons que je viens de détailler, & ſur-tout parce qu'ils manquent de marchandiſes ſur les lieux, & que ces marchands ne voudroient point s'obliger à deſcendre juſqu'au Fort Jacques, qui fait une route de cent quarante lieues, pour traiter, tandis qu'ils trouveroient à Cahone, chez les François, pour qui ils ont une prédilection ſinguliere, & dont ils eſtiment les marchandiſes plus que celles des Anglois, la facilité de la vente de leurs captifs, de leur or & de leur morphil, qui exigent de grands frais pour l'exporta-

tion, outre le tems & la peine du voyage. Ce Comptoir, qu'on établiroit à Cahone, ne coûteroit pas plus à la France pour ſon entretien, que coûte celui qu'elle a à Albréda ſur la riviere de Gambie. Le fait eſt inconteſtable.

Le tems le plus propre pour faire le commerce à Cahone eſt depuis le mois de Novembre juſqu'en Mai, en prenant ſes meſures pour y arriver au commencement de Janvier, qui eſt le tems le plus ordinaire du paſſage des Marchands Mandingues, qui amenent, toutes les années, au moins douze cens captifs à la traite, & une quantité prodigieuſe d'or & de morphil, ſans compter la partie principale qui prend la route du Sénégal, en deſcendant le Niger, qui, pour y parvenir, a un trajet de plus de deux cens lieues à faire, dont elle s'exempteroit avec plaiſir, ſi elle avoit un débouché fixe à Cahone ou autres lieux voiſins, ſi fréquens & ſi favorables à cet effet.

Riviere de Falémé.

La riviere de Falémé, dont j'ai parlé ci-devant, prend sa source du Niger, au-dessus de Baracota, au-dessus duquel la riviere de Gambie cesse d'être navigable, à cause d'un banc de rochers, élevé & fort large, qui barre tellement la riviere, & qui y fait une chûte si haute & si rapide, qu'aucun bâtiment ne l'a pû franchir jusqu'à présent. Cette riviere de Falémé, après un cours dont on ne connoît pas encore parfaitement l'étendue, vient se répandre dans le Niger à Donguioumé, qui renferme le pays de Bambouc, de Macanna, de Giaca, de Gadoua, une partie du Royaume de Galam & de Cassou, & beaucoup d'autres à l'Est, qui nous sont inconnus.

Royaume de Bambouc.

Le Royaume de Bambouc est d'une étendue considérable; il a, au Nord, une partie des Royaumes de Galam, de Cassou & de Salum; à l'Oueſt, la riviere de Falémé & les Royaumes de Couton & de Cambegonda; au Sud, le Royaume de Macanna & les pays qui sont à

l'Oueſt de Mandingue. Ces pays ne ſont point ſoumis à un Roi particulier, mais à des Maîtres ou Seigneurs de villages, qu'on appelle *Fariam*, c'eſt-à-dire, *Seigneurs*, qui gouvernent tous ces peuples. Tous ces Chefs ſont indépendans les uns des autres; mais tous ſont obligés de concourir & au bien & à la défenſe de l'Etat, quand il eſt attaqué ou dans le total, ou dans quelques-uns de ſes membres. Il ſemble que la République d'Hollande ſe ſoit formée, en quelque choſe, ſur le modèle de celle de Bambouc. Ce pays eſt extrêmement peuplé, comme on le reconnoît par le nombre de villages qui ſont ſur le bord oriental de la riviere de Falémé; mais, hors les bords des rivieres, il n'y a que peu de villages, parce que les lieux qui en ſont éloignés ſont fort ſecs, arides & ſtériles, ainſi qu'il convient à un pays tout rempli de mines d'or, d'argent, de cuivre, d'étain & de fer; de maniere qu'il n'y croît ni mil, ni ris, ni légumes, &

qu'on y manque même de paille, ou d'herbes assez grandes, pour couvrir les cases.

La chaleur, d'ailleurs, est cause de cette stérilité; elle y est excessive, moins encore par la situation du pays, qui est aux douzieme & treizieme degrés de latitude septentrionale, que parce qu'il est renfermé entre des montagnes hautes & pélées, où la chaleur se concentre, sans que les vents puissent y rafraîchir l'air, & dissiper les vapeurs épaisses qui sortent continuellement de ces terres remplies de métaux & de minéraux; & c'est ce qui rend le pays extrêmement mal sain & très-dangereux pour les étrangers. Les Sujets du Siratick, dont les Etats confinent à ce Royaume & à celui de Salum, tirent une grande partie de l'or qu'ils portent au Sénégal, du pays de Bambouc. Pourquoi donc la Nation Françoise ne se serviroit-elle pas de la riviere de Salum, pour faire ce riche commerce? Rien n'y porte obstacle;

au contraire, tout concourt à lui en faciliter le chemin, ſi elle en fait l'entrepriſe, qui lui ſera toujours auſſi utile que facile.

Le peuples de Bambouc connoiſſent parfaitement la valeur de leur pays; ils ſçavent, par une longue expérience, combien tous les hommes ont d'empreſſement & d'avidité d'amaſſer le méral qui y croît, même de ſe rendre maîtres des lieux qui le produiſent. C'eſt pourquoi ils ne permettent l'entrée de leur pays à qui que ce ſoit, excepté à ceux qui leur apportent ce que la ſtérilité de leur pays les oblige de recevoir d'ailleurs; de ſorte que, hors le cas du commerce, perſonne ne peut ſe vanter d'y être entré; & ceux qui l'ont tenté ont payé chérement leur curioſité, parce que les uns ont ignoré les mœurs du pays, les autres ſe ſont oubliés juſqu'au point d'inſulter cette Nation chez ſoi, & enfin ceux-ci n'ont point eu le ſecret de ſe l'attacher, ni de

gagner sa confiance. Ils ont agi en maîtres, & ils ont été mépriſés. Cela n'eſt pas étonnant ; mais il eſt certain qu'avec de la douceur & de la modération, on s'emparera aiſément de l'eſprit de cette Nation. La Compagnie du Sénégal, après avoir tant fait de frais & de démarches, ſeroit parvenue, par le Niger, à former des établiſſemens pour tâcher de s'introduire dans ces riches pays, où elle ſe ſeroit réellement établie malgré les grandes difficultés & la route immenſe qu'elle avoit à faire par terre pour y parvenir, parce qu'elle ignoroit encore que la riviere de Salum étoit navigable, & conduiſoit les navires aux confins du pays de Bambouc même par un chemin court & aiſé, ſi tant de contre-tems fâcheux ne lui étoient arrivés. Avec quel empreſſement la Nation ne doit-elle pas aujourd'hui profiter de la découverte de la riviere de Salum & de Caſſamance, dont je parlerai ci-après, comme d'un autre chemin nou-

veau pour le centre de l'Afrique!

La plûpart de ces lieux produiſent de l'or en telle abondance, qu'il n'eſt pas néceſſaire de ſe donner la peine de creuſer; il ne faut que racler la ſuperficie de la terre, la laver dans une ſebille, en verſer l'eau par une inclinaiſon, pour y trouver l'or au fond en poudre, & ſouvent même des grains conſidérables; & on a remarqué que cette mauvaiſe maniere d'exploiter les mines eſt cauſe qu'ils ne trouvent que l'extrémité des rameaux de la mine, ſans aller au ſillon principal. Il eſt vrai que ces rameaux ſont, pour l'ordinaire, ſi riches, & d'un or ſi pur, qu'il ne faut ni le piler, ni le fondre, pour le mettre en œuvre. La terre qui le produit n'eſt point dure, ni difficile à creuſer: ce n'eſt partout qu'une terre argilleuſe, de différentes couleurs, mêlée de quelques mines de ſable; de maniere que dix hommes y peuvent faire plus d'ouvrage que n'en font deux cens dans les plus riches mines du Pérou & du Bréſil.

Mines d'or.

Ignorance des Négres pour l'exploitation des mines d'or.

Les Négres ne connoiſſent pas la fécondité ou la ſtérilité des terres qui produiſent l'or : ils ſçavent ſeulement en gros qu'il y en a preſque partout, & que, plus la terre eſt ſéche & ſans herbes, plus on eſt aſſuré d'y trouver ce riche métal. Ils gratent & fouillent indifféremment partout ; &, quand ils trouvent quelques veines abondantes, ils s'y arrêtent, & continuent d'y travailler tant qu'ils y rencontrent la même abondance : dès qu'elle ceſſe, ou qu'elle diminue notablement, ils la quittent, & en vont chercher une autre. Ils prétendent que l'or a de la malice, & ne ſe laiſſe pas prendre quand on veut : il ſe cache, diſent-ils, & change de place ; &, ſur ce préjugé, quand ils n'en trouvent pas dans un endroit, ils diſent tranquillement qu'il s'eſt enfui, & ils vont le chercher dans un autre, tel que le hazard le leur préſente ; effet heureux de la richeſſe du pays, & ſuite de la ſuperſtition.

Lorſque

Lorsque la mine est abondante, & que, sans beaucoup de travail, ils en tirent en quantité, ils s'y arrêtent, & y fouillent à quelques pieds de profondeur, & ils en restent là, non parce que la mine cesse d'être abondante, puisqu'ils avouent eux-mêmes que, plus ils creusent avant dans la terre, plus ils trouvent d'or, mais parce qu'ils sont naturellement trop paresseux pour entreprendre ou continuer un ouvrage pénible, & que, d'ailleurs, ils n'ont ni l'invention des échelles, ni les instrumens nécessaires pour étayer les terres, afin d'en prévenir par-là l'éboulement, ni enfin la vraie pratique d'exploiter les mines : car, dès qu'une mine menace de s'ébouler, ils la quittent, & vont creuser ailleurs. Leur ignorance fait qu'ils ne tirent qu'une médiocre partie de l'or contenu dans la terre qu'ils ont tirée de la mine, parce qu'il ne demeure, au fond de la sebile, que les plus grosses parties, pendant que les pe;

tites & les médiocres s'en vont avec la terre & l'eau que l'on répand par inclinaison, après avoir bien délayé la terre avec la main.

Les habitans ne fouillent pas leurs mines en tout tems, ni quand bon leur plaît ; cela dépend absolument de la volonté de leurs Seigneurs, qui, quand ils le jugent à propos, soit pour leurs propres nécessités, soit pour celles de leurs peuples, font avertir leurs Sujets qu'on fouillera la mine un tel jour. Ceux qui en ont besoin se rendent au lieu marqué, & l'on travaille. Les uns fouillent ; les autres transportent la matiere ; ceux-ci apportent de l'eau ; ceux-là lavent, & les Seigneurs gardent l'or que l'on tire, & observent soigneusement que les laveurs n'en dérobent quelque partie. Le travail étant achevé on partage ce qu'on a amassé, après que le Seigneur en a pris telle portion qu'il a voulu ; après quoi, il n'est plus permis de toucher aux mines. Ces habitans

ne retirent rien autre chose de leur pays; ils n'ont que l'or en abondance, avec lequel ils doivent s'acheter tout le nécessaire à la vie; & il faut leur porter, chez eux, toutes les marchandises dont ils ont besoin. Dans ce cas vrai, il ne faudroit qu'avoir des Forteresses ou des Comptoirs fortifiés dans tous les lieux où on voudroit pousser un commerce aussi riche que celui-là. Aucune Nation n'a plus de droit de le faire, ni n'en est plus à portée que la Nation Françoise.

Quoique les Royaumes, dont j'ai parlé, soient remplis de mines d'or, on prétend que la plus riche & la plus considérable est au centre du pays de Bambouc, entre les villages de Tambaoura & de Netteco, à trente lieues à l'Est de la riviere de Falémé, & à quarante lieues du Fort Saint Pierre, près de Caynoura sur la même riviere. Elle est d'une richesse si surprenante, & d'un or si pur, qu'on néglige toutes les autres

Mine la plus considérable de Bambouc.

mines, pour s'attacher à celle-ci. Ces mines ſont environnées de hautes montagnes pelées, ſéches & ſtériles, & le reſte du pays n'eſt pas meilleur, de ſorte que la diſette de toutes les choſes néceſſaires à la vie a obligé ces habitans de travailler, en quelque façon, leurs mines avec plus de ſoin que leurs compatriotes. Au ſurplus, on trouve, dans ce pays-là, des mines d'argent, de fer, de plomb & d'étain, qu'on néglige abſolument, pour s'attacher aux mines d'or. On y trouve l'aimant le plus parfait, & dont l'expérience a fait connoître que la vertu ne s'altére point, tandis qu'on a ſoin de le préſerver de l'humidité, & de le tenir couvert de pouſſiere. Le fer eſt d'une qualité ſi douce à Bambouc, ſur-tout à Joel, dans les terres du Siratick, que les Négres en font des marmites au marteau. Auſſi n'en traitent-ils point de celui de France, à moins qu'il ne ſoit travaillé. Dans ce département, & dans celui de Galam,

Mines de différens métaux.

Qualité du fer.

on trouve du criſtal de roche, des pierres fines, du très-beau marbre, & une quantité prodigieuſe de bois durs de couleurs très-vives, & d'autres qui ont une odeur exquiſe. Le ſalpêtre y eſt ſi commun, qu'il ne s'agit que de le tirer; il eſt d'une qualité excellente. Les autres mines d'or, qui ſont réputées inépuiſables, où on trouve l'or par de ſimples lavures, ſans creuſer, mais ſimplement en prenant, ſur la ſuperficie de la terre, ce qui tombe ſous la main, ſont celles de Fourquaranne, à deux lieues de la riviere de Falémé au Nord-Eſt, près d'un marigot ou petite riviere qui tombe dans celle de Falémé; celles de Sambanoura, qui eſt à l'Eſt de la riviere en queſtion, à vingt-cinq lieues de ſon embouchure dans le Niger, & à cinq lieues dans les terres, entre le village de Sambanoura & celui de Dalemoulet; celles de Segalla, village à cinq cens pas de la riviere de Falémé, en la remontant. Segalla eſt éloigné de cin-

Salpêtre.

Mines fameuſes qu'on dit être inépuiſables.

quante lieues de l'embouchure de la riviere dans le Niger. Celles de Guingifaranna en ſont éloignées de cinquante-cinq lieues, où tout le terrein eſt rempli de mines d'or. Ce qui prouve encore plus la richeſſe de ces terres, c'eſt que tous les marigots qui en ſortent, & rentrent dans la riviere de Falémé, y charient tant d'or avec leurs ſables, que les Négres des environs, qui en ont beſoin hors les tems de la fouille générale des mines, vont, aux bords de ces marigots & de la riviere, laver ces ſables, qui leur fourniſſent une quantité conſidérable d'or. Cette recherche n'eſt point défendue; &, ſi les Négres étoient moins pareſſeux qu'ils ne ſont, ils s'enrichiroient conſidérablement par ce petit travail. Enfin le village de Niautabana, ſitué ſur la riviere de Sannon, près de Touretcanda, eſt un des premiers endroits où les Négres ſe ſoient aviſés de rechercher l'or. Il fournit, ſur ſon diſtrict, des mines riches, abon-

dantes & aisées à tirer ; mais elles doivent être brisées & fondues, ce qui surpasse la portée de l'esprit des Négres ; &, comme elles sont remplies de soufres arsénicaux qui font de terribles impressions sur ceux qui ne sont pas assez habiles pour perfectionner ce travail, on les a absolument abandonnées.

Les autres mines d'or, telles que celles de Naye, qui sont au bord de la riviere, celles de Tomané Niacanal, à vingt lieues au-dessus de Cainoura, à gauche de la riviere, sont très-riches, & d'un métal très-pur & très-facile à travailler ; & cependant les Négres les ont abandonnées, s'étant mis dans l'esprit qu'il n'y a que des femmes ou des blancs qui puissent y mettre la main, sans s'exposer à une mort certaine. Les femmes, de leur côté, ne veulent pas y travailler, parce qu'elles n'ajoûtent pas assez de foi à ce que les hommes publient, & qu'elles détestent trop le travail.

Ces mines ſont donc très-réelles, très-abondantes & très-aiſées à exploiter. Elles ſont bien plus à la portée de Gorée que du Sénégal, dont, par la route du Niger, elles ſont éloignées de plus de trois cens lieues, tandis que, par le moyen de la riviere de Salum, il n'y a pas plus de cent ſoixante lieues. Connoiſſant donc aujourd'hui le vrai chemin pour parvenir où ſont ces mines, il ne s'agit plus que de s'établir du moins à leur proximité, ſans ſe rendre odieux aux Naturels du pays, ſans opprimer leur liberté, & ſans leur faire aucun tort, mais ayant ſoin de s'armer de forces ſuffiſantes pour ſe mettre hors d'inſultes, en commençant les établiſſemens & les travaux pour les exploitations.

Il ne faut que faire connoître aux Négres qu'on n'en veut ni à leur pays, ni à leur liberté, mais qu'on veut leur procurer l'abondance des marchandiſes dont ils ont beſoin, & les inſtruire ſur

les moyens d'exploiter leurs mines. L'importance de cet objet doit être si cher à l'Etat, qu'on ne doit rien épargner pour s'assurer la possession de ces mines, qui sont capables de répandre l'abondance par toute la France. Il ne faut, pour cela, que quelques foibles dépenses & des hommes, &, en peu de tems, on ira bien loin.

Ajoûtons à ce Chapitre, qu'à Faquiou, à deux lieues au Sud-Est de Joal, & à deux lieues de la riviere de Salum, il y a des salines naturelles, où on trouve du sel tant que l'on veut, & suffisamment pour charger, toutes les semaines, de gros bâtimens, qui ne revient pas, apporté à bord, à 24 sols le baril, pésant trois cens livres.

Salines de Faquiou.

CHAPITRE VI.

Description de la riviere de Cassamance ; autre chemin pour les mines d'or, & le commerce de l'intérieur de l'Afrique.

LA riviere de Cassamance, dont nous allons faire la description, est à trente lieues de la riviere de Gambie, & à vingt lieues au Sud du Cap de Sainte-Marie ; elle étoit regardée comme impraticable à tous gros navires. Personne ne s'étoit avisé d'en tenter l'entrée ; mais, lors de ma Mission à Gambie, en 1764, un Négre Chrétien d'Albréda, où la France a le principal de ses Comptoirs sur la riviere de Gambie, entreprit de naviger sur cette riviere avec une grande pirogue propre à porter trente mille pésant ; il prit quelques marchandises ; il entra dans la riviere ; il sonda par-

tout, & trouva que partout on pouvoit avoir au moins depuis quatre jusqu'à six brasses d'eau dans les basses marées; il parcourut plusieurs villages sur les bords de cette riviere, où il traita captifs, or, morphil, cire & ris à si bas prix, qu'il en fut étonné. Il avoit cru ne pouvoir traiter, avec le peu de marchandises qu'il avoit, la cinquieme partie de ce qu'il traita : il dit, à son retour, qu'il ne vouloit faire que trois ou quatre voyages dans cette riviere avec sa pirogue, pour être à son aise.

Je l'interrogeai sur cette entreprise & sur ses succès : il ne pouvoit assez vanter le pays qu'il venoit de découvrir, non plus que ses richesses, & il ne pouvoit revenir de la surprise où il étoit, de ce que les François n'avoient pas tenté d'entrer dans cette riviere, puisqu'on pouvoit y faire un commerce bien plus lucratif que celui de la riviere de Gambie. Sur quoi je m'informai aussi s'il n'y avoit pas de Comptoirs établis à

l'embouchure de la riviere; il répliqua qu'il n'y avoit que quelques Portugais naturels du pays, placés au Nord de la riviere, qui, manquant de marchandises, ne commerçoient qu'avec quelques villages voisins, & que les habitans vendoient leurs Négres aux Mandingues & Négocians qui les conduisoient au Comptoir des Debissaux; que tous les habitans avoient été surpris de le voir monter leur riviere avec sa grande pirogue, vû qu'ils n'en avoient jamais vû de si grande, ne sortant jamais de leur pays, & n'ayant que des pirogues de pêcheurs, sur lesquelles ils descendent leurs captifs, leur cire & leur mil jusqu'aux endroits où ils les vendent aux étrangers.

Je lui objectai alors: mais ces habitans inconnus souffriroient-ils que les François allassent, par cette riviere, commercer dans leur pays? Vous êtes Chrétien, lui dis-je, vous devez me dire la vérité. Il me répondit que ces

habitans en seroient enchantés; qu'il leur avoit parlé des François, de qui venoient les marchandises qu'il avoit apportées; que ces habitans lui avoient demandé pourquoi ils n'alloient pas eux-mêmes les voir, & traiter avec eux; & ils le chargerent de les engager à y aller. » Amenez nous, lui dirent-ils, un de » ces blancs; nous le recevrons si bien, » qu'il sera content de nous; mais qu'il » nous apporte de la poudre, du plomb, » des armes & de l'eau-de-vie; nous lui » donnerons, en échange, des captifs, » de l'or, du morphil, de la cire & du » ris.

Le terme de morphil signifie ivoire.

Après bien des objections que je fis, il ne me laissa entrevoir aucune difficulté pour y établir une des plus considérables branches du commerce de l'Afrique, & il m'assura qu'avec nos chaloupes pontées de trente à cinquante tonneaux, on pouvoit aller en sûreté par toute la riviere, sans sonder.

Il est certain que, si j'avois eu avec

moi des provisions de vivres & des marchandises convenables, étant pour lors à Gambie, je serois allé, avec la chaloupe que je montois, reconnoître cette riviere & le commerce du pays, pour pouvoir être à même d'en faire un rapport exact, qui ne pouvoit qu'être avantageux au commerce de la Nation Françoise. Je fus donc contraint, par le défaut de provisions, de renoncer à ce projet, & je me bornai à prendre tous les éclaircissemens possibles. Je n'y épargnai rien, en y employant des gens éclairés & fidéles. A mon retour à Gorée, je fis rapport au Gouverneur de ce que j'avois appris de cette riviere, & je lui fis observer que, dans les villages voisins, à l'embouchure, il y avoit quantité de familles Chrétiennes, qu'en y faisant une Mission, je profiterois de cette circonstance pour reconnoître si tout ce qu'on m'avoit rapporté de cette partie d'Afrique, jusques-là inconnue, étoit vrai. Le Gouverneur approuva

mon deſſein, me ſollicita à entreprendre cette nouvelle Miſſion, & me dit qu'il me donneroit deux chaloupes, l'une pontée, & l'autre plus petite, pour pouvoir pénétrer en ſûreté dans la riviere, & y faire mes obſervations. J'allois entreprendre le voyage, lorſque je tombai malade. Avant mon rétabliſſement, le Gouverneur fut rappellé. Ma ſanté, toujours mauvaiſe, exigea abſolument que je repaſſaſſe en France. Je ne dirai donc de cette riviere que ce que j'en ai appris par des voies bien certaines.

L'air y eſt vif, quoiqu'il ſoit extrêmement chaud, &, par conſéquent, plus ſain qu'ailleurs. C'eſt ce qu'on a voulu me prouver par le nombre des vieillards qu'on y voit, & qu'on ne voit point ailleurs, quoique leur façon de vivre ſoit la même. Les Négres y ſont affables, extraordinairement gais, aimant, comme par toute la Nigritie, le chant & la danſe. Partout les Négres,

excédés même de fatigues, danſent pour ſe délaſſer ; &, à les voir danſer & faire toutes leurs contorſions violentes, on ne diroit pas qu'ils ſortent du travail. Ils ont pluſieurs ſortes de danſes auſſi fatigantes qu'immodeſtes : c'eſt un uſage conſtant, chez eux, de danſer tous les jours depuis la chûte du ſoleil juſqu'à minuit ; ils ont un lieu deſtiné à cet effet, où chacun s'aſſemble au ſon d'une eſpéce de caiſſe qu'ils ſuivent pour diriger leurs ſauts, leurs mouvemens, leurs contorſions & leurs battemens de pieds avec tant de force, que la terre en eſt ſouvent creuſée. Tous les ſpectateurs chantent & répétent ſans ceſſe la même chanſon, en frappant des mains, relativement aux mouvemens furieux de ceux qui danſent tour à tour.

On me dira peut être qu'on ne conçoit pas comment les habitans des Royaumes voiſins de la riviere de Caſſamance ne l'ont point connue juſqu'ici

comme navigable, ainſi que la qualité du pays qui eſt à ſa droite & à ſa gauche. Je réponds à la queſtion, qu'il eſt connu que les habitans d'un Royaume ne peuvent voyager, ni paſſer dans un autre, ſans s'expoſer manifeſtement à être fait captifs. C'eſt une loi & un uſage général, chez tous les Négres, de ſe ſaiſir de tous les Négres étrangers qui mettent le pied ſur leur terrein, de les faire captifs, & de les échanger contre des marchandiſes d'Europe. C'eſt une politique des Rois, qui veulent que perſonne ne connoiſſe l'état de leurs Royaumes, ſinon ceux à qui ils le permettent, pour que, dans un tems de guerre, l'ennemi ne puiſſe profiter des avantages que lui donneroit une exacte connoiſſance du pays & de ſes rivieres. D'ailleurs, c'eſt un principe de leur Religion de tout ignorer, de reſter chez eux dans l'oiſiveté & dans les divertiſſemens. Il arrive de-là que les Sujets du Royaume *A* ne connoiſſent pas la

Royaume *B*, quoiqu'immédiatement voiſins ; qu'ils n'entendent pas même la langue ; qu'ils ignorent s'il y a des rivieres dans certain Royaume. Enfin c'eſt pour que, n'ayant aucune communication les uns avec les autres, on n'ait auſſi aucune querelle, ni diſcuſſions capables d'occaſionner une guerre. La principale raiſon, c'eſt qu'ils n'ont aucunes barques ni canots pour aller ſonder les rivieres, & qu'ils ſont trop pareſſeux & trop indolens pour le faire.

La riviere de Caſſamance eſt un bras de celle de Gambie, comme eſt celle de Salum. Elle tire, par conſéquent, ſa ſource du Niger par celle de Gambie. Cette riviere, d'une profondeur à porter de gros bâtimens, a une embouchure très-difficile, à cauſe d'une barre qui empêche, au dire du public, les bâtimens d'une certaine groſſeur d'y entrer, & qui fait qu'on n'a connu juſqu'ici aucune paſſe que pour les barques, les chaloupes ou les canots.

J'ai fait ſonder cette barre, pour ſçavoir au vrai ſi de gros bâtimens pourroient la paſſer avec ſûreté ; & les perſonnes qui ont fait les ſondes m'ont rapporté qu'il y avoit pluſieurs petites paſſes, où effectivement les gros bâtimens ne courroient aucun riſque, lors de la haute marée, ſur la barre ; mais qu'il falloit néceſſairement avoir la précaution de mouiller à une certaine diſtance, c'eſt-à-dire, au moins à une demi-lieue de la barre, & d'attendre que la mer ſe ſoit retirée, pour reconnoître avec ſûreté les paſſes & les bancs qu'il y a, & qu'après cette exacte reconnoiſſance, on pouvoit ſuivre, pendant la groſſe marée, la route qu'on a reconnue, mais toujours la ſonde à la main ; enfin, qu'après avoir paſſé la barre, on devoit faire conſtamment la même obſervation, en avançant par le milieu de la riviere ; que, pour ne ſe point expoſer à échouer, ſoit ſur les rochers ou ſur les vaſes, il falloit ſe

faire précéder par un canot ou une barque, pour sonder & reconnoître la route qu'on devoit tenir jusqu'à ce qu'on ait fait cinq à six lieues dans la riviere, où, pour lors, on ne courroit plus aucun risque, même pour les gros vaisseaux; que, pour ne rien hazarder, il convenoit de prendre un pilote dans un des villages qui sont des deux côtés de l'embouchure de cette riviere, qui doit avoir une connoissance plus exacte de tous les écueils, que des étrangers qui n'ont jamais pénétré dans cette riviere, &, de distance en distance, changer ce pilote, en en prenant d'autres dans les villages qui sont situés le long de la riviere, jusqu'à ce qu'on ait acquis une connoissance plus parfaite de la route qu'on doit nécessairement tenir. Cette riviere est située entre la riviere de Saint-Jean, qui est au Nord, & celle de Saint-Dominique, qu'on appelle la riviere de Cachaux, à cause du village de ce nom, qui y est situé, qui est au Sud.

Les deux côtés du bas de cette riviere ſont habités par les Floupes, qui ſont braves, hardis, entreprenans, dont le pays eſt coupé partout par les rivieres qui viennent d'un lac que les grandes pluyes & l'inondation annuelle groſſiſſent conſidérablement, & qui favoriſent beaucoup le commerce de la riviere de Caſſamance.

Les Portugais ont deux petits établiſſemens à droite, en remontant cette riviere, dont l'un eſt à Zinquinchor, & le ſecond à Guinguin. Ce ſont de mauvaiſes caſes entourées d'une tapade remplie de terre & de faſcines; elles ne ſont habitées que par quelques miſérables Portugais qui jadis empêchoient, parce qu'on le vouloit bien, le commerce ſur cette riviere aux étrangers. Ces Portugais, devenus naturels du pays, ont fait juſqu'ici ſeuls le commerce ſur cette riviere avec leurs pirogues, parce que perſonne ne s'eſt aviſé de le partager avec eux. Ils portent les

productions du pays qu'ils ont traitées à Sommers, village sur la gauche de la riviere, d'où ils se rendent à Géréges de-là à Gambie, où ils sont assurés de les vendre, soit aux François, soit aux Anglois ; ce qui arrive, quand ils ne trouvent pas à les vendre à des Négocians étrangers sur les lieux mêmes.

On sçait positivement que les Portugais ont eu autrefois des établissemens considérables sur cette riviere, qu'ils ont fait un grand commerce dans le Royaume du Cap, qui est sur la riviere de Cassamance, à cent cinquante lieues de son embouchure, & qu'ils se rendoient dans ce Royaume par la même riviere, qui est donc navigable. Le Royaume du Cap est le plus florissant de toute la Nigritie. Le Roi a une vaisselle d'argent très-considérable, & entretient six à sept mille soldats bien armés ; il a établi une si belle police dans ses Etats, qu'on peut y voyager & commercer en sûreté. Il connoissoit l'in-

Royaume du Cap.

clination que les Négres ont au larcin; il y a pourvu par des loix si sévéres, qu'il est très-rare que ses sujets ne les observent pas. On rapporte qu'il fournissoit aux Portugais 6 à 700 captifs par an, outre une grande quantité d'or & de morphil. Il est triste qu'on n'ait point envoyé, depuis long-tems, de Missionaires, porter la foi dans un pays où l'on trouve tant de vertus morales, une police si réguliere, un zéle si marqué, & de si grandes dispositions pour la Religion Chrétienne.

Cette riviere ouvre un autre chemin à la Nation Françoise pour les mines d'or; car, en la remontant jusqu'à quelques lieues de la source qu'elle prend de la riviere de Gambie, on est à même de faire des établissemens dans les Royaumes de Bambaras, de Gago & de Tombut, qui sont si fameux pour les mines d'or, vû qu'elle y confine, qu'elle les côtoie, & qu'elle peut, par conséquent, être utile pour le commerce

général de ces Royaumes ; ce qui seroit d'autant plus facile, que les Portugais, occupés sans doute ailleurs, ont laissé tomber le commerce dans ces parties, commerce d'autant plus aisé, qu'il ne faut que des barques & des chaloupes pontées avec quelques pierriers ou quelques petites piéces de canon, pour courir toute cette riviere en sûreté.

Si les différentes Compagnies Françoises du Sénégal ont fait tant de démarches pour porter leur commerce dans ces Royaumes par un chemin long & difficile, qui leur offroit une route au moins de trois cens quarante lieues, n'est-il pas bien plus avantageux de se servir de cette riviere, qui nous fraye une route assurée par eau, qui n'est au plus que de 180 lieues, pour parvenir aux confins de Bambaras, de Gago & de Tombut, où on peut retirer tout l'avantage que nous offrent leurs riches mines d'or & la traite des captifs ? Il est certain que, si la Compagnie du Séné-

gal

gal avoit été instruite de la position & de la facile navigation de ces rivieres, elle auroit abandonné le Sénégal même, pour s'attacher uniquement à celle-ci & à celle de Salum ; mais, par malheur, elle ne connoissoit que le Niger ; elle y étoit établie ; elle y avoit un commerce qui lui a fait négliger tout le reste, que d'ailleurs elle ne connoissoit pas : car il auroit été ridicule d'aller chercher un chemin aussi long, aussi difficultueux & aussi dispendieux que celui du Niger, pour parvenir aux pays des mines d'or, tandis qu'elle avoit deux rivieres, sçavoir, celle de Salum & celle de Cassamance, sortant de celle de Gambie en ligne droite, & dont la navigation étoit incomparablement plus aisée que celle du Niger. D'ailleurs, il est certain que la riviere de Salum peut porter le commerce François au Nord des pays des mines d'or & celles de Cassamance au Sud, & par-là le commerce seroit non-seulement plus facile,

mais encore plus étendu qu'il n'a été depuis qu'on le connoît sur les côtes d'Afrique.

Riviere de S. Domingue ou Cachaux.

La riviere de Saint-Dominique ou Saint-Domingue, qu'on appelle assez souvent la riviere de Cachaux, est à trois lieues au Sud de celle de Cassamance. Son entrée est difficile. Après qu'on a reconnu le Cap Rouge, qui est à l'onzieme degré & trente-six minutes de latitude septentrionale, on mouille à deux lieues du Cap Nord & Sud, & on envoie une chaloupe reconnoître l'entrée de la riviere, parce qu'elle a des bancs & des battures de roches du côté du Nord, qu'il faut ranger à un jet de pierre, & se défier de celles du Sud, qui sont d'autant plus dangereuses, qu'on les apperçoit plus difficilement. Ces battures ont plus de trois lieues de longueur. Il ne faut pas penser à louvoyer dans cette passe, qui n'a qu'une demi-lieue de large. Quand on est Nord & Sud d'un grand arbre à plusieurs éta-

ges de branches, qui lui ont donné le nom d'arbre couronné, on peut aller droit dans cette riviere, gardant le milieu du canal, & sans craindre les lames de marée, qui semblent être des brisans; car on se perdroit sur les battures voisines, en voulant éviter un danger qui n'est qu'apparent.

Description de Cachaux.

Cachaux est, ou a été jadis une Colonie Portugaise sur la riviere de Saint-Domingue, située à vingt lieues de son embouchure dans la mer; elle est dans le pays des Papels, peuple Idolâtre, dont la principale Idole est une petite statue qu'ils appellent Chine, à qui ils sacrifient des chiens, excepté ceux qui demeurent à Cachaux même, que les Portugais ont désabusés de cette erreur. Cachaux est bâti sur le bord de la riviere, & suit exactement la rive & les contours. Deux grandes rues en font toute la largeur, environnées d'une forte palissade terrassée, avec quelques canons, pour se mettre à l'abri des insul-

tes des Négres. Les Portugais y ont une Egliſe & un Couvent. Le ſpirituel eſt entre les mains du Viſitador, ou Grand-Vicaire, envoyé par l'Evêque de Saint-Yague, une des Iſles du Cap Verd, de qui dépendent, pour le ſpirituel, les Catholiques Portugais répandus dans le pays. Il y a très-peu de familles de Portugais naturels; le plus grand nombre eſt d'un ſang mêlé, dont la plûpart ſont ſi noirs, qu'on a peine à les diſtinguer des vrais Noirs.

La riviere de Cachaux a un grand quart de lieue de large; elle eſt aſſez profonde, pour que les plus gros vaiſſeaux y montent, ſi la barre dangereuſe qui eſt à ſon embouchure, leur en permettoit l'entrée. La marée monte juſqu'à plus de trente lieues au-deſſus de Cachaux, qui eſt à l'onzieme degré de latitude ſeptentrionale. Les Portugais ſeuls y font le commerce, qui eſt conſidérable.

CHAPITRE VIII.

Description de l'Isle des Bisseaux, des rivieres & des Isles qui sont aux environs, & de leur commerce respectif.

POUR ne rien omettre dans la description de la côte, depuis la riviere de Saint-Domingue, ou Dominique, jusqu'à l'Isle des Bisseaux, disons qu'il y a un village au Sud de l'embouchure de cette riviere, & au Nord de celle de Gesves, qu'on appelle Bot, où la plûpart des Négocians vont faire toutes sortes de commerce avec les habitans Portugais naturels du pays, & qu'au-dessus de Bot, on trouve un autre village sur la riviere de Gesves, qu'on appelle Bole, où les Négres sont appellés Papels, & sont d'un bon commerce. Dans ces deux villages, on peut

Villages de Bot & de Bole pour les provisions de vivres.

faire aisément, & à bas prix, ses provisions de ris, de mil & de bœufs pour la nourriture des captifs qu'on veut transporter en Amérique.

Riviere de Gelves. La riviere de Gelves est située au Nord & au Nord-Est de l'Isle des Bissegues. Le village qui lui a donné ce nom est à soixante-dix lieues de son embouchure dans la mer, & à quarante lieues des Bissegues. Les Négres qui l'habitent sont les Biafares & les Mandingues. Entre les premiers, on voit des Idolâtres; entre les seconds, des Mahométans en grand nombre. Cette riviere est extrêmement rapide, tant à cause de la pente de son lit, que de la singularité de la marée, qui est très-dangereuse, & qui consiste en ce que la mer étant six heures à descendre, & seulement trois à remonter, elle remonte avec une rapidité si prodigieuse, qu'il semble que ce soient des montagnes d'eau qui se précipitent les unes sur les autres, & qui absorbent tout ce qu'elles rencontrent, à moins qu'on ne se trouve tout paré,

c'eſt-à dire, prêt à marcher pour ſuivre le mouvement qu'elles donnent. Les barques qui naviguent ſur cette riviere ne doivent pas tirer plus de quatre pieds d'eau; encore ne peut-on la remonter que depuis le mois de Décembre juſqu'en Septembre, parce que le flot porte en haut pendant ce tems là; &, depuis le mois d'Octobre juſqu'en Janvier, le juſan, c'eſt-à-dire, le courant de l'eau eſt ſi fort, qu'il n'eſt pas poſſible de la remonter. La traite des captifs y eſt aſſez conſidérable, ainſi que celle du morphil.

Village de Melampagne.

Il y a vis-à-vis de Geſves le village de Melampagne, qui eſt habité par des Négres Biafares qui aiment beaucoup les François, & avec leſquels on fait un commerce conſidérable en captifs, en or & en morphil; &, à dix-ſept lieues plus bas que Melampagne, en faiſant route vers les Biſſeaux, il y a un canton appellé Malformoſe, rempli des plus beaux arbres du monde, pour faire du

bordage & des membres de navires les plus considérables, qu'on pourroit construire sur les lieux mêmes ; arbres de construction, faciles à exploiter & à changer pour une ancre ou un barril d'eau-de-vie. Chaque Seigneur laisseroit prendre la moitié de sa forêt. Ces bois pourroient servir à l'entretien de la marine qu'on doit avoir dans les différens établissemens qu'on a à la côte, ainsi que pour les habitations qu'on est obligé d'y construire, puisque les planches qu'on feroit avec ce bois seroient d'une excellente qualité.

Village de Joli sur la riviere de Dangal.

Plus au Sud est la riviere de Dangal, qui n'est qu'un bras de mer, sur lequel est situé le village de Joli, fameux pour toutes sortes de commerce. Les Portugais noirs ou basannés, qui sont répandus le long de cette côte, font le commerce seuls, parce qu'il ne se trouve personne pour le leur disputer, ou le partager avec eux ; ils vendent aux étrangers les captifs & les marchandises du

RPJCB

R. des Idoles
Pte Matacouko
Tasset
Pte de Serra Liona
Cap Tagrin
Ile des Idoles
Basse de St Anne
Cap St Anne
Serbet
R. Gamboa
Lieues Marines
10
20
30
40
III
DIVISION
8
6
Serup. Beaublé

pays, pour avoir des marchandises d'Europe, dont ils sont la plûpart du tems dépourvus.

La grande riviere.

Rio, grande ou la grande riviere, est à douze lieues au Sud de celle de Gesves. Il y a, entre elles, deux petites rivieres peu fréquentées. On peut traiter, sur cette riviere, une quantité considérable de captifs, d'or, & sur-tout de morphil, puisque c'est le pays aux éléphans. Si on remonte cette riviere, qui est navigable pour les petits & médiocres bâtimens, jusqu'à quatre-vingt lieues de son embouchure, on y trouve une nation de Négres très-commerçans, qu'on appelle Analons.

Riviere de Nongne.

La riviere de Nongne est à seize lieues au Sud de Ziogrande. Elle est considérable, s'étend fort avant dans les terres, & est très-avantageuse pour le commerce. Il y a partout des cannes de sucre, qui y croissent naturellement, ainsi que des plantes d'indigo d'un grand rapport : on va y faire la traite depuis le

mois de Mars jusqu'au mois d'Août, afin de se servir du vent du Sud pour sortir de la riviere.

Quatre rivieres depuis celle de Nongne jusqu'à celle de Serre-Lionne.

Depuis la riviere de Nongne jusqu'à celle de Serre-Lionne, on trouve quatre rivieres, sçavoir, celle de Pongue, de Tafali, de Samos & de Casseres. Les peuples qui habitent les environs de ces rivieres sont les Zapes, les Foulis, les Cocolis & les Nalez. Ces peuples sont Idolâtres, & cependant ils reconnoissent tous un Etre suprême, à qui ils ne rendent aucun culte spécial, quoiqu'ils le regardent comme le maître de tous les autres Dieux. Ils prétendent qu'il ne fait jamais mourir personne, & que ce sont les ennemis qui tuent ceux à qui ils veulent du mal, & très-souvent par le poison. Ils en ont un si subtil, qu'il ne faut qu'être égratigné simplement de leurs fléches, pour en mourir un instant après. Ces rivieres sont si peu fréquentées, qu'on ne sçait rien de leur étendue ni de leur naviga-

tion : on ſçait ſeulement qu'on fait le commerce en captifs, en or & en morphil, dans les villages qui ſont à leurs embouchures.

Riviere de Serre-Lionne.

La riviere de Serre-Lionne, qui borne l'Afrique Françoiſe ou la conceſſion de la Compagnie Françoiſe du Sénégal au Sud, a été ſi peu fréquentée, qu'on doit s'en tenir à la connoiſſance qu'on a du petit Fort que les Anglois ont ſur cette riviere, où ils commercent avec tous les peuples noirs & baſanés de ce pays, même avec les Foulis, qui ſont les peuples que l'on connoît les plus à l'Eſt, & deſquels ils tirent une grande quantité de captifs, de morphil & d'or.

Deſcription de l'Iſle des Biſſeaux.

Revenons à l'Iſle des Biſſeaux, qui eſt ſituée dans un Golphe d'une longueur & d'une profondeur conſidérable, qui renferme un nombre d'Iſles habitées par différens peuples. Du Cap Rouge, dont j'ai parlé ci-devant, à l'iſle des Biſſeaux, il y a cinquante lieues ; elle eſt à l'onzieme degré trente-cinq

minutes de latitude septentrionale. Quand on appareille du Cap Rouge pour aller aux Bisseaux, il faut faire douze lieues à l'Oueſt-Sud-Oueſt, & huit lieues au Sud Sud-Oueſt, ſe tenant toujours ſur ſix braſſes d'eau, ſur un fond de vaſe. On reconnoît alors une terre éloignée de cinq à ſix lieues, &, quand on y touche, on voit qu'elle eſt coupée par deux ouvertures qui compoſent trois Iſlots : pour s'en rapprocher, il faut faire l'Eſt-Sud-Eſt; &, quand on eſt entré dans le canal, & qu'on a les Iſlots à droite, & une groſſe terre qu'on nomme Ouarangue à gauche, on fait l'Eſt juſqu'à ce qu'on ſoit par le travers de la pointe d'une grande Iſle ſéparée des trois Iſlots par un canal ou petite riviere. Le mouillage eſt bon partout. Il faut néceſſairement y mouiller, & attendre que la marée ſoit baſſe, pour découvrir une chaîne de rochers qui ſont ſous l'eau, & qu'il eſt important de reconnoître, pour ne pas s'y

perdre. On laisse à l'Oüest-Nord-Oüest les Isles de Bissagots, Ouarange & Carache, qui sont environnées d'un banc qui porte assez au large, & où on tient, autant qu'il est possible, le milieu du canal qui a depuis six jusqu'à dix brasses d'eau de profondeur. Dans le mauvais tems, on peut donner fond à l'Oüest de la pointe du Sud de l'Isle de Bussi, où il y a un excellent mouillage, auquel on a donné le nom de Port neuf. A l'Est de la même pointe, il y a une Isle déserte & assez élevée, dont il faut s'éloigner d'une demi-lieue, à cause d'un banc qui porte au large, sur lequel on courroit risque d'échouer. Après qu'on a passé cet Islot & le banc, on voit un canal ou riviere d'environ un quart de lieue de large, qui sépare l'Isle de Bussi de celle des Bisseaux. La pointe de l'Oüest de cette Isle est couverte d'un banc qui avance plus d'une lieue en mer, où l'on trouve depuis douze jusqu'à quinze brasses d'eau. Pour lors, on

range la côte des Bisseaux à deux lieues de distance. Elle est saine partout, & a un mouillage excellent. Après six lieues de chemin, on arrive à la pointe de Saint-Martin, où il y a des rochers sous l'eau, qui s'étendent à trois quarts de lieue au large. Cette pointe est platte : on doit s'en éloigner d'une bonne lieue.

Pointe de S. Martin.

Six lieues plus à l'Est est la pointe de Bernafel, couverte d'un banc de roches qui s'étend près d'une lieue au large ; quand on l'a doublé, on voit deux petites Isles, dont la premiere n'a qu'un quart de lieue de circonférence, à laquelle les François ont donné le nom de Bourbon. La seconde est plus grande, & paroît avoir une lieue de tour ; elle est inhabitée ; mais elle est très-propre pour y faire un établissement avantageux. Il faut passer entre ces deux petites Isles pour aller au mouillage des Bisseaux, dont le meilleur endroit est vis-à-vis l'Eglise, qui a sept brasses d'eau, sur un fond de vase de bonne tenue.

Pointe de Bernafel.

L'Isle des Bisseaux a quarante lieues de circonférence. Son aspect est charmant; le terrein s'éleve imperceptiblement jusqu'au centre de l'Isle, où on voit quelques sommets de montagnes, ou, pour mieux dire, des collines qui forment des vallons, dans le milieu desquels les eaux se rassemblent & font des ruisseaux & de petites rivieres qui se rendent à la mer, & rendent le pays très-fertile. Les habitans de l'Isle ont soin d'avoir, autour de leurs cases, quantité de bananiers, de goyaviers, de citroniers & d'autres arbres, pour se garantir des ardeurs du soleil, & pour se procurer l'ombre & la fraîcheur. Il y a une Eglise Paroissiale & un Couvent de Saint François. Il n'y a point d'amas de maisons dans toute l'Isle, à qui on puisse donner le nom de village. La terre est grasse & profonde, & produit abondamment tout ce qui est nécessaire à la vie, surtout le ris & le mil. Les bœufs & les vaches y sont d'une grande taille, &

fort gras; & l'Isle fournit tout ce qu'on peut desirer, eû égard au pays, où le bled viendroit en perfection. L'Isle des Bisseaux est partagée en neuf provinces, dont huit sont gouvernées par des Officiers nommés par le Roi, qui prennent la qualité de Rois, pour pouvoir donner celle d'Empereur à leur Souverain, qui a un instrument de bois léger, fait comme une trompette marine, mais plus long & plus gros, qu'on appelle Bombalon, sur lequel on frappe avec un maillet de bois dur, & dont le son se fait entendre jusqu'à plusieurs lieues de distance. Le Roi en a fait mettre dans toute l'Isle avec des gens qui font la garde à chaque bombalon; &, dès que celui du Roi se fait entendre, les autres répétent le même nombre de coups, ou le même ton, & transmettent ainsi les uns aux autres ce que le bombalon du Roi a fait entendre, dont chacun a la vraie étiquette; de façon que la volonté du Roi est signifiée, en un moment, dans

toute l'Isle, & il est obéi sur le champ sous peine de mort.

Si ces peuples n'ont jamais guerre entr'eux, ils en ont de continuelles avec leurs voisins, chez lesquels ils vont l'allumer, quand ils croient y trouver quelque avantage. Les Biafares, les Bisagots, les Balantes & les Nalons les environnent de tous côtés, soit dans la terre ferme, soit dans les Isles, qui font une sorte d'Archipel entre les rivieres de Saint Domingue ou de Cachaux, la riviere Grande & celle de Nongne. Tous ces peuples sont braves en leur maniere, c'est à dire, féroces, & ils se battent en désespérés, quand ils ne peuvent pas faire autrement; ils ignorent toute paix stable les uns avec les autres. Leurs guerres, ou plutôt leurs irruptions, ne sont que de cinq à six jours de campagne, & celles des Papels, habitans des Bisseaux, sont telles que, dès que leur Roi juge à propos de faire une course sur ses ennemis, il fait battre son bom-

balon, & auſſi tôt tous les Chefs & les Soldats ſe rendent avec leurs armes, qui ſont des ſabres, des arcs & des fléches, au lieu où le ſon du bombalon a indiqué l'aſſemblée. Là ſe trouvent les canots de guerre du Roi, dans chacun deſquels on met vingt hommes, dont le Commandant reſte reſponſable au Roi ſur ſa tête. Il eſt rare que le Roi aille en perſonne à ces ſortes d'expéditions; il ſemble conſulter ſes Dieux avant tous; il leur fait un grand ſacrifice, dont il n'y a que lui, ſes Prêtres & les gens de guerre, qui mangent les viandes; &, comme ces Dieux ſont toujours d'accord avec le Roi, leur réponſe ou inſpiration eſt toujours favorable. La campagne s'ouvre, &, après quelques pillages ou enlevemens d'eſclaves, elle finit. On ſe rembarque auſſitôt, & tous donnent autant de marques de joie, que s'ils avoient remporté une victoire complette. Le Roi a, pour ſon droit, la moitié des eſclaves que

l'on a faits. Le reſte ſe partage entre les braves de ce genre, qui ne manquent pas de vendre aux Européens les captifs qui leur ſont tombés en partage.

De la pointe du Sud Eſt de l'Iſle des Biſſeaux à celle du Nord-Eſt de Formoſe, il y a cinq lieues; en doublant la pointe de Formoſe, on entre dans le bras de la grande riviere, qui ſépare la preſqu'Iſle de Biafares de l'Iſle de Boulam. L'entrée de ce canal, qui eſt entre les deux terres, a une grande lieue de large, & eſt bordée de hauts fonds, ſur leſquels la mer briſe d'autant plus fort, que le flot eſt plus violent; &, comme à l'entrée, c'eſt-à-dire, entre la pointe orientale de Formoſe & la pointe de l'Oueſt de la preſqu'Iſle des Biafares, il n'a que deux, trois & juſqu'à ſept braſſes de profondeur, il faut ſe tenir exactement dans le milieu du canal, ſi on ne veut pas échouer ſur ſes bancs, qui le rétréciſſent conſidérablement, juſqu'à ce qu'on ait gagné la pointe du

Iſle de Boulam.

Nord Eſt de l'Iſle de Boulam, où le mouillage eſt excellent. Depuis cet endroit juſqu'à la pointe du Sud-Eſt, la côte eſt ſaine, & le mouillage bon partout, même pour de gros vaiſſeaux, dès qu'on connoît les marées, les avantages & déſavantages qu'elles peuvent produire dans des endroits où les flots ſe renverſent ſur eux-mêmes, & cauſent des courans très-forts, d'autant plus incertains & plus irréguliers, que les deux marées, en ſe rencontrant, ſe pouſſent avec plus de violence, & obligent de mouiller, pour ne pas perdre, par ce refoulement de marées, ce qu'on a gagné par l'avantage du flot.

Le mouillage eſt excellent depuis la pointe du Nord-Eſt juſqu'à celle du Sud-Eſt, où on trouve un fond de vaſe franche ſans rochers, avec de l'eau depuis douze juſqu'à vingt braſſes de profondeur. La côte de l'Iſle de Boulam eſt unie, couverte de grands arbres, & l'Iſle préſente un payſage des plus agréables. C'eſt un

port excellent pour toutes ſortes de bâtimens.

Le terrein eſt très-beau ; il s'éleve avec une pente preſqu'inſenſible pendant deux lieues, en commençant au bord de la mer juſqu'au pied de quelques collines qui ſervent comme de baſe à des montagnes plus conſidérables qui ſont le centre de l'Iſle, qui ſont couvertes de beaux & grands arbres, & dont les revers ſont aiſés à cultiver; les fréquens vallons que font ces montagnes & ces collines produiſent une quantité conſidérable de ruiſſeaux de très-bonne eau. La pointe du Sud eſt une prairie naturelle, où le pâturage eſt excellent. Cette Iſle a dix lieues de longueur de l'Eſt à l'Oueſt, cinq lieues de largeur du Nord au Sud, & environ trente lieues de circonférence. Il ne dépend que de la France d'y faire un établiſſement conſidérable pour tout genre de commerce, vû que l'Iſle, fertile & abondante, fourniroit tout ce qui eſt

néceſſaire à la vie, & des bois de bâtimens de gros navires en quantité. Ce ſeroit l'entrepôt de toutes les marchandiſes réciproques d'Europe & d'Afrique, ſur-tout pour celles qu'on ſeroit à même d'y fabriquer, comme le ſucre, l'eau-de-vie de cannes, le cacao, l'indigo, le cotton, le roucou, & généralement tout ce qui fait le commerce de l'Amérique, qui a enrichi ſi prodigieuſement les habitans de ce pays-là. Ici tout croît naturellement; la terre eſt d'une fertilité ſurprenante, & eſt conſtamment arroſée par les différens ruiſſeaux & rivieres d'eau-douce, qui ſont répandues par toute l'Iſle. L'air y eſt plus ſain que partout ailleurs; les habitans ſont en partie Chrétiens, en partie Idolâtres & Mahométans. Les Biſſagots, qui en ſont à préſent les maîtres, pour en avoir chaſſé les Biafares, ſe prêteront d'inclination à faire valoir les établiſſemens qu'on voudra y faire. En un mot, tout concourt à faciliter un des

plus grands & des plus considérables établissemens qu'aucune des Nations d'Europe ait eus en Afrique.

Disons, en passant, que les bords des ruisseaux & les lieux marécageux de ces contrées produisent certains arbres d'un bois spongieux, à feuilles larges & minces, dont les écorces liantes & souples servent à faire de l'étoupe pour calfater les barques & les navires. On le pile pour en ôter le brou: on en fait une espéce d'étoupe & de filasse qui ne pourrit presque jamais. Au lieu de brai, dont ils manquent très-souvent, ils se servent d'huile de palme, mêlée de chaux vive, & cuite jusqu'à ce qu'elle ait acquis la consistence nécessaire pour donner le corroi. Bois d'étoupe.

Le pays, ainsi que le reste de l'Afrique, fournit encore certains roseaux, dont tous les lieux aquatiques sont remplis, avec lesquels on fait des cordages excellens de navires. Il n'y a qu'une chose qui manque au pays pour fournir tout Cordages du pays.

ce qui est nécessaire à la construction de toutes sortes de bâtimens : ce sont les arbres pour les mâter. Le michéri est trop court, le palétunic trop pésant, & tous les autres arbres sont trop cassans. Il est étonnant que, dans un pays qui produit si abondamment des cocotiers, on ne se serve pas du brou qui enveloppe la noix, fruit de cet arbre, pour faire des cordages & de l'étoupe, comme on fait dans les Indes Orientales, où ce cordage & cette étouppe sont d'un tel usage, qu'ils durent deux fois autant que les cordages de chanvre, & coûtent beaucoup moins.

Royaume de Guinala.

Le Royaume de Guinala est situé sur la riviere de ce nom. Le village qui en porte le nom est considérable par le nombre de ses habitations & des Portugais blancs, noirs, basannés & mulâtres, qui sont tous riches, à cause des productions du pays. Le Prince est connu sous deux qualités, sçavoir, sous celle de Roi de Guinala, & sous celle de Roi de

de Biafares. Cette riviere eſt grande & navigable à plus de cent cinquante lieues de ſon embouchure ; elle peut porter le commerce de Boulam, dont elle eſt voiſine, dans l'intérieur de l'Afrique vers l'Eſt. Le commerce qu'on fait ſur cette riviere eſt très conſidérable en captifs, en or & en morphil. Elle eſt environnée d'un pays riche & fertile en toutes ſortes de productions, & il ne dépend que de la Nation Françoiſe d'en tirer tout l'avantage, puiſqu'elle eſt ſituée, ainſi que l'Iſle de Boulam, ſur ſes conceſſions, & qu'elle y a tout droit, non-ſeulement d'y commercer, mais d'y faire tels établiſſemens qu'elle jugera convenir. Cependant de ſi beaux pays, ſi riches pour le commerce, & ſi avantageux pour la ſubſiſtance d'une Colonie, ſont abandonnés.

Dans le voiſinage de Boulam, on trouve les Iſles de Biſſagots au nombre de treize, dont les plus conſidérables ſont Caſnabac, la Galline, Caſſegut, Les Iſles de Biſſagots.

Carache, Aranguéna, Papagaye ou l'Isle aux Perroquets, Formose, Babachola, Bisague, Ouarangue & quelques autres moins connues, parce qu'on les fréquente plus rarement. Chacune de ces Isles est gouvernée par un Chef qu'on appelle Roi. Ils sont indépendans les uns des autres, & ne se réunissent que pour aller faire la guerre aux Biafares de la terre ferme, qu'ils ont chassés de Boulam. La plûpart de ces Négres sont grands, forts & robustes, Idolâtres, fort cruels à leurs ennemis & à eux-mêmes. Ils coupent les têtes de ceux qu'ils ont tués; après les avoir promenés par toute leur Isle, ils les écorchent, font sécher la peau avec la chevelure, & en parent le devant de leurs maisons, comme un trophée de leur bravoure & de leurs victoires. Le moindre chagrin, le moindre revers les porte à tourner leurs armes & leur fureur contre eux-mêmes; ils se poignardent, ils se pendent sans façon, se précipitent & se

noïent. Leur paſſion pour l'eau-de-vie eſt ſans exemple : dès qu'il s'en préſente à vendre, c'eſt à qui en aura. Le plus foible devient la proie du plus fort. Le pere vend ſes enfans ; &, ſi l'enfant peut amarrer ſon pere ou ſa mere, il les conduit aux Européens, pour les vendre ou troquer contre de l'eau-de-vie. Ces Iſles ſont très-bonnes, très-fertiles, & capables de ſoutenir des Colonies conſidérables. L'Iſle de Caſſegut eſt la plus riche & la plus puiſſante ; elle a un port aſſuré pour tous les bâtimens. On compte douze lieues de la pointe de Bernafel dans l'Iſle des Biſſeaux à la pointe du Nord-Eſt de Caſſegut, & cinq lieues de la même pointe à celle de Saint-Martin. Les peuples de Caſſegut ſont les plus honnêtes, les plus civils & les plus humains de tous ces barbares, parce que le commerce a poli leurs mœurs, & les a rendus traitables. Caſſegut eſt preſque trois fois plus long que large : on lui donne ſix

lieues de longueur sur deux lieues de largeur ; la terre est bonne, grasse & bien cultivée ; tout y croît en abondance. Cette Isle, celle de Carache, de Casnabac & de Galline sont les seules de toutes celles des Bissagots où l'on peut traiter avec sûreté. Quant aux autres, il faut être sur ses gardes ; &, malgré toutes les précautions qu'on peut prendre, il est rare qu'on ne soit pas volé, & quelquefois même assassiné, sur tout si on se livre entre leurs mains, en faisant son commerce à terre, ou qu'on ne soit pas insulté, comme il est arrivé à plusieurs Portugais, si on a la moindre difficulté avec eux. Si un Officier ou Commis du bâtiment alloit à terre, sa curiosité lui coûteroit cher ; il seroit arrêté infailliblément, & il en coûteroit au moins la cargaison du bâtiment pour sa rançon. Si les habitans amenent en canot leurs captifs & leurs marchandises à bord, pour les vendre ou traiter, il faut se mettre sur les ar-

mes, & ne les laiſſer monter que l'un après l'autre, ſans jamais ſouffrir qu'ils entrent pluſieurs à la fois dans le bâtiment ; & ſi, malgré l'avertiſſement qu'on leur a fait, ils ſe mettoient en devoir d'entrer, il ne faut point les épargner ; car ils ſont dangereux, quand ils ſont pluſieurs raſſemblés. Malgré toutes ces difficultés, les Européens ne laiſſent pas de traiter cinq ou ſix cens captifs tous les ans avec eux.

En général, les hommes & les femmes de ce pays ſont de belle taille ; ils ont les traits du viſage agréables, la peau d'un noir qui ſemble luſtré ; ils n'ont point le nez écaché, ou, comme nous diſons, écraſé, ni les lévres groſſes, & ont beaucoup d'eſprit.

Isle de Buſſi. L'Iſle de Buſſi eſt à l'Oueſt de celle des Biſſeaux, dont elle eſt ſéparée par un canal aſſez large & aſſez profond, dont l'entrée, du côté du Sud, eſt dangereuſe à cauſe de deux bancs qui y ſont, qui occupent une bonne partie de

la largeur. Elle n'eſt guére moins grande que celle des Biſſeaux, & paroît toute couverte d'arbres. Les habitans ſont Papels comme ceux des Biſſeaux ; mais, n'ayant point été civiliſés par le commerce, ils ſont méchans, traîtres, voleurs & ſans aucune foi.

Au Nord de l'Iſle de Buſſi, de l'autre côté du canal ou riviere de Géves, on trouve un pays de dix à douze lieues, habité par des Négres qu'on appelle Balantes, qui n'ont aucune ſociété avec les autres Négres leurs voiſins, à qui ils refuſent conſtamment l'entrée de leur pays. Il y a beaucoup d'Idolâtres, ils ſont gouvernés en forme de République. C'eſt une opinion reçue dans tout le pays, que ces Balantes ont des mines d'or chez eux, & que c'eſt pour cette raiſon qu'ils défendent l'entrée de leur pays à tout le monde, pour ne point s'expoſer à en être bientôt chaſſés, ſi on ſçavoit ce qu'il vaut, & les richeſſes qu'il renferme.

Le commerce général des Biſſeaux & de toutes les Iſles que je viens de rapporter, qui ſe faiſoit autrefois de concert entre la nation Françoiſe & la Portugaiſe, a été abandonné par cette derniere à la premiere en 1703, après avoir détruit les fortifications du Fort des Biſſeaux, & abandonné tout ſon commerce. Les Portugais n'y avoient laiſſé que quelques piéces de canon qu'ils n'avoient pû emporter ; enſorte que la France ſeule eſt en droit & en poſſeſſion d'y former de nouveaux établiſſemens, là & où elle jugera convenir, dès qu'elle voudra faire revivre ſon ancien commerce dans les côtes d'Afrique, qui prévaudra, ſans contredit, à celui de l'Amérique.

Les Portugais abandonnent aux François le commerce des Biſſeaux.

Le Cap de Tumbol & celui de Verga, qui ſont à vingt lieues de diſtance des Iſles de Biſſagots, ſont encore des lieux où la nation Françoiſe eſt en poſſeſſion de porter ſon commerce. Enfin ce Cap, qui a une rade excellente, a

Les Caps de Tumbol & de Verga.

Le Cap Tangrin.

toujours fourni à la traite un nombre considérable de captifs, d'or & de morphil.

Il suit donc de ce que nous venons de dire, que les navires François peuvent parcourir toutes les côtes comprises sous les noms de Nigritie, de côtes de Guinée, de côtes de Juda, &c. que je comprends sous le nom général de côtes d'Afrique occidentale, ou d'Afrique Françoise.

J'ai rapporté toutes les rivieres connues praticables, leur position & leur distance respective, avec leurs fondes & les routes qu'il faut tenir pour y entrer. Si les Géographes les ont dépaysées & placées où ils ont voulu, je me suis bien gardé de les imiter; &, pour ne rien confondre, j'ai décrit la distance exacte d'une riviere à l'autre. Etant sur les lieux, j'ai confronté les Cartes avec la réalité du terrein & la position des fleuves & des rivieres; j'y ai trouvé des fautes si grossieres, que je ne recon-

noiſſois pas le pays tracé ſur ces Cartes. Le Sénégal n'eſt qu'à trente lieues de Gorée, Gambie eſt à quarante lieues; cependant ce dernier n'en paroît pas ſur les Cartes éloigné de vingt lieues, tandis que le premier paroît en être éloigné au-delà de quatre-vingt lieues. Les Hiſtoriens ont fait des amplifications & des deſcriptions à plaiſir, où ils traitent de villes & de bourgs, des villages ambulans, compoſés de quelques caſes de joncs & de pailles, où il n'y a pas cent chefs de familles; enſorte que, quand on eſt ſur le lieu où on croit trouver une ville ou un bourg, on n'y trouve que quelques miſérables caſes, & on ne ſçait plus où on en eſt.

CHAPITRE VIII.

Observation sur le Commerce général de l'Afrique Françoise.

CE peuple, qui n'ambitionne aucune richesse, qui a tout dès qu'il a de quoi vivre à la journée, qui n'a aucun frais à faire, soit pour son logement, soit pour son habillement, ne travaille qu'autant qu'il est nécessaire pour se procurer sa subsistance; ce peuple, dis-je, laisse la terre inculte, ignore ses richesses, ou les mépriſe; il ne connoît point les autres commodités de la vie. L'ambition, la vanité, le luxe, la bonne chére n'ont aucune prise sur lui. La calomnie, les médisances, les chicanes, les procès, les fraudes, les collusions & tant d'autres injustices criantes, dont on se sert pour amasser des richesses, ou pour en conserver de mal

acquiſes, lui ſont étrangeres, & il ne connoît aucun motif qui puiſſe l'engager à troubler le repos de ſon voiſin. Il fouleroit même l'or aux pieds, ſi l'Européen n'en étoit aſſez avide pour paſſer les mers, s'expatrier & s'expoſer à mille dangers, pour aller lui donner une valeur chez cette Nation. Encore cette Nation, naturellement ſi oiſive & ſi peu attachée aux biens de la terre, ne ramaſſe de ce précieux métal qu'autant qu'il lui en faut pour traiter les armes & les munitions dont elle a beſoin, & pour ſe procurer de l'eau-de-vie, qui lui étoit inconnue auparavant, & dont elle fait aujourd'hui ſes délices.

Si donc ce peuple avoit l'induſtrie des Européens, ſoit pour cultiver la terre, ſoit pour exploiter les mines d'or, & faire valoir tant d'autres riches productions du pays, l'Afrique ſeroit d'un revenu ſi immenſe, qu'elle pourroit enrichir les autres parties de l'Univers,

Quoique l'Afrique Françoise ne poſſéde plus aujourd'hui aucune des mines d'or connues, depuis la perte qu'elle a faite du Sénégal & de ſes dépendances, elle a d'autres puiſſantes reſſources pour en poſſéder bien davantage que toutes les Nations de l'Europe réunies enſemble, n'en ont poſſédé juſqu'ici ; elle les trouvera par les nouveaux chemins que j'ai indiqués dans les cinquieme & ſixieme Chapitres de cette Hiſtoire. Pour en jouir, il ne s'agit que de profiter de ces routes pour fixer ſes établiſſemens ſur les mines mêmes, où la traite des captifs eſt bien plus conſidérable & bien plus lucrative qu'elle ne l'eſt à la côte d'Afrique. Il eſt fâcheux pour la Nation Françoiſe d'avoir ignoré ſi long-tems des voies ouvertes au plus grand commerce de l'Afrique ; ſi elle les avoit connues plutôt, le Sénégal lui auroit été indifférent, & elle n'auroit pas fait les dépenſes qu'elle a faites pour parvenir à

former des établissemens dans le Royaume de Galam fameux, à la vérité, pour le commerce de l'or, mais très-éloigné du Sénégal, sur-tout à cause des grandes difficultés qui se rencontrent pour se rendre à Galam, qui n'ont aucun lieu ici.

Mais, dira-t-on, le climat, dans la partie des mines d'or, est trop chaud pour les François; autant on y en enverra, autant il en périra, de façon qu'on ne pourra jamais se maintenir dans les parties où on aura fait des établissemens: ainsi il est inutile de faire une tentative infructueuse à l'Etat, & nuisible à l'humanité.

L'objection tombera d'elle-même, dès qu'on voudra prendre les précautions nécessaires pour en éviter les suites prétendues. Une seule réflexion convaincra le Lecteur de ce que j'avance. La voici. Qu'on fasse venir de France des ouvriers expérimentés à l'exploitation des mines d'or, & qu'on leur

Réponse à l'objection.

donne pour aides les habitans mulâtres de Gorée, & les Négres libres qui ſçavent la langue Françoiſe, pour travailler aux mines d'or. D'un côté, ces Mulâtres, ces Négres acclimatés ne ſouffriront pas plus ſur les mines qu'à Gorée même, parce qu'ils ſont faits à la chaleur & au ſerein du pays; ils apprendront, en peu de tems, la façon d'exploiter les mines. Ce ſeront des ouvriers acclimatés qui ſe ſuccéderont les uns aux autres, de pere en fils, & des ouvriers ſur leſquels on pourra compter, parce qu'il eſt certain qu'ils ne déſerteront pas, étant retenus par la Religion Chrétienne qu'ils ont embraſſée, & qu'il n'y a aucun lieu de craindre qu'ils ſe retirent chez les Négres, où ils ne pourroient exercer leur Religion, & où ils perdroient infailliblement leur liberté, ſur-tout ſi l'on réfléchit que les Mulâtres ſe regardent d'une eſpéce diſtincte & infiniment ſupérieure à l'eſpéce des Négres. Il leur ſemble que ce

Projet pour l'exploitation des mines d'or.

ſont deux eſpéces différentes l'une de l'autre, & que l'eſpéce Négreſſe n'eſt faite que pour ſervir l'eſpéce Mulâtre. Auſſi ſuivent-ils exactement cette maxime : un Blanc, un Mulâtre ne mangera, ni ne boira avec un Négre ; au contraire, il s'en fait ſervir avec une ſoumiſſion qui tient beaucoup de l'adoration, & un Négre ne ſaluera ſon Maître ou ſa Maîtreſſe qu'en fléchiſſant le genoux, & courbant la tête : tel eſt l'uſage du pays.

Que de trente ouvriers, ainſi du reſte, qu'on fera venir de France pour travailler aux mines d'or, on en envoie ſeulement dix à la fois, qui, de quatre mois en quatre mois, ſe releveront alternativement : ou plutôt, ſi l'on veut, qu'on donne à ces ouvriers des tentes aſſez grandes, & d'une toile bien ſerrée, pour ſe mettre à l'abri des ardeurs du Soleil & du ſerein de la nuit, qui eſt plus dangereux que le Soleil même ; ces ouvriers ne ſouffriront pas plus du

chaud que ce que l'on ſouffre à Gorée, où cependant l'on vit ; qu'on ſe muniſſe auſſi de charriots qu'on fera traîner par les bœufs du pays, qui y ſont très-communs, & preſque pour rien, pour porter aux ouvriers les proviſions de vivres & la boiſſon en ſuffiſance : pour lors, on reconnoîtra la foibleſſe de la difficulté qu'on s'eſt formée juſqu'ici pour une entrepriſe de cette conſéquence, dont le commerce actuel de Gorée peut payer tous les frais, quoi qu'en puiſſent dire ceux qui y ſont, pour ſauver leurs intérêts particuliers. En peu de tems, on aura des ouvriers acclimatés, dont le travail donnera à la Nation tout l'avantage des mines, ſans qu'il ſoit beſoin de longues expériences, puiſqu'une année ſuffit ; ſur-tout ſi l'on conſidére qu'on peut établir des Comptoirs ſur ler bords des rivieres de Salum & de Caſſamance, dont j'ai parlé, qui ſeront à la proximité des mines & des ouvriers, & à même de leur porter les

ſecours néceſſaires, & qu'on a la voie des rivieres, pour y tranſporter les ſubſiſtances, les marchandiſes & tout ce qui eſt néceſſaire à l'exploitation des mines, & à la réuſſite de ce projet.

Les mines d'or exiſtent ; on ſçait où elles ſont ; on a des chemins courts & aiſés pour s'y rendre : il ne faut que des Comptoirs & des ouvriers. Les différens Rois amis & attachés à la Nation Françoiſe, aideront ces mêmes ouvriers, dès qu'on augmentera les petits préſens qu'on leur fait, & qu'on aura pour eux des égards, des ménagemens & de l'eau-de-vie.

Les Rois d'Afrique, tout petits Rois qu'ils ſont, ont un deſpotiſme abſolu dans leurs Royaumes : ils ſont maîtres de la vie & de la mort de leurs ſujets. Aucun n'oſeroit s'oppoſer à leur volonté, ſans encourir une mort certaine. Ainſi, dès que les Rois Négres permettront aux François de fouiller leurs mines d'or, de les exploiter, de les

exporter, tout ſera dit. Aucun Négre ne s'y oppoſera ; au contraire, ils ſe prêteront tous à donner les ſecours qu'on exigera d'eux. Quelques ancres ou barrils d'eau-de-vie, diſtribués à propos & de tems en tems, feront pour eux une récompenſe ſuffiſante & le ſujet d'une joie publique. Ces dépenſes ſont ſi minces, relativement à l'objet qui les occaſionnera, qu'on peut les compter pour rien : l'expérience en convaincra, dès qu'on voudra mettre la main à l'œuvre.

On ne voit les Rois que lorſqu'on a beſoin d'eux, parce qu'à chaque fois qu'on veut leur parler, il faut les prévenir par des préſens, ſans leſquels ils ſe croiroient inſultés ; &, loin d'en rien obtenir, on les irriteroit, & tout échoueroit. C'eſt un uſage dont on ne doit point s'écarter, quand même, depuis pluſieurs ſiécles, on commerceroit avec eux ; à plus forte raiſon, quand ce ſont des Rois qu'on n'a pas connus, ou

avec qui on n'a eu jusques-là aucun commerce. On doit alors les prévenir par des envoyés, avec des présens, qui consistent ordinairement en eau-de-vie, quelques armes ou sabres, quelques mouchoirs à fond rouge pour leurs Sultanes. Pour lors, ces Rois reçoivent avec cérémonie ces envoyés avec leurs présens; ils leur en témoignent leur satisfaction, & se font un point d'honneur d'accorder ce qu'on leur demande. Ils font, à leur tour, leurs présens, qui consistent en des productions du pays, ou en quelques Négres. Ils veulent être flattés & prévenus par ce cérémonial. Si l'on manque de parole à l'un d'eux, c'est manquer à tous; car ils en sont bientôt informés. Pour lors, ils ne se font plus de scrupule de vous tromper, s'ils le peuvent. Ils alléguent ceci pour raison : *On a trompé un tel Roi : on nous en feroit autant, si on le pouvoit.* Rien alors, rien n'est capable de les faire revenir de leur prévention; &, s'ils

commercent avec vous, c'eſt parce qu'ils ne peuvent le faire avec d'autres Nations.

Pour établir des principes certains ſur la traite des Négres, qui fait l'objet principal du commerce actuel d'Afrique, il faut en avoir approfondi le fort & le foible, ainſi que j'ai fait lors de ma Miſſion en 1764 : car, ſi l'on conſulte les anciens Auteurs qui en ont parlé, & ſi l'on veut ſuivre les tarifs qu'ils en ont donnés, il eſt certain qu'on y ſera trompé, puiſque tout eſt changé depuis qu'ils ont écrit. Le prix du captif eſt doublé au moins, ainſi que le prix des marchandiſes d'Europe. Certaines marchandiſes avoient cours, & étoient de débit, il y a quarante ans; ces mêmes marchandiſes, à preſent, ne ſont d'aucune valeur, & on ne pourroit pas s'en défaire à quelque prix que ce fût. Bien des Marchands François, qui n'avoient conſulté que ces anciens tarifs, pour former leur cargaiſon, en ont

été les dupes ; j'en ai été le témoin oculaire, lorsqu'ils sont venus à Gorée & dans la côte, pour y traiter des captifs, qu'ils auroient en effet traités, s'ils avoient eu un assortiment de marchandises convenables ; mais ils n'en avoient que d'inutiles au commerce de l'Afrique, &, par conséquent, toutes à pure perte ; d'où l'on voit combien il est intéressant à la Nation d'avoir une table sûre pour diriger son commerce ; ce qui m'a engagé d'entrer dans ce détail, & de donner non-seulement le prix de traite des captifs dans les différens endroits de la côte, mais encore le prix de toute espèce de marchandises utiles au commerce, & sans lesquelles on ne peut assurer une traite avantageuse.

Autrefois les captifs ne coûtoient que depuis douze jusqu'à seize & dix-huit barres de marchandises ; c'étoit le plus haut prix pour les meilleurs captifs ; mais tout a changé : les Anglois

en ont augmenté le prix, & ont par-là gâté un si riche commerce, dans les vûes de détruire celui des François ; enſorte qu'ils ont porté le prix du captif, ſur la riviere de Gambie, à cinquante-une barres ; ce qui fait une différence bien conſidérable, qui eſt augmentée par le changement énorme qu'ils ont fait dans la valeur intrinſéque des barres, telles qu'elles ſont aujourd'hui, dont deux barres valent au moins trois de ce tems-là. Toute barre de marchandiſes vaut, en Afrique, quatre livres, &, au prix de France, tantôt plus, tantôt moins. Les barres, ſur la riviere de Gambie, ſont plus fortes, par conſéquent plus cheres que dans le reſte de l'Afrique, ſelon les uſages établis du tems de la Compagnie du Sénégal, où les Employés ont hauſſé eux-mêmes le prix de traite, ſans doute pour y mieux trouver leur compte. Pour rendre cette différence de barres plus intelligible, j'établirai deux colonnes, dont la pre-

miere ſera pour les barres de la riviere de Gambie ; la ſeconde, pour celles des côtes d'Afrique, après que j'aurai fait quelques obſervations ſur la nature des marchandiſes, & ſur leur prix courant au magaſin de Gorée.

SECTION PREMIERE.

Obſervation ſur la traite des captifs, & ſur les marchandiſes utiles à cette traite, avec les moyens pour la faire avantageuſement.

Il faut obſerver que la barre de fer doit avoir de longueur neuf pieds de Roi de la meſure de Paris, deux pouces de largeur, & quatre à cinq lignes d'épaiſſeur. Cette barre de fer ne fait qu'une barre par toute l'Afrique dans le commerce. On la diviſe en douze parties, dont chacune doit avoir neuf pouces ou environ de longueur ; & ces parties s'appellent pattes de fer, pour ſervir au

Qualité des barres de fer.

petit commerce, c'eſt-à-dire, pour traiter les productions du pays, telles que la cire, le cotton, le ris, le mil, les volailles, le gibier & le poiſſon, &c. Les Négres ſe ſervent de ces pattes, pour fabriquer les inſtrumens légers, avec leſquels ils cultivent leurs terres. Or, comme une barre de fer coûte au magaſin de Gorée 5 livres 5 ſols, & qu'elle ne vaut, dans la traite de l'or & des captifs, qu'une barre, qui n'eſt appréciée qu'à 4 livres, il y a, par conſéquent, une livre 5 ſols de perte ſur chaque barre. C'eſt pourquoi, dans la traite que l'on fait, on en donne le moins que l'on peut; mais il en faut néceſſairement pour les différentes traites que l'on fait de cette maniere.

Méthode utile pour la traite.

Premiérement, on convient de la quantité de barres qu'on doit donner; en ſecond lieu, de la qualité & du nombre de chaque eſpéce de marchandiſes, qu'on donnera pour completter la premiere convention. Il faut avoir ſoin de dreſſer

dreſſer un état de chaque eſpéce des marchandiſes dont on eſt convenu, parce que ce qui eſt dit, eſt dit avec les Négres, pour former le total de l'échange à faire; car, ſi l'on néglige cette précaution, on en ſera toujours la dupe. Le Négre ne cherche que ſon avantage, & il trompera s'il le peut. Outre ceci, il faut avoir l'œil ſur les marchandiſes qu'on a étalées; car, pendant que le Négre vendeur les examine, il s'en trouve d'autres qui, ſous le prétexte de les examiner auſſi, étudient le moment de pouvoir vous en eſcamoter une partie, & c'eſt ce qui arrive très ſouvent. Dès qu'on eſt convenu de la qualité des barres de marchandiſes, on livre eſpéces par eſpéces, en effaçant ſur l'état ce qu'on a livré; &, quand tout eſt livré, on fait retirer le vendeur, content ou non; car il eſt rare qu'il ne demande à échanger quelque partie des marchandiſes qu'on lui a livrées, ce qu'il ne faut jamais faire.

Utilité & néceſſité du fer & de l'eau-de-vie.

Le fer & l'eau de-vie compoſent la partie la plus eſſentielle pour le commerce de l'Afrique. Sans fer & ſans eau-de-vie, on ne pourroit y vivre, & encore moins y commercer ; &, pourvû qu'on ait du fer & de l'eau-de-vie, on eſt aſſuré de tout avoir, & de pouvoir traiter partout or, captifs & morphil, & ſe procurer toute ſubſiſtance. Dès que le fer & l'eau-de-vie manquent dans l'aſſortiment des marchandiſes, il n'y a plus rien à faire pour le commerce. Le fait eſt inconteſtable.

Les armes.

Quant aux armes, il faut obſerver qu'elles ſoient garnies en cuivre, puiſque celles en fer ou en acier ne ſont plus de défaite, à cauſe qu'elles ſont trop ſuſceptibles de rouille. Les ſabres ſe vendent relativement à leurs montures & garnitures.

Pataques d'Hollande.

Les pataques d'Hollande ſont abſolument néceſſaires pour la traite des captifs ſur la riviere de Gambie & aux environs. Les Négres ne connoiſſent

plus que cette monnoie & les piaſtres : or, une pataque d'Hollande qui ne vaut, au cours de France, que 3 livres 1 ſol, ſelon le tarif ou prix de Gorée, vaut autant, chez les Négres, qu'une piaſtre gouldre, qui vaut, en France, juſqu'à 5 livres 5 ſols. Il y a donc, ſur chaque pataque, 2 liv. 4 ſols de profit. Quant aux pataques, dont parlent les Auteurs qui ont écrit ſur le commerce de l'Afrique, on n'y en connoît point ni de cette eſpéce, ni du prix qu'ils leur donnent. Il en eſt de même pour la plûpart des marchandiſes qu'ils détaillent comme utiles au commerce de cette partie du monde, où elles n'ont aucune valeur, & avec leſquelles on y mourroit de faim.

Corail.

Il faut du corail dans toutes les traites de captifs que l'on fait, & l'on en donne le moins que l'on peut, parce qu'il eſt cher & rare. Avec du corail fin de Marſeille, on trouve, dans le centre de l'Afrique, de l'or, poids pour poids.

Dans les traites de captifs, on ne donne point du tout de ce corail, qui eſt trop précieux, on donne du corail ſimple, qu'on nomme raſſate ou autrement, comme on voudra l'appeller ; ainſi, dans les détails que je ferai, je ne parlerai que de ce dernier.

Ambre jaune.

Il faut auſſi de l'ambre jaune dans les traites que l'on fait ; &, pour ne point être obligé à le peſer, on en donne ſept grains pour une barre. Le corail & l'ambre ſervent pour faire des colliers & des ceintures aux Rois, à leurs femmes, & à tous les Négres & Négreſſes qui ont les commodités de s'en procurer. Ils entremèlent ces colliers & ces ceintures, faites en forme de chapelets, de grains de corail, d'ambre, de fins criſtaux, de fines verroteries, de grains d'or & d'argent, qui compoſent leurs principaux ornemens.

Verroteries.

Dans toutes les différentes traites, il faut néceſſairement des verroteries de toutes eſpéces ; c'eſt la marchandiſe qui

eſt à meilleur marché pour les Négocians, & celle ſur laquelle ils ont plus de profit : par conſéquent, ils en doivent donner tant qu'on en veut. Sans les verroteries, la Colonie ne pourroit ſubſiſter, parce que, ſans elles, elle ne pourroit ſe procurer les ſubſiſtances & les productions néceſſaires à la vie que le pays fournit. Il eſt inconcevable pour les Européens, qui n'en ont pas fait l'expérience, combien on conſomme de verroteries dans toutes les côtes d'Afrique. Les Négres, les Négreſſes, les Mulâtres & les Mulâtreſſes en portent des ceintures prodigieuſes qui ont quelquefois un pied de longueur ſur trois ou quatre rangs d'épaiſſeur. Les fines verroteries ſont pour ceux ou celles qui ſont à leur aiſe ; les communes ſont pour leurs eſclaves. Une Négreſſe ne croiroit pas être en état de paroître, ſi elle n'avoit pas un nombre de colliers & de ceintures très-amples de corail, d'ambre, de loquis, de gal-

let, de cornalines, de criſtaux, de grains d'or & d'argent, & des pendans d'oreilles d'or, que les Négres fabriquent. Ainſi toutes ſortes de verroteries ſont abſolument néceſſaires à la traite des captifs, de même que pour ſe procurer le néceſſaire à la vie : car, ſans verroteries, vous n'aurez ni poules, ni œufs, ni poiſſon, ni beurre, ni gibier; & ſans fer & ſans eau-de-vie, vous n'aurez ni bœuf, ni ris, ni cire, ni morphil, qu'on appelle ivoire en France.

Mouchoirs à fond rouge.

Les mouchoirs à fond rouge brillant, tels que les Maſulipatans, & autres, tels que ceux de Rouen, ſont d'une grande défaite. Toutes les Négreſſes ont ſaiſi la mode d'en porter pour ſe couvrir la tête, ſur-tout des Maſulipatans, à qui elles font faire deux fois le tour de leur tête, & les nouent bien ſerrés, en forme de bonnet de nuit. Il y a, ſur ces mouchoirs, un profit conſidérable, tant dans la traite des captifs, que dans les échanges qu'on en fait contre l'or du pays, ainſi que ſur les ſatins & les pié-

Satins & ſoieries.

ces légeres de soie, pourvû qu'elles soient toutes à fond blanc & raies rouges. Les Négresses, riches pour le pays, & sur-tout les Mulâtresses, par un commencement de faste, veulent toutes en avoir pour faire des pagnes qui servent à les couvrir; enforte que leur habillement complet consiste en deux pagnes de deux aulnes & demie de longueur, sur sa simple largeur, qui se vend très-cher, & toujours avec un profit beaucoup plus considérable que celui des autres marchandises.

Usage des soieries.

Les toiles de Bretagne, les chemises garnies, les chemises communes entrent, avec un grand profit, dans les marchés que l'on fait, & il en faut pour avoir un assortiment complet. Les circonstances & les lieux en fixent le prix, parce qu'il est différent partout; &, pour régle générale, on suit le prix coûtant de la chemise ou de la toile: alors on apprécie le nombre de barres qu'elle vaut, de façon que la barre soit

Toiles, chemises fines & chemises communes.

relative à celles des marchandiſes, ſur leſquelles il y a le plus de profit. Par exemple, la toile coûte 30 ſols l'aulne; je n'en donnerai qu'une aulne pour une barre, & ainſi du reſte. Par toute la côte, & ſur-tout ſur la riviere de Gambie, il faut de la toile & des chemiſes pour les Mulâtres, pour les Négres Chrétiens, pour ceux qui les imitent, & même pour les Négres Mahométans, qui commencent à vouloir un peu ſe franciſer. Ils s'applaudiſſent, dès qu'ils ſe voient vêtus d'une chemiſe & d'une culotte de toile : ce ſimple habillement ſemble les autoriſer à prendre un aſcendant ſur les autres Négres nuds.

Papier. Le papier eſt recherché, parce qu'il ſert aux Marabous, pour écrire les grigris ou certaines prieres & certains paſſages de l'Alcoran, pour entretenir la ſuperſtition des Négres, qui ajoutent foi à ces grigris.

Gérofle. Les clouds de gérofle ſervent pour faire des colliers & des ceintures aux Négreſſes qui en aiment l'odeur.

Les toiles rayées, les canequins blancs ou en raies, ainſi que les baſtas de douze, quatorze & quinze aulnes, & de ſix & de ſept aulnes ſur-tout, entrent, avec un grand profit, dans les traites. Toiles rayées, canequin & baſtas.

Les battes-feux ou briquets, les cadenats, les grelots, les aiguilles, la laine filée de couleur rouge, jaune & bleue; les rubans de ſoie à fond rouge & brillant d'or & d'argent, ſe vendent ou entrent, dans les échanges, à quatre cens pour cent de bénéfice dans l'Afrique. Laine filée, rubans de ſoie, &c.

Les fuſils fins, garnis en cuivre, & légérement damaſquinés, ainſi que les piſtolets de poche à deux coups, valent un captif la paire, & deux fuſils fins, auſſi un captif. Un fuſil à deux coups vaut un captif: ils ne ſont que pour les Rois & les Grands de leur Cour. Fuſils & piſtolets fins.

Les bas de fil & les ſouliers y ſont toujours d'une bonne défaite envers ceux qui s'habillent à la Françoiſe, & ils en manquent très-ſouvent à la côte.

Pacotilles. Les miroirs, les couteaux, les rafoirs, les ciseaux, le savon, les boucles de souliers, les tabatieres, & le tabac, sur-tout, forment une pacotille avantageuse ; mais rien n'égale celle de l'eau-de-vie, des verroteries fines & communes.

La poudre à tirer & le plomb. La poudre à tirer & le plomb en balles sont d'une nécessité absolue dans toutes les traites, & il en faut considérablement, parce que les Négres, après le fer & l'eau-de-vie, s'attachent uniquement aux armes, & à se procurer de la poudre & du plomb, sans lesquels on ne pourroit rien traiter de considérable.

SECTION II.

Prix des marchandiſes utiles à la traite, ſelon le tarif du magaſin de Gorée.

JE ne parlerai point ici du prix réel que coûtent en France les marchandiſes utiles à la traite des captifs ; je rapporterai uniquement celui du tarif actuel de Gorée, où on nous proteſtoit qu'on ne les vendoit qu'au prix réel de France, ſans aucun frais de fret, ni autres, puiſqu'elles étoient tranſportées de France en Afrique aux frais de Sa Majeſté ; ſçavoir,

	liv.	ſ.	d.
Une barre de fer.	5	5	
La pinte d'eau-de-vie. . .		7	6
Une livre de poudre à tirer.		16	
Une livre de plomb en balles.		6	6
Une livre de plomb à giboyer.		6	6
Un fuſil de traite, garni en cuivre.	9	6	

	liv.	s.	d.
Grand piſtolet, garni en cuivre, la paire.		7	
Un ſabre commun.		2	15
Une piéce de toile bleue fine de quatorze aulnes. . . .	43	4	6
Toile bleue commune de quatorze aulnes.		17	
Une piéce d'indienne de quatorze aulnes.	33	4	
Cent pierres à fuſil. . . .		4	6
Une pataque d'Hollande. .	3	1	
Corail commun ou raſſate, une once.		16	
Une once d'ambre jaune. . .		6	
Une corde de cornalines. .		2	
Une livre de verroteries communes.			14
Verroteries fines, une corde.	1	10	
Loquis & gallet, une corde de trente grains. . . .	1	10	
Criſtaux communs, la livre.			14
Criſtaux fins, une corde de trente grains.	1	10	

	liv.	s.	d.
Un couteau Flamand. . .		3	
Une livre de ſucre fin. . .	1		
Une livre de caſſonade. . .		16	
Mouſſeline, une aulne. . .	9	10	
Une aulne d'écarlatte commune.	16		
Une aulne de revéche. . .	9		
Une aulne de drap bleu. . .	16		
Une aulne de drap rouge. .	16		
Une aulne de ſatin. . . .	6		
Une main de papier. . . .		10	
Une livre de clouds de géroſle.	12		
Un pot d'étain.	2	10	
Un plat d'étain.	2		
Un baſſin de cuivre. . . .	2		
Une noix muſcade. . . .		3	
Une livre de caffé. . . .	1	2	
Toile de platille de baulnes & demi-lapine. . . .	6		
Les autres toiles, ſelon qu'elles ſont, mais régulièrement l'aulne, quelquefois plus & quelquefois moins.	2	2	

	liv.	f.	d.
Mouchoirs communs à fond rouge.	2		
Chemiſes communes non garnies.	5		
Chemiſes communes garnies.	7		
Chemiſes fines garnies. . .	9	6	
Bas de fil communs. . . .	1	15	
Bas de fil fin.	3		
Mouchoirs fins à fond rouge & brillant.	5	5	
Mouchoirs de Maſulipatan, très-chérement. . . .			
Une livre de laine filée. . .	2	10	
Souliers, la paire. . . .	3		
Une livre de Thé. . . .	8		
Tabac rappé, la livre. . .	5	5	
Tabac en corde, la livre. .	3		
Culottes de toile de couleur.	3		

SECTION III.

Observation sur la différence des barres de la riviere de Gambie avec celles de la côte d'Afrique.

POUR ne rien laisser à desirer sur ce qui regarde la traite des Négres, tant sur la riviere de Gambie, que sur les côtes d'Afrique, je vais tracer deux colonnes, dont l'une indiquera la quantité de marchandises qu'il faut pour une barre sur la riviere de Gambie, & combien cette même quantité de marchandises vaut de barres sur les côtes d'Afrique.

BARRES de la riviere Gambie.		*BARRES de la côte d'Afrique.*
Une barre de fer,	Fer. vaut partout une barre.	
4 pintes d'eau-de-vie pour une barre.	Eau-de-vie.	3 pintes d'eau-de-vie pour une barre.

BARRES de la riviere de Gambie.		*BARRES de la côte d'Afrique.*
Deux livres pour une barre.	Poudre à tirer.	Deux livres pour une barre.
Six livres pour une barre.	Plomb en balles.	Six livres pour une barre.
Six livres pour une barre.	Plomb à giboyer.	Six livres pour une barre.
Un fusil pour 5 barres.	Fusil de traite.	Un fusil pour 6 barres.
Une paire pour 5 barres.	Pistolets de fonte.	Une paire pour 6 barres.
Un pour une barre.	Sabres communs.	Un pour une barre.
Deux pour un captif.	Fusils fins damasquinés.	Deux pour un captif.
Un pour un captif.	Fusils à 2 coups, damasquinés.	Un pour un captif.
Une paire pour un captif.	Pistolets à deux coups.	Une paire pour un captif.
Une piéce pour 10 barres.	Toile bleue fine de 14 aulnes la piéce.	Une piéce pour 12 barres.
Une piéce pour 5 barres.	Toile bleue commune.	Une piéce pour 6 barres.
10 barres.	Piéce d'indienne de 14 aulnes.	12 barres.
Une barre.	deux cens pierres à fusil.	Une barre.
Une barre.	2 pataques d'Hollande.	2 barres.
5 barres.	Une once de corail commun ou rassate.	6 barres.
Au prix de l'or.	Une once de corail de Marseille.	Au prix de l'or.

BARRES de la riviere de Gambie.		*BARRES de la côte d'Afrique.*
3 barres.	Une once d'ambre jaune.	4 barres.
Une barre.	Une corde de cornaline.	Une barre.
Une barre.	Deux livres de verroteries communes.	Une barre.
Une barre.	Une corde de galet ou de loquis.	Une barre.
Une barre.	Autres verroteries fines, une corde ou trente grains.	Une barre.
Une barre.	Deux livres de criſtaux communs.	Une barre.
Une barre.	Criſtaux fins en gros grains, une corde.	Une barre.
Une barre.	Huit couteaux Flamands.	Une barre.
Une barre.	Deux livres de ſucre en pain.	Une barre.
3 barres.	Mouſſeline, une aulne.	4 barres.
2 barres.	Une chemiſe commune.	2 barres.
3 barres.	Une chemiſe commune, garnie.	3 barres.
7 barres.	Une aulne d'écarlate commune.	8 barres.
6 barres.	Une aulne de drap rouge.	7 barres.
Une barre.	Trois mains de papier commun.	Une barre.

BARRES de la riviere de Gambie.		*BARRES de la côte d'Afrique.*
Une barre.	Cent clouds de gérofle.	Une barre.
Une barre.	Un pot d'étain, ou plat d'étain.	Une barre.
Une barre.	Un baſſin de cuivre.	Une barre.
Une barre.	Douze noix muſcades.	Une barre.
3 barres.	Revéche jaune, une aulne.	4 barres.
2 barres.	Une piéce de platille.	2 barres.
Une barre.	Une livre de laine filée.	Une barre.

Telles ſont les marchandiſes utiles & néceſſaires par toute la côte d'Afrique, ainſi que ſur la riviere de Gambie, avec leſquelles on peut faire toutes ſortes de traite & de commerce, & s'aſſurer un profit réel, parce qu'elles ont une valeur fixe & aſſurée. Par conſéquent, le Navigateur ne s'expoſe point à former une cargaiſon inutile, qui, dans la ſuite, lui reſte à grande perte, lorſqu'elle n'eſt point compoſée de marchandiſes propres au commerce qu'il

prétend faire. Pour qu'il ſçache encore la maniere dont on fait la traite des captifs, & celle par laquelle on diviſe les barres dont on eſt convenu, je vais lui tracer la vraie méthode uſitée.

Un captif, piéce d'Inde, c'eſt-à-dire, jeune & ſans défaut, qu'on traite à la côte, coûte trente-une barres, s'il eſt ſain & parfait. Si, au contraire, il a des défauts, il coûte tantôt dix barres, tantôt plus, tantôt moins.

Pour completter ces trente-une barres, on donne un peu d'une ſorte de marchandiſes, & un peu de l'autre, ſur-tout en fer, en corail & en pataques, qui ſont les plus cheres. Par exemple, je conviens de donner, pour un captif, trente-une barres que je diviſe, pour le payement, de cette maniere; ſçavoir,

Barres.	Prix de France.	liv.	ſ.	d.
4 de fer.		21		
10 d'eau-de-vie. . . .		15		
12 de poudre à tirer. . .		3	4	

Barres.	Prix de France.	liv.	s.	d.
	De l'autre part. . . .	39	4	
2	de plomb en balles. . .	3	12	
12	en deux fusils de traite.	19	12	
1	en verroteries communes.	1	8	
31	barres. Prix du captif.	63	16	

Si, dans ce mêlange de barres, j'y comprends du corail, de l'ambre, du fer en plus grande quantité, ainsi que des pataques d'Hollande, le prix du captif augmentera à proportion de la valeur intrinséque des barres; &, par la raison contraire, si je conviens de certain nombre de barres qui coûtent moins que les précédentes, comme celles de l'eau-de-vie, des verroteries, des armes, de la poudre & du plomb, le prix diminuera à proportion. Lorsqu'on traite plusieurs captifs à la fois, on fait entrer, dans le nombre de barres dont on est convenu, toutes sortes de marchandises; &, en les rapportant le fort

au foible, le prix du captif n'eſt pas exceſſif. On doit donc obſerver de convenir premierement du prix du captif; en ſecond lieu, de la nature & de la qualité des barres, avec leſquelles on doit le payer : ſans quoi, les Négres voudroient avoir le choix dans les marchandiſes; choix qui augmenteroit conſidérablement le prix. Il faut réfléchir qu'il eſt d'uſage de donner, outre le prix convenu, une barre de plus, qu'on appelle le coupe-corde, c'eſt-à-dire, ce qui conclud le marché. Enfin, tous les captifs que j'ai vû traiter à la côte d'Afrique ont coûté réguliérement, en rapportant le fort au foible, 70 livres de France. Le prix du captif, ſur la riviere de Gambie, eſt bien différent de celui de la côte : il étoit de cinquante-une barres avant ma Miſſion en 1764; tems auquel j'ai fait baiſſer le prix. Ces cinquante-une barres étoient payées de cette façon :

Barres.		liv.	s.	d.
8	en corail & ambre. . . .	30	16	
4	en pataques d'Hollande.	24	4	
5	en fer.	26	5	
12	en eau-de-vie.	18		
10	en une piece de toile fine bleue ou indienne. .	35		
10	en deux fusils de traite.	18	12	
2	en poudre à tirer. . .	3	4	
51	barres. Prix d'achat.	158	1	

On voit la différence dans le prix, causée tant par la cherté que par la quantité des barres, & qu'il est évident qu'un captif, traité sur la riviere de Gambie, coûte plus que deux autres captifs d'aussi bonne qualité, traités à la côte. On doit faire ici & partout la même observation que j'ai indiquée, lorsque l'on convient du prix des captifs, du nombre des barres, & de la qualité des marchandises qui doivent les composer. Mais, dira-t-on, d'où vient une si

grande disproportion de prix ? Le voici. Premierement, les Anglois voulant s'emparer, à quelque prix que ce fût, de tout le commerce de la riviere de Gambie, ont porté le prix du captif à cinquante barres, dans le dessein que tous les Rois de la côte ne voudroient plus commercer qu'avec eux, à cause de cette prodigieuse augmentation de prix, qu'ils envisageoient comme un puissant motif pour se rétablir dans l'esprit des Négres, pour se les attacher, & pour obliger les François à abandonner ce commerce, persuadés qu'ils étoient qu'ils ne voudroient jamais se soumettre à donner un prix si exorbitant de chaque captif, qui, auparavant, n'étoit que depuis 12, 15 & 18 barres, & sur-tout parce que, comme les barres Françoises sont plus cheres, plus fortes & de meilleure qualité que les leurs, ils ne pourroient donner un si grand nombre de barres, à moins de faire la traite à pure perte. Cette intri-

gue leur a coûté cher, puiſque les François n'ont point voulu renoncer à la traite ſur ce pied, & qu'ils ont donné le même nombre de barres que les Anglois, & par là ont eu conſtamment la préférence.

Pour me procurer un éclairciſſement parfait ſur cet objet, lors de ma Miſſion à Gambie, je fis traiter, en ma préſence, pour mon compte particulier, un captif. Le prix de traite, eſt, me dit-on, de cinquante-une barres. Je délivrai ces cinquante-une barres. Ceci fait, j'obſervai que le vendeur de ce captif n'enlevoit point ſix barres de fer qui étoient de convention. Deux jours après, je fis plus de diligence pour en ſçavoir la raiſon, & je trouvai que ces ſix barres de fer étoient le profit de quelques Interprétes. Inſtruit par cette découverte, le lendemain je traitai moi-même un autre captif ſans le ſecours des Interprétes. Après avoir fait éloigner du Comptoir toutes les perſonnes ſuſpectes qui auroient

roient pû me préjudicier à la faveur de la langue que j'ignorois, il ne me coûta que trente-six barres. Pour m'assurer de plus en plus du vrai, je voulus en traiter un troisieme de la maniere que je viens de dire, dont le prix fut de trente-cinq barres. Pour lors, les Résidens du Comptoir furent déconcertés, & ne sçurent quoi me répondre, sinon que les Interprétes les avoient trompés; &, depuis ce tems, le prix du captif a été réduit à trente-cinq barres. Si le tems m'avoit permis de rester plus long-tems dans cette partie, je serois parveuu à le réduire à celui de la côte d'Afrique.

Achevons cette partie, en disant que l'Afrique Françoise actuelle peut produire annuellement, dès qu'on s'approvisionnera de marchandises convenables & suffisantes pour la traite, & qu'on ne traitera que sur un compte particulier, cinq mille captifs par an; cela sur le pied où sont les choses ac-

tuellement; lesquels captifs, rapportés le fort au foible, c'est-à-dire, ceux traités sur la riviere de Gambie avec ceux traités à la côte d'Afrique, ne coûteront pas plus de 110 livres, argent de France, par tête; d'où l'on voit le profit immense qu'il y a à retirer de cette branche de commerce, & que, si on y ajoute la traite de la cire, qui est immense, & qui serviroit à lester les vaisseaux, celle du morphil, du coton, de l'or & des cuirs, pour peu qu'on les fasse valoir, elles formeront un objet considérable & utile à l'Etat.

Fin du premier Volume.

R 155

19-188
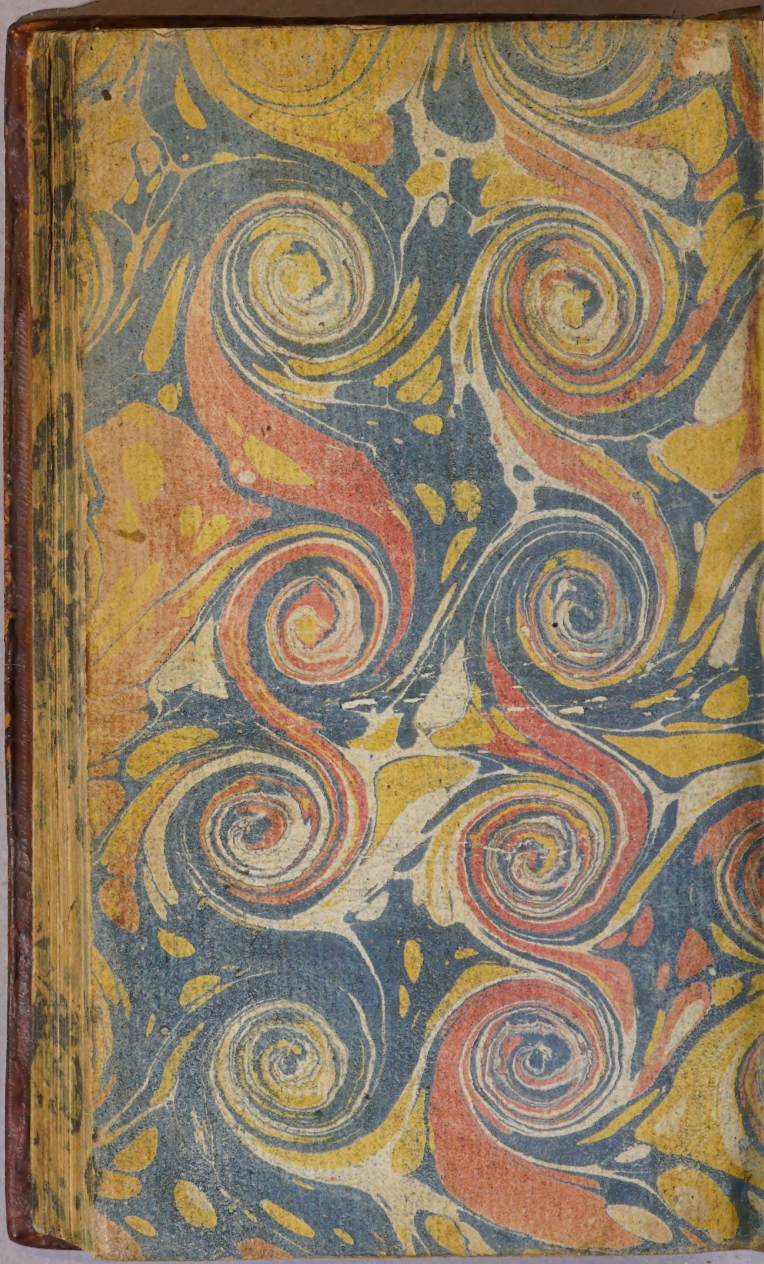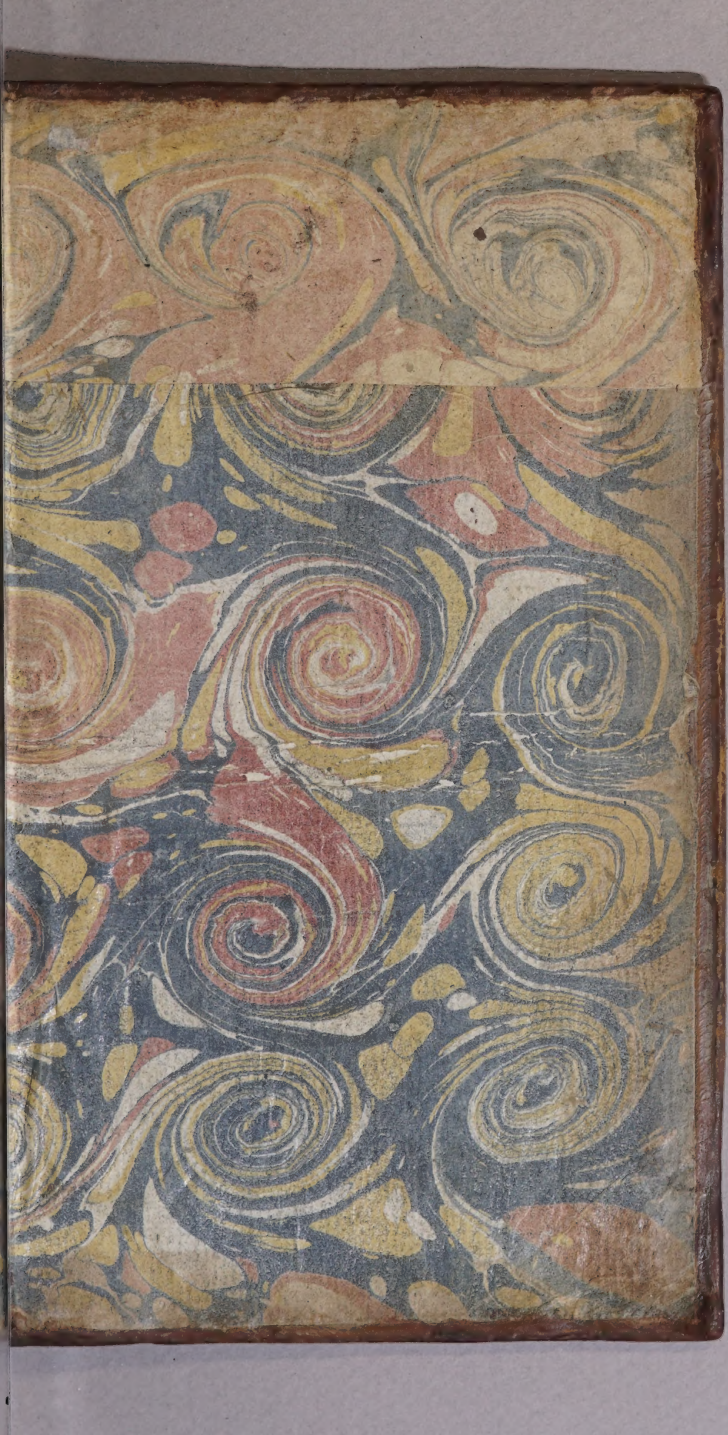
E767
D371n
v.1